

Département de la Corrèze

RECUEIL DES **ACTES ADMINISTRATIFS**

SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL **DU 18 FÉVRIER 2022**

Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX et sur le site Internet du Département www.correze.fr

SOMMAIRE

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

CD.2022.02.18/101	ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU DEPARTEMENT POUR 2022 - DOB	p.3
CD.2022.02.18/102	RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE / BILAN DE L'ANNEE 2021	p.53
CD.2022.02.18/103	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2021	p.185

Commission de la Cohésion Sociale

CD.2022.02.18/201	ATTRACTIVITE DES METIERS DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL	p.200
-------------------	--	-------

Commission de la Cohésion Territoriale

CD.2022.02.18/301	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET AGRICULTURE - LUTTE CONTRE LES DESERTS VETERINAIRES : PLAN "CORREZE SANTE ANIMALE"	p.211
-------------------	--	-------

Commission de la Participation Citoyenne

CD.2022.02.18/401	PARTICIPATION CITOYENNE	p.230
-------------------	-------------------------	-------

Réunion du 18 février 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU DEPARTEMENT POUR 2022 - DOB

RAPPORT

Le Débat d'Orientations Budgétaires du Département, prévu par l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'avant l'examen du budget, l'exécutif des départements présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport est l'occasion d'examiner l'impact de la Loi de Finances pour 2022 sur les Départements, dans un contexte où le budget de l'État, en 2022, restera a priori expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019) avec un déficit public qui s'affiche à 5 % du PIB en 2022, loin donc de la règle de 3 %.

Ainsi donc, le gouvernement ne prévoit pas de mesure structurelle de réduction des dépenses dans l'hypothèse d'une conjoncture économique favorable permettant d'équilibrer le budget de l'État pour 2022. Ces projections n'explicitent pas les impacts d'une éventuelle inflation durablement plus élevée qu'attendu et d'un marché du travail moins dynamique que prévu.

Pour autant, si l'État poursuit l'endettement en 2022 pour financer de nombreuses mesures nouvelles, les départements, en premier chef, ne seront pas épargnés pour prendre en charge certaines de ces dispositions, alors même que leurs recettes sont devenues dotations de l'État, notamment depuis le transfert de la taxe départementale sur le foncier bâti aux communes.

Ainsi dès 2022, sans levier fiscal, le Département devra intégrer dans son budget de nouvelles dépenses sans garantie de compensation à ce stade, notamment pour financer un tarif horaire d'aide personnalisée à l'autonomie ou encore les augmentations salariales des personnels des Établissements sociaux et médico-sociaux, mais également de nouvelles mesures dans le cadre de la protection de l'enfance. Le poids de ces dispositions légales sans garantie de compensation viendra écraser toute latitude budgétaire en 2022. Par ailleurs, dans le cadre du redressement des comptes publics de la Nation, de nouvelles contraintes de type contrat de Cahors pourraient intervenir dès 2022, venant compliquer encore l'exercice budgétaire.

Plus de pouvoir sur les recettes, de nouvelles dépenses obligatoires..., l'ensemble des mesures pour 2022 apparaît comme une contrainte financière imposée aux départements, non plus sous forme de réduction de dotation (la réduction de 13 M€ de DGF –Dotation Globale de Fonctionnement– a été initiée par le gouvernement précédent) mais sous forme de nouvelle « dépense à financer » à hauteur de +12 M€. Les projections budgétaires des exercices à venir sont quasi impossibles.

Nous voilà à nouveau dans un contexte de contractualisation descendante imposée aux collectivités, contraire au principe constitutionnel de libre administration des collectivités alors même que l'État devrait plutôt garantir une juste compensation financière des transferts de compétences.

Les orientations budgétaires pour 2022 doivent donc intégrer l'ensemble des incertitudes qui planent sur les finances locales dans un contexte sanitaire à nouveau sous haute surveillance. Aussi, l'approche **de ce nouveau budget se voudra prudente par souci de pérenniser les ressources départementales pour satisfaire aux besoins des Corrégiens.**

SOMMAIRE

I- LE CONTEXTE ÉCO SOCIAL RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF	5
A- CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	5
a- LA CROISSANCE MONDIALE	5
b- LA CROISSANCE EN ZONE EURO	7
c- LA CROISSANCE EN FRANCE	8
B- SITUATION FINANCIÈRE DES DÉPARTEMENTS	12
a- L'ÉPARGNE	12
b- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13
c- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	14
d- LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT	15
C- DES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES A FORT IMPACT SUR LA GESTION DES DÉPARTEMENTS	16
C1- LOI DE FINANCES POUR 2022, PRINCIPAUX IMPACTS	16
a- LA RECENTRALISATION DU RSA	16
b- LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS	19
c- AUTRES POINTS IDENTIFIÉS	19
C2- AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIFS	20
a- LA LOI DE FINANCES POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ET SES CONSÉQUENCES MAJEURE	20
b- LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE	21
II- PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR LE DEPARTEMENT DE LA CORRÈZE	22
A- L'ESQUISSE DU COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPÉ	22
a- DES SOLDES DE GESTION EN CONSTANTE AMÉLIORATION DEPUIS 2015	22
b- LA STRUCTURE DE LA DETTE ET SES PERSPECTIVES	25
B- L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DÉPARTEMENTALES FORTEMENT CONTRAINTES PAR LES DÉCISIONS DES LOIS DE FINANCES SUCCESSIVES ET CELLE DE 2022	29
a- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	29
b- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35
c- L'INVESTISSEMENT EN DÉPENSES ET RECETTES	42

C- LES FAIBLES MARGES DE MANŒUVRE EN TERMES DE STRATÉGIE FINANCIÈRE POUR LE BUDGET DU DEPARTEMENT	43
a- LES ENJEUX	43
b LE SCÉNARIO PRÉSENTÉ AU DÉBAT	44
CONCLUSION	46

I- LE CONTEXTE ECO SOCIAL RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF

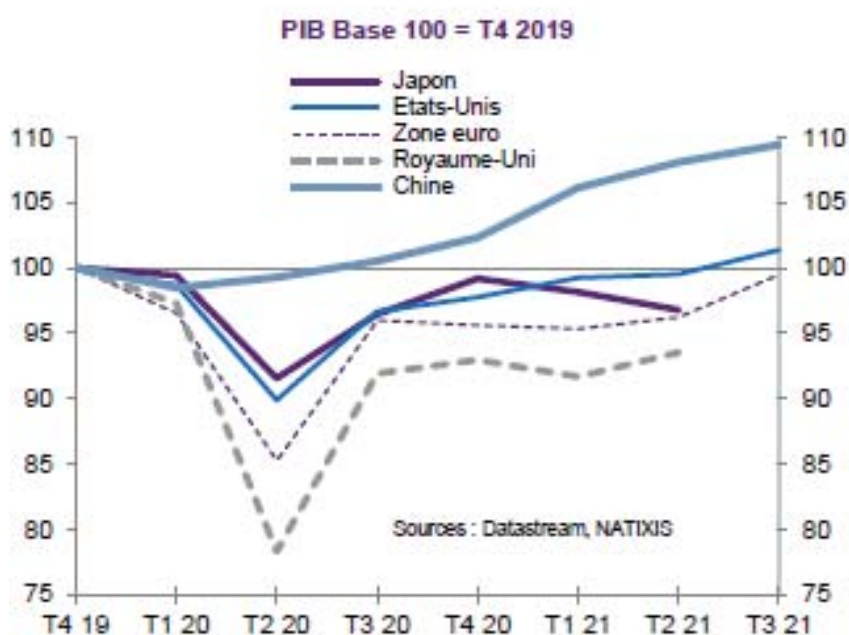
A- CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

α- LA CROISSANCE MONDIALE

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

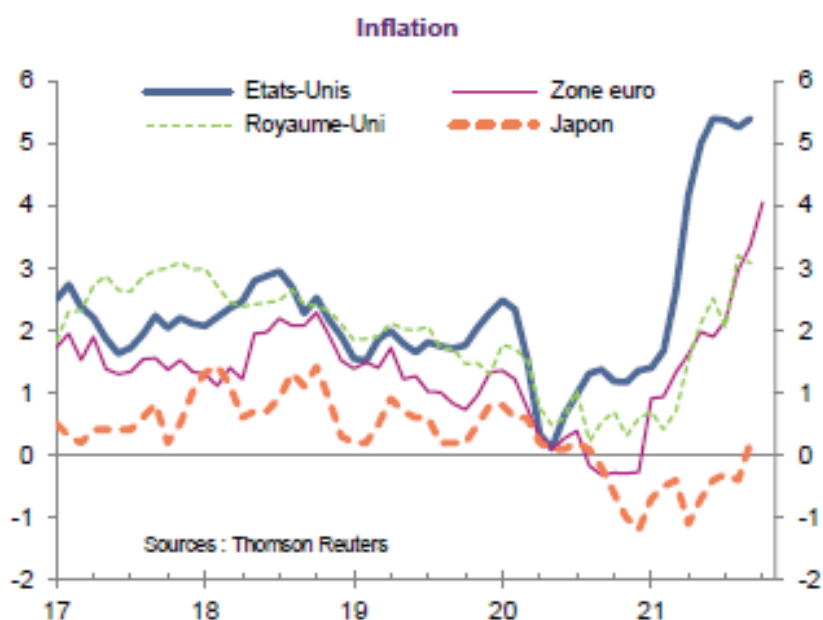
Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différente selon les régions du monde.



Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe, avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes, a peiné davantage à repartir.

La Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé (+ 6 % contre 14 % dans les années 2000). Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée de prix de l'énergie a provoqué une accélération de l'inflation au second semestre et, d'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, ont limité certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques, en conséquence des confinements, a entraîné des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.) et ont également contribué à réduire l'activité.

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies au premier semestre 2022. Après - 2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, elle ralentirait à 4 % en 2022.



Alors qu'elle bondit aux Etats Unis avec + 5 % sur 1 an, l'inflation reste contenue dans la zone euro à + 2 %, avec une prévision à + 1,5 % pour 2022.

b- LA CROISSANCE EN ZONE EURO

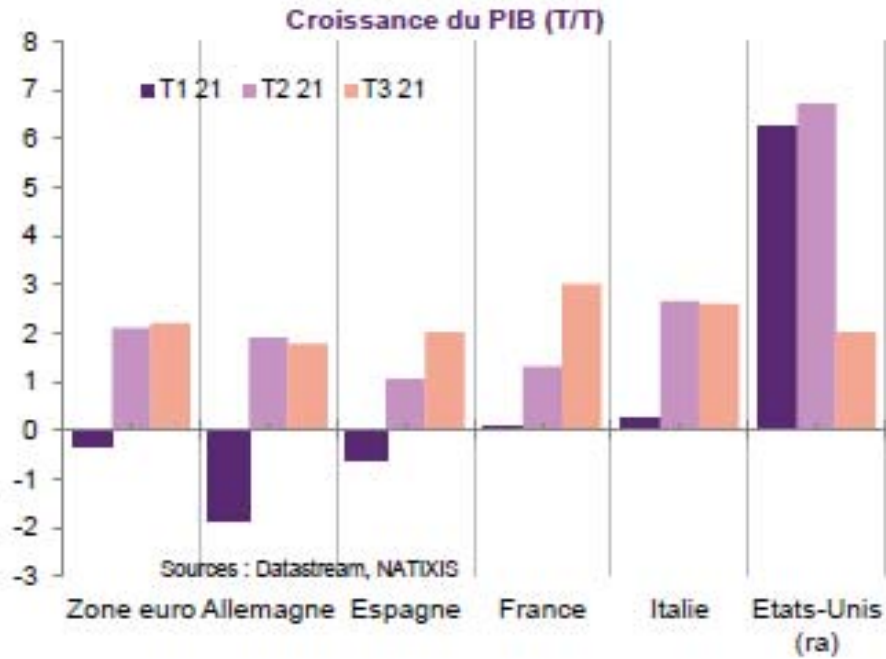
Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et, selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3^{ème} trimestre, à 2,2 % contre 2,1 % au 2^{ème} trimestre. Le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en lien avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.

Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (+ 4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes durant les trois premiers trimestres.

Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Réserve Fédérale des États-Unis (Fed) a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre.

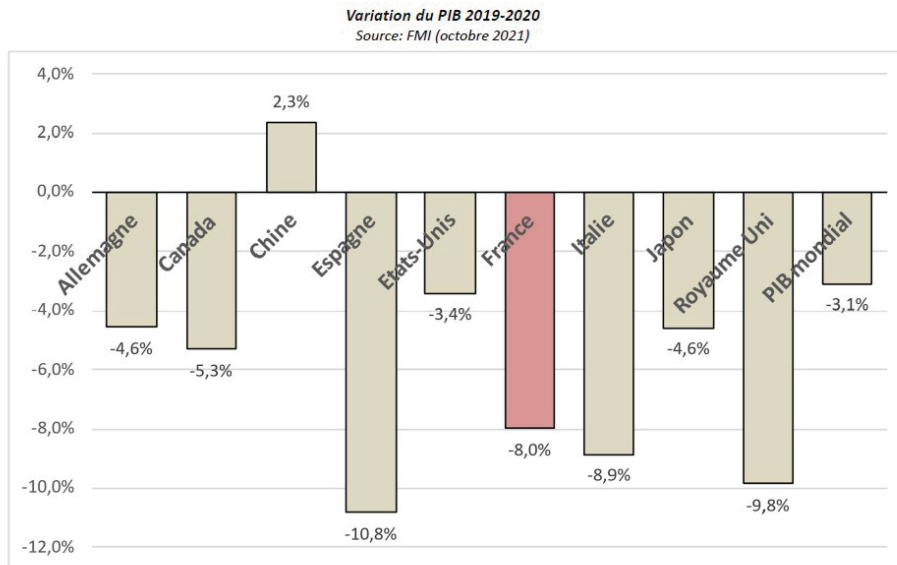
Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu un quasi statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au 3^{ème} trimestre. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais elles demeuraient historiquement très favorables.



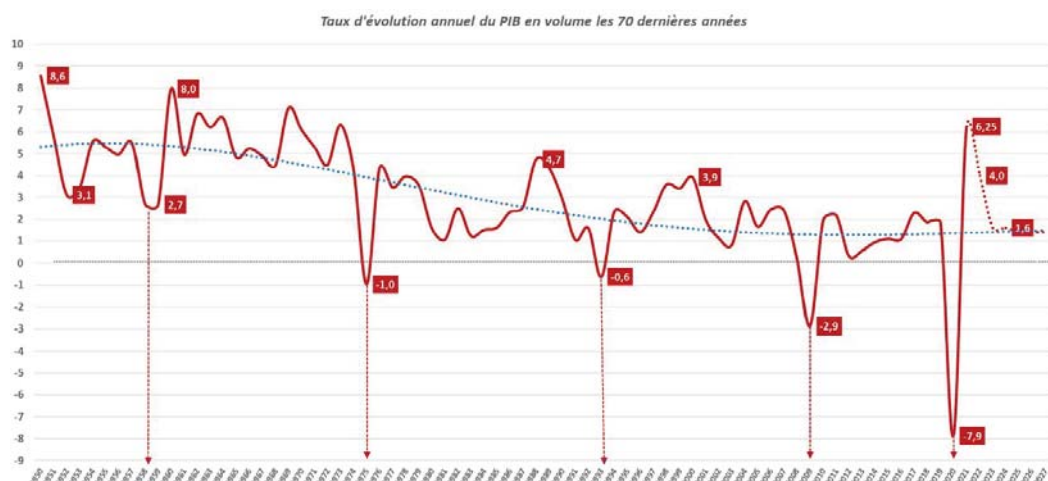
En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après - 6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

c LA CROISSANCE EN FRANCE

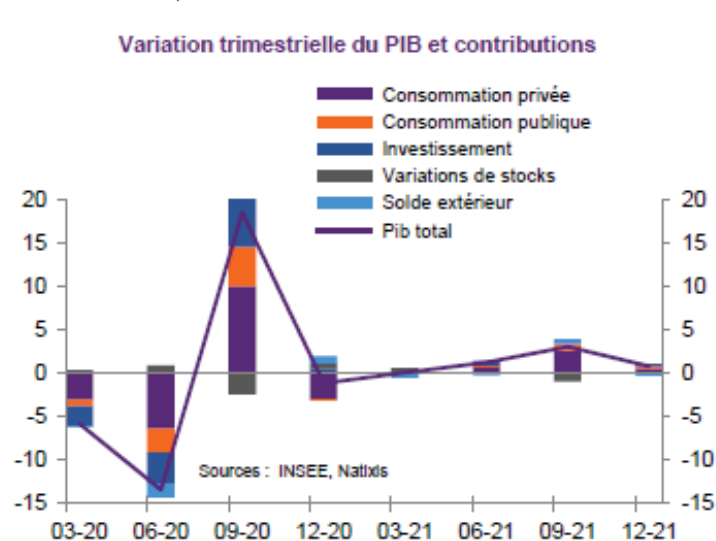
Durant les 70 dernières années, le décrochage du PIB de la France en 2020 reste historique de par son ampleur et sa brutalité parmi les 10 pays les plus industrialisés. La France a enregistré en 2020 une des plus fortes récessions.



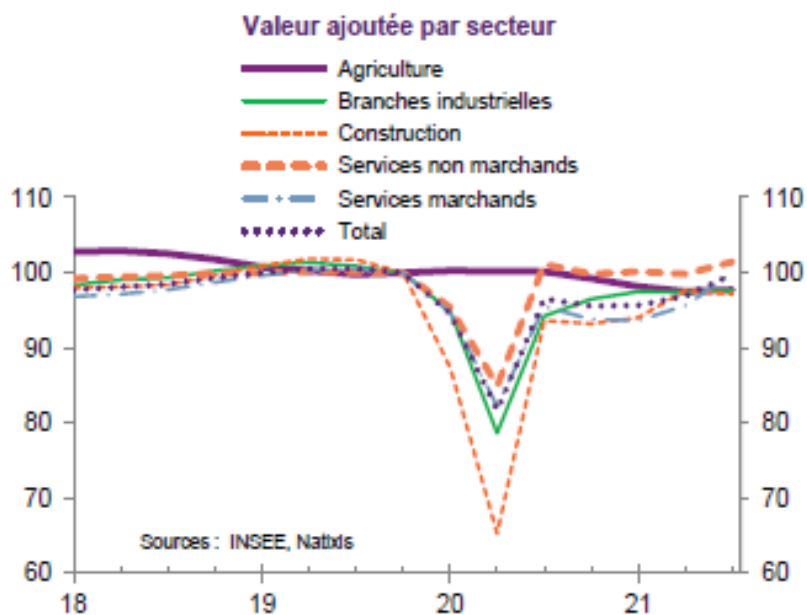
Pour autant, malgré la quatrième vague épidémique, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort en 2021. Grâce à la progression de la vaccination, contre la COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au 2ème trimestre et de 3 % au troisième trimestre. Au 3ème trimestre 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 point sous son niveau d'avant crise sanitaire (4ème trimestre 2019).



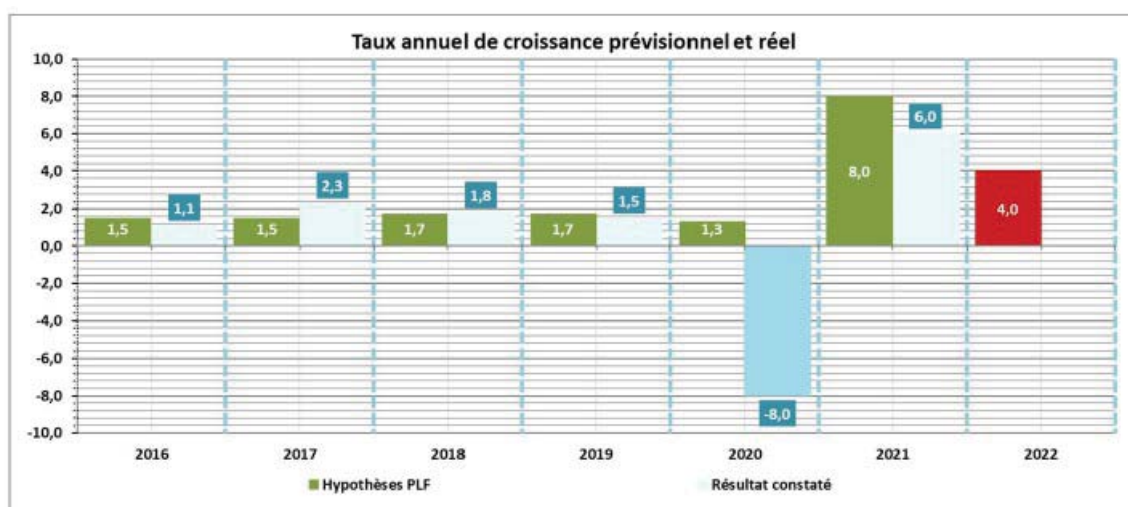
Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure, avec une épargne record des ménages en 2020. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+ 58,9 % au 3ème trimestre 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % au 3ème trimestre 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+ 3 %) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a, en revanche, très légèrement baissé (- 0,1 % au 3ème trimestre 2021).



Dans ce contexte favorable, une croissance proche de 1 % au 4^{ème} trimestre 2021 est probable ainsi qu'un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, l'émergence de nouveaux variants pourrait impacter les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

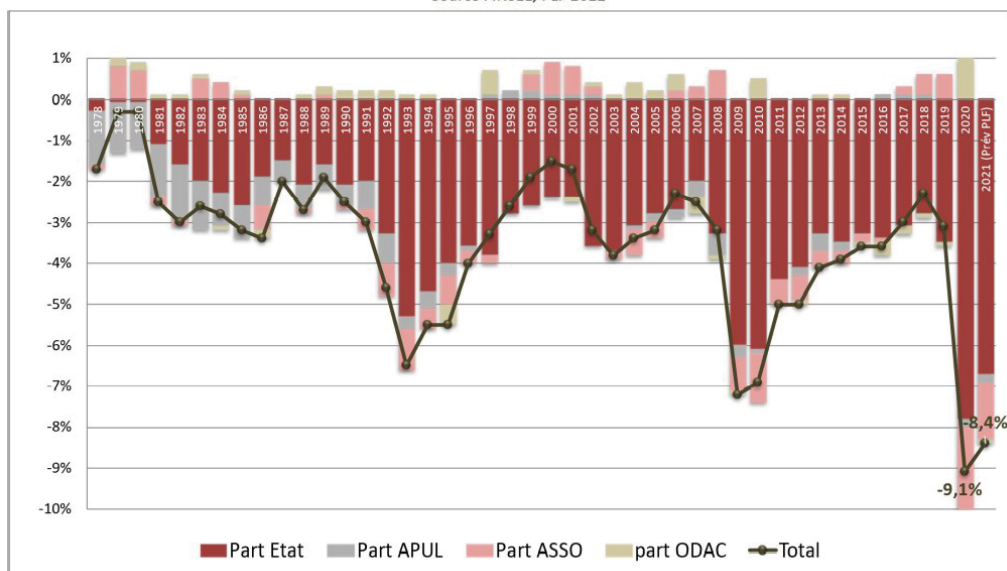


Force est de constater que 2020 reste une année atypique du point de vue de la fiabilité des prévisions de croissance et que la prévision 2021 n'intégrait pas le nouvel épisode de confinement du 2^{ème} trimestre. Avec de nombreuses incertitudes sanitaires et donc économiques qui planent sur cette nouvelle année, l'hypothèse d'une croissance de 4 % en 2022 a été retenue dans la Loi de Finances pour 2022.



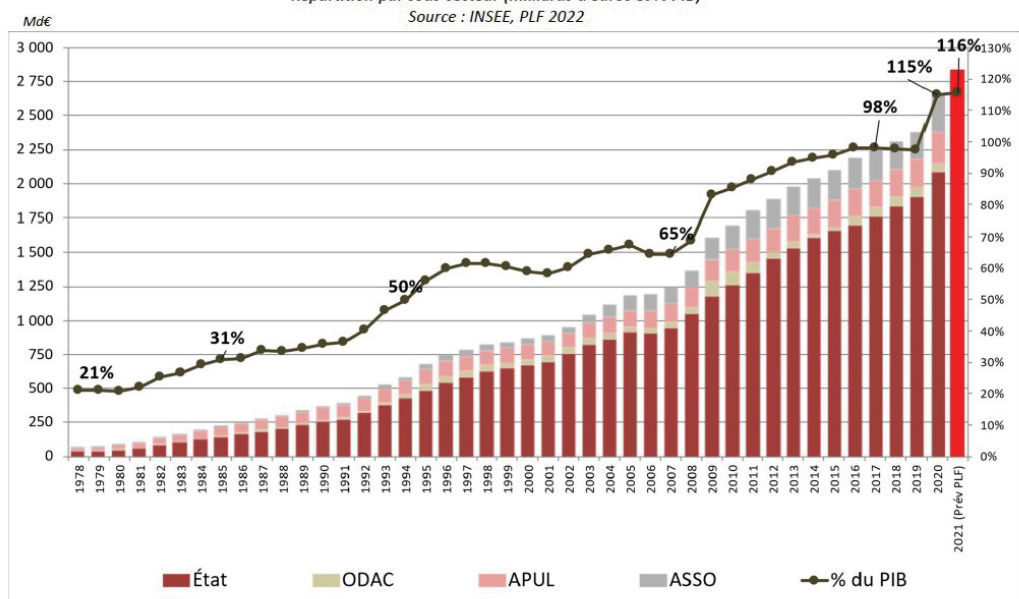
Rappelons que 2020 reste également une année de déficit public historique sur les 25 dernières années. Un déficit expliqué essentiellement par les mesures de soutien d'urgence (70 Md €) et la diminution des recettes d'impôts et de cotisations sociales pour l'Etat et les organismes de sécurité sociale (- 53 Mds €).

Déficit des administrations publiques au sens de Maastricht
Répartition par sous-secteur (% PIB)
Source : INSEE, PLF 2022



Pourtant, le niveau d'endettement public ne cesse de croître depuis les 20 dernières années, avec un emprunt record en 2020 de près de 17 Mds € et l'endettement est maintenu à 116 % du PIB en 2021 et il est prévu en légère baisse à 114 % pour 2022.

Dettes des administrations publiques au sens de Maastricht
Répartition par sous-secteur (milliards d'euros et % PIB)
Source : INSEE, PLF 2022

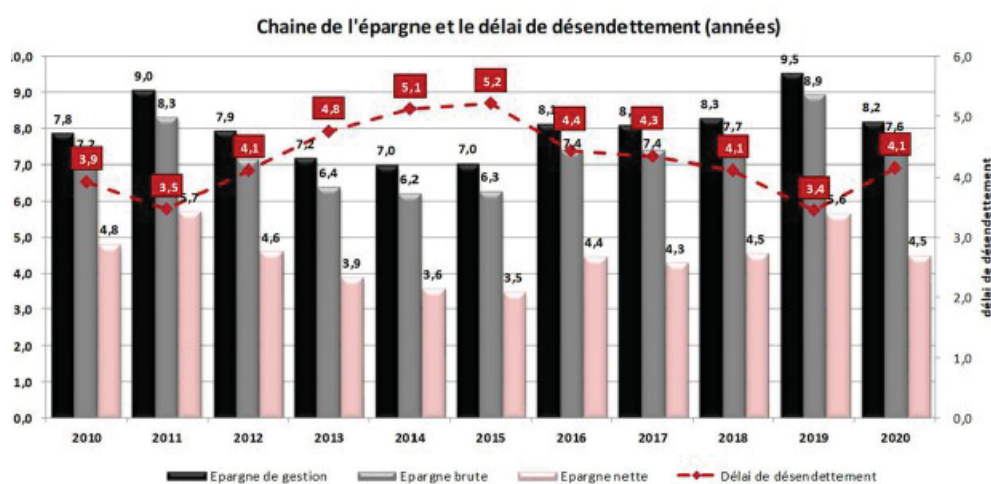


Si le gouvernement ne communique pas sur de nouvelle contractualisation avec les Départements en cette période préélectorale, au vu de ces indicateurs, le doute plane et il est à prévoir que les dépenses d'aujourd'hui seront les contraintes de demain, notamment pour les départements.

B- LA SITUATION FINANCIÈRE DES DÉPARTEMENTS

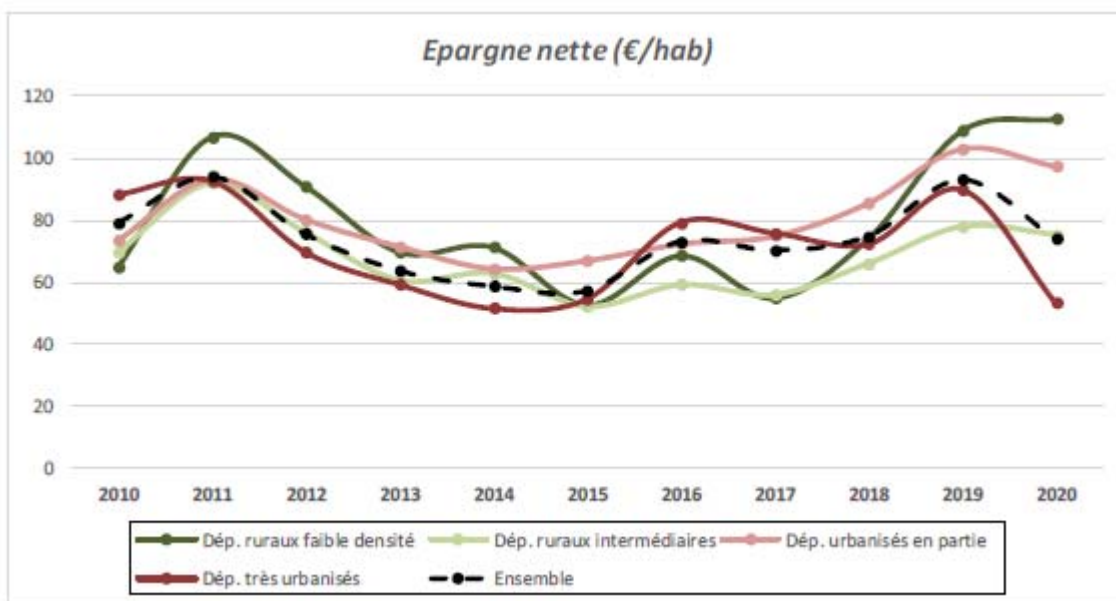
a- L'ÉPARGNE

L'épargne brute des départements a baissé de 14,2 % en 2020 du fait de la hausse des dépenses de fonctionnement de 3 %, notamment du fait de la hausse des dépenses sociales (aide à la personne et frais d'hébergement + 3,9 %).



Après avoir connu une érosion de leurs marges d'épargne en début de mandat, les départements avaient réussi à stabiliser leurs soldes intermédiaires de gestion sur la période 2016 à 2018.

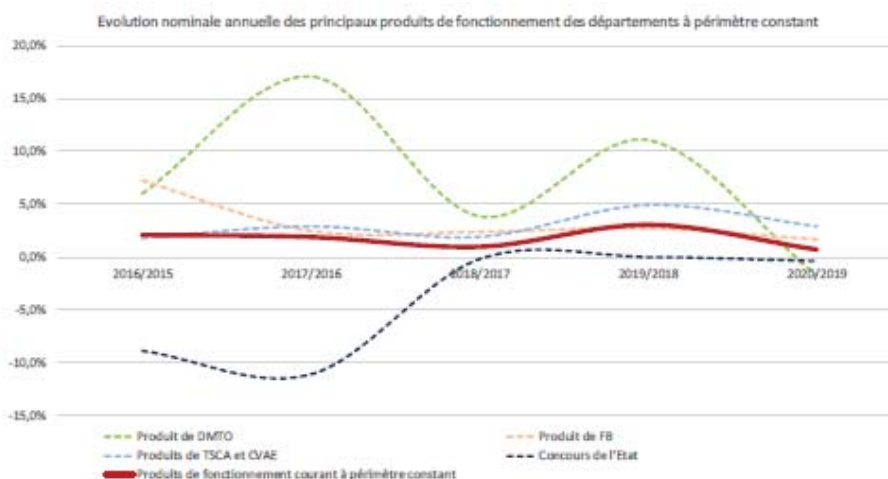
L'amélioration significative des soldes intermédiaires de gestion des départements en 2019 (sous l'effet conjugué d'une croissance forte des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et d'une évolution contenue des dépenses de fonctionnement : + 1,4 % par an par rapport à 2018 n'a été que de courte durée en raison de la crise sanitaire de 2020. En effet, cet exercice se caractérise par une progression des charges de fonctionnement conséquente induite par la crise (hausse du RSA, achat de matériel de protection, dépenses de soutien aux ménages, associations, etc.) qui a ramené le niveau d'épargne nette des départements à celui constaté entre 2016 et 2018.



On notera toutefois que les conséquences de la crise sanitaire ont été plus fortes pour les départements très urbanisés, notamment en raison d'une baisse plus marquée de leur produit de DMTO.

b- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Une lecture directe de l'évolution des recettes départementales ne permettrait pas de dégager une tendance effective en raison des transferts de ressources (CVAE) et de charges (transports) opérés depuis 2017.



Cependant, après traitement des flux identifiables, on peut estimer la progression des recettes réelles de fonctionnement des départements à + 1,7 % par an depuis 2015. Cette hausse trouve son origine principalement grâce :

- à l'envolée des DMTO (+ 7 % par an en moyenne)
- à la progression du produit du foncier bâti sous l'effet de la croissance des bases fiscales et du taux d'imposition,
- au dynamisme des autres produits fiscaux comme la CVAE (+ 3,1 % par an) et la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) (+ 2,6 % par an)

Toutefois, la progression des recettes de fonctionnement départementales a été limitée par la contribution au redressement des comptes publics sans quoi la hausse constatée à 1,7 % par an aurait été portée à 2,3 % par an. En effet, pour exemple, depuis 2014 à 2017, le département de la Corrèze a contribué à hauteur de 13 M€ à travers une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), alors même que la compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), quasiment figée, a conduit les départements à de nouvelles contraintes budgétaires. Et ainsi, chaque année depuis 2017, les recettes de la collectivité sont amputées de ces 13 M€ en comparaison au montant de la DGF 2014.

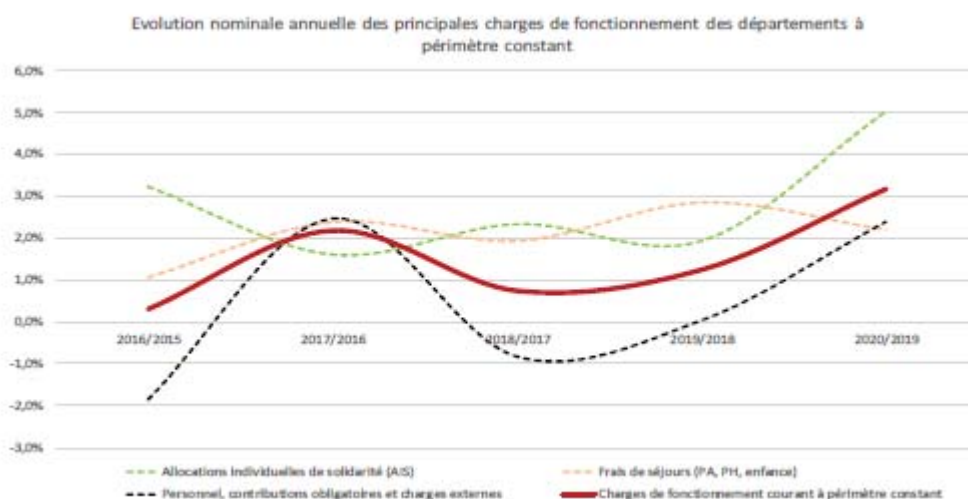
c- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Comme pour les recettes, une lecture directe de l'évolution des dépenses ne permettrait pas de dégager une tendance effective en raison des transferts.

Toutefois, après retraitement des flux identifiables, on peut estimer la progression des dépenses réelles de fonctionnement du bloc départemental à + 1,5 % par an en moyenne sur la période 2015-2020, soit un taux plus faible que celui des recettes expliquant ainsi une amélioration de l'épargne de gestion. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est essentiellement due à la croissance des dépenses sociales :

- Les allocations individuelles de solidarité élargies à l'allocation compensatrice pour tierce personne restent le 1^{er} poste à l'origine de l'augmentation des dépenses. Il s'agit en particulier du RSA (+ 3 % par an), sous l'effet conjugué d'une hausse du nombre de bénéficiaires et des revalorisations du montant de l'allocation, et de la Prestation de Compensation Handicap (PCH) qui continue de croître à un rythme soutenu + 5,7 % par an en moyenne. Les dépenses relatives à Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) connaissent, à l'inverse, une évolution moindre de + 2 % par an en moyenne sur la période malgré la mise en œuvre de la loi sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV).

- Les frais de séjour et d'hébergement augmentent de + 2,1 % par an en moyenne en raison de la croissance des dépenses d'hébergement liées à l'Aide Sociale à l'Enfance qui n'a cessé de s'accroître jusqu'en 2019 (+ 4,6% par an en moyenne). L'évolution des frais d'hébergement des personnes âgées et handicapées reste très contenue, à + 0,4 % par an en moyenne, sur la période.



A l'inverse, les autres dépenses, les charges de personnel, les dépenses d'achats et charges externes et les subventions, ont été globalement stabilisées en montant jusqu'en 2019. Toutefois, cette tendance a été mise à mal par la crise sanitaire et économique 2020 : ces dépenses ont augmenté de + 3 % par an entre 2019 et 2020 (achat de fournitures, entretien des locaux, dépenses volontaires de soutien aux ménages, à l'activité économique et au tissu associatif).

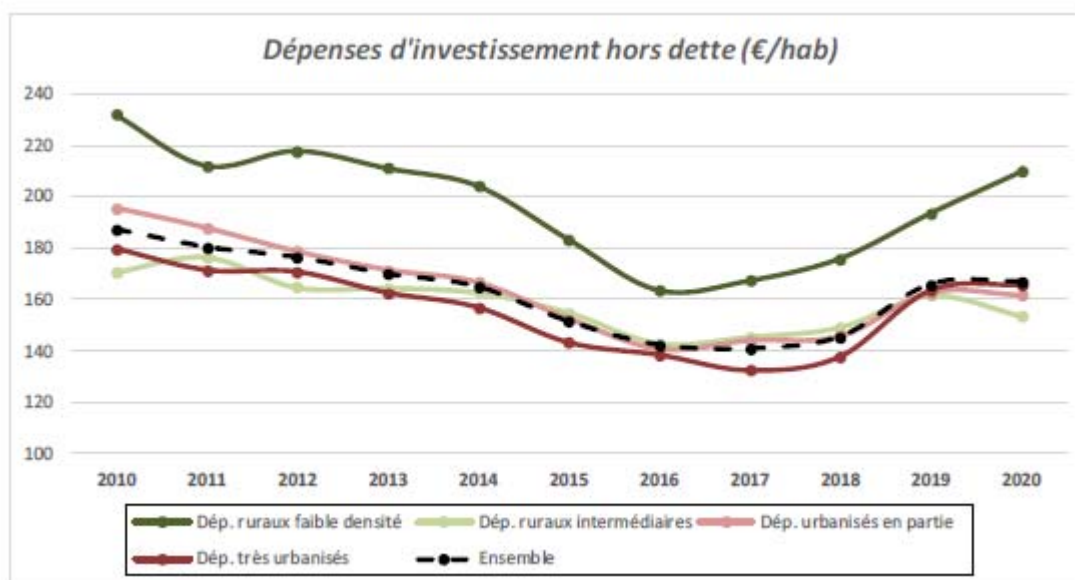
d- LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

Au cours de la période 2010 à 2017, les dépenses d'investissement des départements, hors dette, n'ont cessé de diminuer (- 25 %) tant au niveau des dépenses directes d'équipement (- 23 %) que des subventions d'équipement (- 27 %). Cette baisse du niveau des dépenses d'investissement avait en effet permis aux départements de compenser la baisse de l'épargne nette de 2011 à 2015 pour ne pas augmenter le recours à l'emprunt.

L'exécution 2018 était en rupture avec cette tendance avec une légère reprise de l'investissement départemental. L'exercice 2019 a confirmé cette tendance avec un niveau de dépense de + 14 % par rapport à 2018, tout en maintenant une stabilité de l'endettement à 2,5 Md € par an entre 2016 et 2019.

Malgré la crise sanitaire, les départements ont maintenu leur niveau de dépenses d'investissement hors dette en 2020 avec plus de 10,1 Md €.

Ainsi, les dépenses d'investissement des départements ont été, en moyenne depuis 2015, financées à hauteur de 58 % par l'épargne nette et à hauteur de 42 % par l'emprunt.



C- DES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES À FORT IMPACT SUR LA GESTION DES DÉPARTEMENTS

C1- LOI DE FINANCES POUR 2022, PRINCIPAUX IMPACTS

a- EXPERIMENTATION DE LA RECENTRALISATION RSA

L'article 12 de la Loi de Finances pour 2022 prévoit la possibilité pour les départements, d'expérimenter la recentralisation du RSA afin de trouver une solution aux difficultés de financement rencontrées. Ainsi, l'instruction administrative et la décision d'attribution, comme le contrôle administratif et le financement de ces prestations pourront être assurés par l'État. Les départements doivent se porter candidats avant le 15 janvier 2022 pour signer une convention avec le préfet avant le 1er mars 2022. Cette expérimentation prendra fin au plus tard le 31 décembre 2026.

La compensation financière sera établie à partir de la moyenne des dépenses RSA sur les années 2018 à 2020 conduisant à la recentralisation de ressources historiquement dédiées à la compensation du RSA complétées de recettes DMTO, DGF et TVA. Ainsi, si les enjeux financiers d'une recentralisation de cette prestation peuvent devenir stratégiques pour certains départements (en particulier ceux pour lesquels une croissance des dépenses est projetée), **la méthode de compensation affectera un certain nombre de mécanismes d'attribution de ressources pour tous les départements.**

Il est notamment prévu que l'État compense cette dépense recentralisée par, dans cet ordre :

- La fraction de la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques (TICPE) attachée au transfert du RMI et à la généralisation du RSA,
- Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI),
- Le Dispositif de Compensation péréquée (DCP),
- Un prélèvement du produit de DMTO dans la limite de 20 % (correspond à l'augmentation de taux de 3,8 % à 4,5 %),
- La dotation de compensation de la DGF,
- La dotation forfaitaire de la DGF,
- Le produit de TVA.

La TICPE et le FMDI sont des recettes de compensation historiques qui ne seront plus versées pendant l'expérimentation et la recentralisation du RSA pour certains départements ne changera pas la donne pour les autres.

Il en est de même pour **le DCP**, créé dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité en 2014, initialement dédié à la compensation du reste à charge des 3 allocations individuelles de solidarité et attribué à chaque département en fonction de ce reste à charge. À noter, par ailleurs, que la Loi de Finances pour 2020 a précisé que ce dispositif est dédié au financement des revalorisations exceptionnelles du montant forfaitaire du RSA entre 2013 et 2019 (plan pauvreté : + 10 % en 5 ans). Cette précision a été apportée par l'État suite à la décision du Tribunal Administratif en réponse au recours formulé par les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne concernant cette revalorisation non compensée. **Le DCP vient donc compenser la seule allocation RSA.**

Cependant, il est prévu en loi de finances pour 2022 que la part éventuellement non couverte par la reprise de ces financements historiques sera compensée par une part limitée à 20 % du produit des DMTO. Sur ce point, un amendement a été déposé par l'ADF puisqu'il s'agirait là de compenser une dépense figée (dépense RSA moyenne entre 2018 et 2020) par une recette indexée par un taux donc potentiellement dynamique. Au-delà des intérêts des départements concernés, la recentralisation du RSA pourrait également changer la donne si un nombre important de départements s'inscrivait dans cette expérimentation de recentralisation pour le calcul des montants affectés au vu des impacts sur :

- La **baisse du fonds globalisé de péréquation des DMTO** et donc du volume à répartir : en effet, l'amendement 1253 à l'article 46 du PLF 2022, introduit par le Gouvernement fin Octobre sans aucune concertation avec l'Assemblée des départements de France (ADF), prévoit que la fraction de DMTO recentralisée pour les Départements concernés soit soustraite de l'assiette des DMTO prise en compte au titre du fonds globalisé de péréquation.
- La **baisse des recettes réelles de fonctionnement** pour les départements concernés du fait de la baisse de la DGF et du produit des DMTO en compensation du RSA transféré : or, le montant de ces recettes est utilisé comme critère de répartition de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et des compensations fiscales. Ainsi, ces départements viendraient bénéficier d'un classement plus favorable et amputer d'autant les montants distribués aux autres.
- Le **potentiel fiscal et financier** : les collectivités qui vont recentraliser le RSA verront leur potentiel fiscal et financier diminuer en lien avec la baisse de la DGF entraînant potentiellement des gains de dotations et de fonds de péréquation au détriment des autres départements. Pour exemple, le département de La Réunion, après recentralisation du RSA au 1^{er} janvier 2020, a vu son potentiel financier baisser de - 2 % de la moyenne des départements à - 21 %, augmentant sa rentabilité sur les recettes ou prélèvements affectés selon ce critère, dont la DGF.

Ainsi donc, au-delà des négociations individuelles entre chaque département et l'État sur cette question d'expérimenter une recentralisation du RSA, se pose la question des modalités financières qui, quel que soit le choix de chaque collectivité, pourrait l'impacter financièrement. Plus les départements importants vont adhérer à cette mesure, plus les impacts seront importants pour les autres. Ces impacts ne sont pas aujourd'hui clairement établis, laissant chaque collectivité dans l'incertitude quant à l'évolution de ses dotations. Il conviendra donc d'être vigilant sur les conséquences financières pour le département de la Corrèze de cette expérimentation.

b- LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS

L'article 45 de la Loi de Finances pour 2022 propose une évolution de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID). Cette réforme vise à harmoniser et simplifier la gestion de la dotation en confiant son attribution intégrale aux préfets de région sous la forme de subvention d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. La part dite de péréquation qui était attribuée aux départements en fonction de leur potentiel fiscal (87 départements bénéficiaient de cette enveloppe de 49 M €) est supprimée et les crédits de cette part, dont le mode de détermination est conservé, sont ajoutés aux crédits de la première part pour former une enveloppe régionale unique dans les mains du Préfet de région. Le département de la Corrèze a perçu 667 k€ en 2021, sur cette part de péréquation.

Ainsi donc désormais l'Etat contrôlera également l'opportunité de nos projets à travers ce mode de financement par opération : revient-on sans le dire à un contrôle à priori de l'Etat ?

c- AUTRES POINTS IDENTIFIÉS

Le potentiel fiscal et financier : Depuis le transfert de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) aux communes, le potentiel fiscal des départements n'a pas été adapté au nouveau panier de recettes fiscales. À compter de 2022, le produit de la TVA sera intégré dans le calcul de cet indicateur, avec une correction pérenne de l'écart entre le produit de la Taxe sur le Foncier Bâti 2021 et le produit de TVA 2021.

De même, l'article 47 de la Loi de Finances pour 2022 prévoit un ajustement du dispositif de répartition du fonds national de péréquation des DMTO, lequel fait intervenir le taux de Foncier Bâti (FB) départemental qui n'existe plus à compter de 2021. En 2022, le taux de foncier bâti 2020 sera utilisé pour le calcul de l'indice. Cette mesure n'est définie que pour 2022, ce qui rend nécessaire la reconduction ou la construction d'un nouveau dispositif pour les années suivantes.

Par ailleurs, la compensation des effets de la baisse des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée est prévue dans l'article 48 de la loi de finances pour 2022. En effet, la baisse de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels en 2021, décidée par le gouvernement en 2021, conduit à une baisse significative de l'enveloppe des frais de gestion en 2022, laquelle sera intégralement compensée par une dotation.

L'impact de ces évolutions devrait être neutre pour le Département en 2022.

C2- AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIFS

Des marges de manœuvre encore réduites.

α- LA LOI DE FINANCES POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ET SES CONSÉQUENCES MAJEURES

Des enjeux et des risques pour les conseils départementaux et les établissements.

d-1- Un tarif national socle à 22 € pour les interventions des services d'aide à domicile dans le cadre de l'APA et de la PCH.

Le tarif national socle de 22 euros permettra de réduire les inégalités entre les départements, puisque, désormais, les tarifs de référence de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) fixés par les départements ne pourront être inférieurs à ce montant. D'après une étude de la Fédésap (juillet 2021) sur les tarifs APA et PCH pratiqués par les 101 départements, 94 d'entre eux ont un tarif APA inférieur à 22 euros, la moyenne s'établissant à 20,12 euros (au 1er octobre 2020). Posant le constat que le forfait APA est inférieur au coût de revient des SAAD, le Département de la Corrèze a décidé de porter le forfait APA à 21 € / heure dès 2017. Et s'il apparaît que cette nouvelle mesure permettra aux usagers une meilleure couverture de leur reste à charge, l'État ne dit pas comment les départements vont la financer. Pour le Département de la Corrèze, **la facture se chiffre à + 2,6 M€.**

d-2- Les mesures Ségur Complément de Traitement Indiciaire : Une difficile anticipation des besoins financiers pour les établissements du secteur du handicap en 2022

À l'heure de la préparation des budgets 2022 des conseils départementaux, la progressivité mise dans le déploiement des mesures Ségur relatives au Complément de Traitement Indiciaire (CTI) ne donne aucune visibilité permettant d'anticiper de manière certaine et fiable les besoins de financement des établissements.

Qu'en sera-t-il en 2022 du financement d'une nouvelle extension du Ségur (CTI), pour les établissements du secteur PH financés par les conseils départementaux (foyer de vie et foyers d'hébergement), extension dont le principe est déjà partiellement traduit au plan réglementaire ? Par rapide simulation, si tous les établissements du secteur du handicap étaient concernés au 1^{er} janvier, **le coût annuel pour les seuls établissements du secteur handicap financés par le Département est estimé à environ 2,3 M€.**

Les textes n'explicitent pas les modalités de compensation de ces charges supplémentaires pour notre collectivité. Pour rappel, l'application des mesures du Ségur (CTI) au secteur des personnes âgées à compter de septembre 2020 a fragilisé la trésorerie des établissements du fait de compensation non garanties, finalement intervenues fin 2021.

Si le Département ne remet pas en cause le bien-fondé d'une revalorisation salariale dans ce secteur d'activité en souffrance, les différences de traitements introduites par le déploiement de ces mesures vont générer des situations inégales entre professionnels d'une même structure qui sont difficilement entendues et gérables avec un risque de retentissement inévitable en terme d'attractivité et de mobilités professionnelles induites.

De fait, si le gouvernement a fait le choix d'évincer les professionnels des secteurs de la protection de l'enfance de ces mesures, **le coût pour financer ces revalorisations de salaires génèraient un impact budgétaire induit pour l'ASE de près de 500 000 €.**

Sans concertation préalable avec les Départements, la loi de finances pour la sécurité sociale flèche à minima + 5,5 M€ de dépenses sur le budget du CD 19... **Comment maîtriser nos équilibres budgétaires dans ces conditions ?**

b- LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le projet de loi relatif à la protection des enfants, définitivement adopté en janvier, intègre la généralisation du contrat jeune majeur « la prise en charge par l'ASE ne doit plus s'arrêter à 18 ans ». **Dans l'attente d'une version définitive des textes, la dépense est néanmoins estimée autour de 3 M€, déclinée comme suit :**

- La revalorisation de la rémunération des assistants familiaux dans des proportions pouvant varier de la hausse du salaire pour le premier accueil (environ 30 K€ par an), au paiement d'au moins 80% du salaire pour les places agréées mais non utilisées pour un total évalué à +160 k€,
- La mise en place de Contrat Jeunes Majeurs qui concernerait l'accompagnement d'environ 60 jeunes par an en Corrèze et pour lesquels l'accueil serait à prendre en charge par les Assistants Familiaux. De nouvelles places devraient ainsi être développées pour pallier à ces nouvelles prises en charge, pour un montant estimé à +2,1 M€,
- La création d'une structure d'accueil pour les fratries : à ce stade, il s'agirait de créer 12 places à l'année soit une estimation de 700 k€ de dépenses,
- L'obligation de financer un ratio de l'encadrement minimum au sein des établissements de protection de l'enfance, pour ce, au vu de l'état des lieux en Corrèze, la dépense liée est évaluée à +40 k€.

Au vu du contexte économique, social et réglementaire qui vient d'être exposé, sont présentées ci-après les perspectives financières pour notre département laissant de faibles marges de manœuvre en termes de stratégie.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA anticipé 2021 hors RSA	CA anticipé 2021 - CA 2020
Pôle cohésion sociale	44 048 781	42 872 402	45 070 904	42 093 610	44 289 971	-780 932
Pôle cohésion territoriale	3 320 850	3 815 976	3 676 920	3 254 159	3 064 285	-612 635
Pôle missions et communication	6 720	522 770	446 522	139 196	62 244	-384 278
Pôle direction générale	241 594 334	249 309 882	253 741 858	247 024 028	259 468 194	5 726 335
TOTAL GENERAL	288 970 685	296 521 029	302 936 204	292 510 993	306 884 694	3 948 491
évolution de CA à CA en %		2,61 %	2,16 %		1,30 %	

L'évolution des recettes du pôle Direction Générale de + 5,7 M€ de CA 2020 à CA anticipé 2021 s'explique pour l'essentiel par :

- l'augmentation des DMTO : 25,5 M€ perçus en 2020 et une estimation à 30,5 M€ pour 2021, soit + 5 M€,
- la perception en 2021 du fonds de fraction supplémentaire de TVA + 1,3 M€.

Les recettes du pôle Cohésion Territoriale sont estimées en baisse notamment du fait des loyers de gendarmerie et des recettes de prestations d'entretien de matériel en baisse.

Pour le pôle Missions et Communication, la location des pylônes touche à sa fin, d'où les recettes de remise en état en baisse.

Concernant le pôle Cohésion Sociale, le montant des recettes au CA anticipé serait inférieur à 2020 en raison du montant des récupérations de ressources estimé à la baisse du fait d'un nombre inférieur de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement en EHPAD.

α-3 L'investissement

Le BP 2021 prévoyait 70 M€ de dépenses d'investissement avec une mise en réserve de 18 M€. L'exécution de ce budget est estimée à 54 M€ fin 2021, soit + 4,5 M€ /CA 2020 dont 2,3 M€ de remboursement "avances DMTO" et + 1,7 M€ pour les routes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA anticipé 2021	CA 2021 - CA 2020
Pôle Cohésion Sociale	690 990 €	677 121 €	605 263 €	801 100 €	568 203 €	-37 060 €
Pôle Cohésion Territoriale	34 360 709 €	39 022 777 €	46 238 483 €	44 384 242 €	47 604 572 €	1 366 089 €
Missions et Numérique	9 396 487 €	7 054 917 €	1 722 986 €	2 298 458 €	2 266 324 €	543 338 €
Direction Générale	818 210 €	1 018 453 €	1 062 164 €	22 194 292 €	3 633 575 €	2 571 411 €
TOTAL	45 266 396 €	47 773 269 €	49 628 896 €	69 678 092 €	54 072 673 €	4 443 777 €
évolution de CA à CA en %		6 %	4 %		9 %	

En 2020 les recettes d'investissement comprenaient l'avance exceptionnelle de DMTO de 2,4 M€. En 2021 une augmentation de la DSID de +1,8 M€ et une augmentation du FCTVA de + 1 M€ maintiennent le volume des recettes de 2020. Les recettes d'investissement sont également augmentées en 2021 du remboursement des avances sur marchés pour 3 M€ pour les routes (remboursement par émission d'un titre de recettes).

RECETTES D' INVESTISSEMENT en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA anticipé 2021	CA 2021 - CA 2020
Total Finances-Budget	5 380 344 €	4 352 530 €	8 518 645 €	6 470 526 €	8 881 409 €	362 764 €
Total Autres CdR	3 032 692 €	8 542 002 €	3 234 654 €	2 416 267 €	5 601 167 €	2 366 513 €
TOTAL	8 413 036 €	12 894 532 €	11 753 299 €	8 886 793 €	14 482 576 €	2 729 277 €
évolution de CA à CA en %		53 %	- 9 %		23%	

α-4 Les soldes de gestion

Le résultat 2021 de l'exercice est estimé en baisse de 20 M€ par rapport à 2020. Il s'explique pour l'essentiel par un recours à l'emprunt limité en 2021 à 3,5 M€ soit 21,5 M€ de moins qu'en 2020).

	CA 2020	CA anticipé 2021
Recettes réelles de fonctionnement	302 936 203,50 €	306 884 694,00 €
Recettes de fonctionnement d'ordre	12 222 523,46 €	4 774 871,20 €
Sous total RF	315 158 726,96 €	311 659 565,20 €
Dépenses réelles de fonctionnement	242 823 129,75 €	244 197 049,43 €
Dépenses de fonctionnement d'ordre	34 041 323,14 €	31 036 200,19 €
Sous total DF	276 864 452,89 €	275 233 249,62 €
Résultat section de fonctionnement	38 294 274,07 €	36 426 315,58 €
Produit de l'emprunt	25 000 000,00 €	3 500 000,00 €
Refinancement emprunt	9 999 140,84 €	10 776 975,20 €
Résultat de clôture 2020 / affectation de résultat		
Recettes réelles d'investissement	11 753 299,41 €	14 482 575,90 €
Recettes d'investissement d'ordre	35 520 642,61 €	33 654 448,09 €
Sous total RI	82 273 082,86 €	62 413 999,19 €
Dépenses réelles d'investissement	49 628 896,25 €	54 072 673,00 €
Dépenses d'investissement d'ordre	13 701 842,93 €	7 393 119,10 €
Remboursement du capital de la dette	30 309 682,63 €	29 718 358,57 €
Refinancement emprunt	9 999 140,84 €	10 776 975,20 €
Sous total DI	103 639 562,65 €	101 961 125,87 €
Résultat section d'investissement	- 21 366 479,79 €	- 39 547 126,68 €
	16 927 794,28 €	- 3 120 811,10 €

Le niveau de l'excédent reporté pour 2022 néanmoins préservé à 50 M€ (contre 53 M€ en 2021).

RESULTATS en k€				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA ant 2021
Résultat de l'exercice	6 606	737	16 928	-3 121
Résultat cumulé	35 369	36 106	53 034	49 913

Les soldes de gestion

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA anticipé 2021
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	288 666 336	295 057 834	302 521 875	292 510 993	305 841 605
Dépenses de fonctionnement (hors dette et hors provisions)	228 237 097	232 253 628	235 055 543	245 783 987	237 235 049
Épargne de gestion	60 429 239	62 804 206	67 466 332	46 727 006	68 606 556
Charges financières	8 848 277	8 221 881	7 217 586	6 801 000	6 412 000
Épargne brute	51 580 962	54 582 325	60 248 745	39 926 006	62 194 556
Amortissement de la dette (remboursement du capital)	32 141 075	32 369 425	30 309 683	29 715 000	29 718 358
Épargne nette	19 439 887	22 212 900	29 939 063	10 211 006	32 476 197
Encours de dette	336 738 864	317 369 439	312 059 761	285 845 289	285 845 289
Évolution de l'endettement	-7 020 705	-19 369 425	-5 309 678	-26 214 472	-26 214 472
Durée de désendettement	6,53	5,81	5,18	7,16	4,60
Total de désendettement cumulé sur la mandature 2015/2021	-23 613 222	-42 982 647	-48 292 325	-74 506 797	-74 506 797

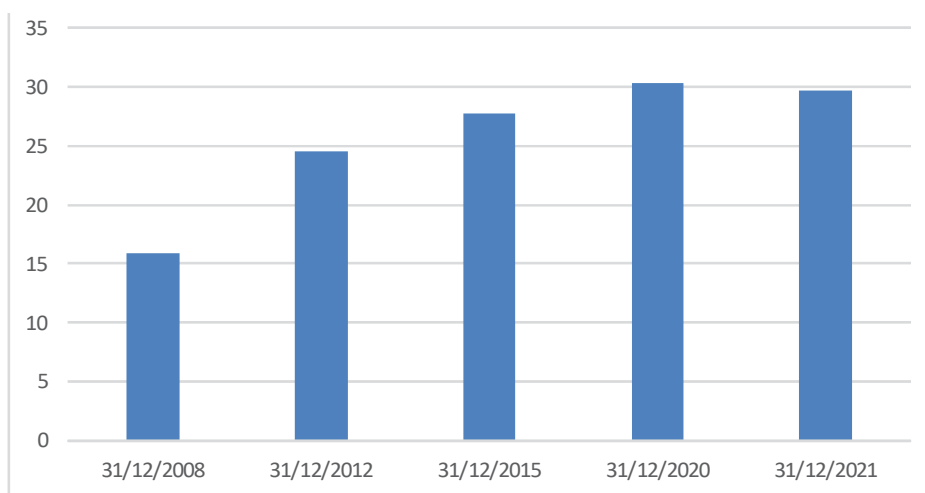
Par rapport au CA 2020, le CA anticipé 2021 affiche une épargne nette à 32 M€, en hausse, et un désendettement de 26 M€ avec une durée résiduelle de désendettement inférieure 5 ans. Le montant du report pour 2022 s'établit à 50 M€.

B- LA STRUCTURE DE LA DETTE ET SES PERSPECTIVES

	31/12/2008	31/12/2012	31/12/2015	31/12/2020	31/12/2021
SYNTHESE de la dette départementale au :	31/12/2008	31/12/2012	31/12/2015	31/12/2020	31/12/2021
Encours de dette	289 903 944	363 708 549	360 299 867	312 059 757	285 841 397
Encours à taux fixe	54,60%	63,30%	61,42%	73,96%	74,70%
Encours à taux variable	44,12%	29,53%	32,20%	20,50%	19,67%
Encours à taux structuré (TF Bonifié - B1)	1,28%	7,18%	6,38%	5,54%	5,63%
Taux moyen	4,06%	3,29%	2,97%	2,10%	1,98%
Capital	15 936 007	24 590 918	27 722 236	30 309 683	29 718 360
Intérêts	9 584 695	11 723 123	10 662 398	6 986 097	6 138 730
Classification du risque selon la Charte Gissler	98,11 % 1A 1,28 % 1B 0,61 % 4B	92,82 % 1A 7,18 % 1B	93,62 % 1A 6,38 % 1B	94,46 % 1A 5,54 % 1B	94,37 % 1A 5,63 % 1B

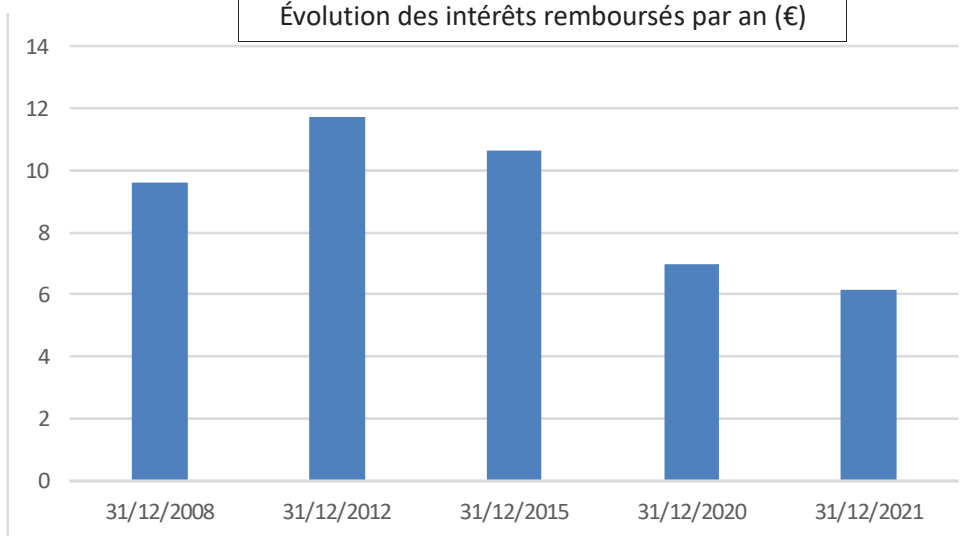
Durant la mandature 2015-2020, le Département a pu se désendetter de plus de 48,3 M€ tout en préservant la capacité à investir par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La gestion des intérêts financiers n'a pas été oubliée dans ce souci d'économie permanent. En effet, au-delà des nouveaux emprunts souscrits à des taux en baisse, par une revue systématique de tous les contrats, il a été possible chaque année de réduire le montant des intérêts conduisant à une baisse de près de 40 % entre 2012 et 2021, à volume d'encours équivalent. Sur la nouvelle mandature, le désendettement de la collectivité sera poursuivi comme la recherche de performance des taux d'intérêt.

Évolution du capital remboursé/an (€)



Le montant du capital annuel remboursé évolue à la baisse à partir de 2021, du fait du désendettement important sur ce seul exercice. En effet, les emprunts contractés depuis 2015 sur des durées limitées de 20 ans avec un amortissement constant par souci de performance des taux, ont conduit à un remboursement annuel en capital élevé.

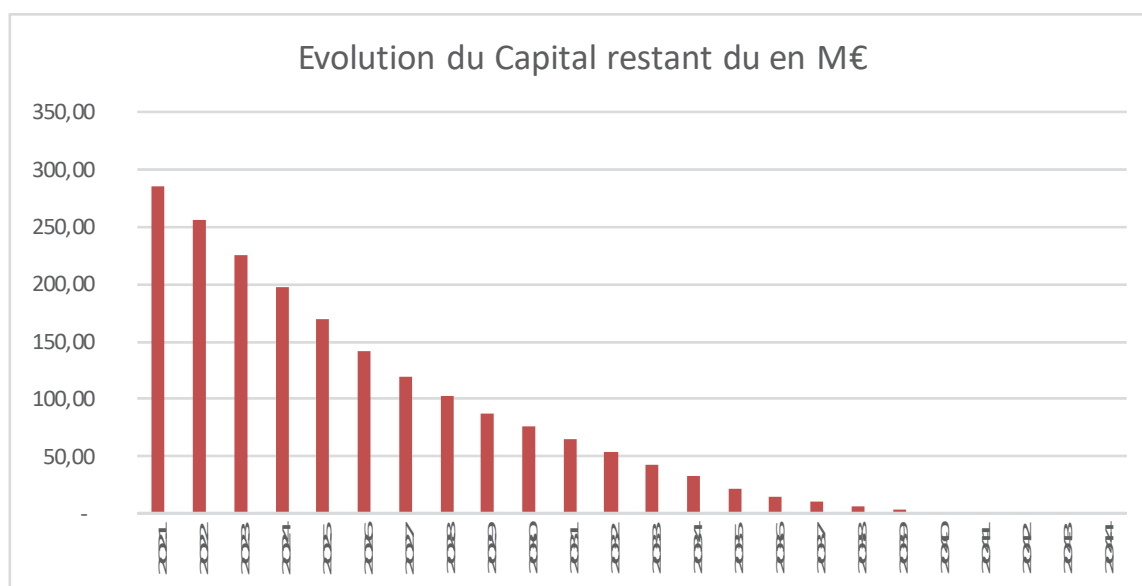
Évolution des intérêts remboursés par an (€)



Le taux d'intérêt moyen au 31 décembre 2021 de 1,98 % est un des plus bas, mais la baisse continue de la période 2012-2021 devrait se prolonger. Le département a emprunté à taux fixe 20 ans au taux moyen pondéré de 1,55 % de 2015 à 2018, puis à 0,98 % en 2019 et à 0,75 % en 2020. Les charges financières seront de facto divisées par 2 à l'inscription budgétaire 2022, soit 6 M€ contre 12,1 M€ en 2012 (montant le plus élevé).

73 lignes de prêt composent l'encours, avec une diversification du portefeuille essentiellement auprès de 3 banques, Caisse d'Épargne 29 %, Banque Postale 25 % et Crédit Agricole 21 % sur un total de 8 partenaires.

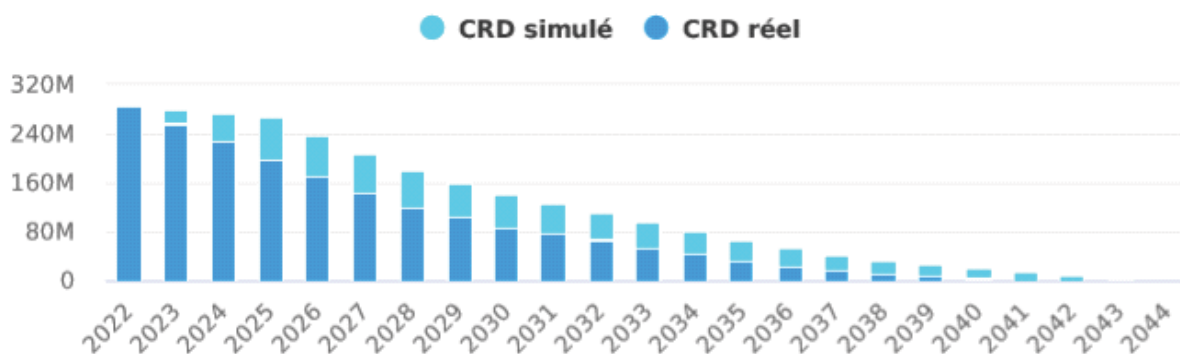
La dette est sécurisée avec 79,5 % à taux fixe, sécurisée aussi au sens Gissler (95 % sans risque et 5 % à risque très faible). Par une gestion active visant à renégocier tous les contrats en fonction des opportunités, une économie totale in fine de 624 193 € a pu être réalisée courant 2021.



La durée de désendettement a été ramenée à 5 ans et 2 mois au CA 2020 et est estimée à 4 ans et 7 mois au CA anticipé 2021, ratios qui se rapprochent de la moyenne mais plus du fait de l'épargne brute que du stock de dette encore élevé.

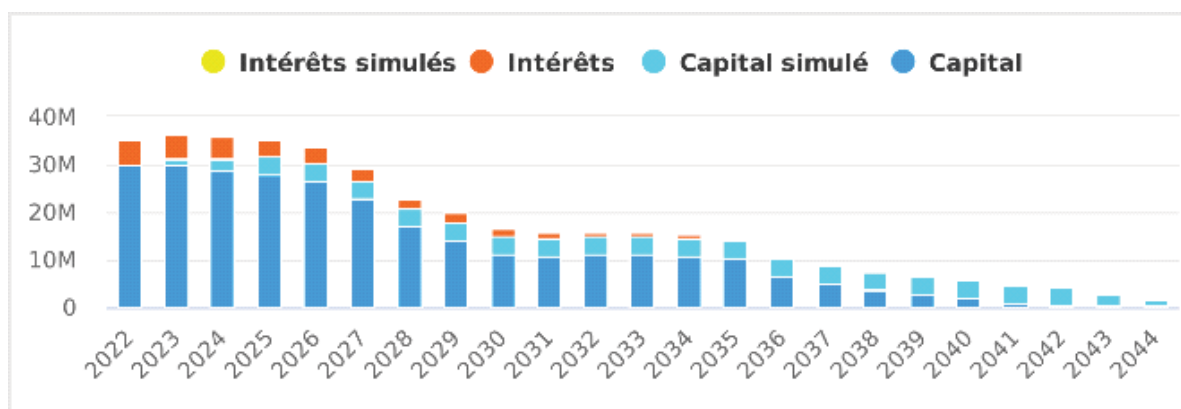
Au vu de ce profil d'extinction, le recours à l'emprunt apparaît à nouveau vertueux notamment dans cette période de taux fixes très bas. Ainsi une hypothèse d'un emprunt annuel de 25 M€/an en 2022, puis 2023 et 2024 dessine ci-dessous une perspective de désendettement de 5 M€ annuels avec une baisse continue à nouveau de l'encours ensuite.

Evolution du Capital restant Dû (CRD), en M€



De même pour l'annuité qui stagnerait autour de 35 M€ jusqu'en 2026 pour rejoindre un pallier entre 15 et 20 M€ jusqu'en 2035 pour baisser de façon continue ensuite.

Evolution de l'annuité de la dette, en M€



Au-delà de la structure de la dette pour la Corrèze, si les départements ont aujourd'hui peu de visibilité sur l'évolution de leurs finances et sont en attente de recettes dynamiques, au vu des taux actuels, l'emprunt se révèle être la ressource la plus stable. En effet, l'opportunité de taux fixes toujours très bas, de potentielles contraintes d'endettement dans le cadre d'une éventuelle nouvelle contractualisation avec l'Etat dès 2023 (de type contrat de Cahors), posent un contexte favorable à l'emprunt dès 2022.

Pour information, la commission pour l'avenir des finances publiques a rendu un rapport au Premier ministre le 18 mars 2021 préconisant de reprendre les « contrats de Cahors » afin de limiter les dépenses de fonctionnement des budgets principaux.

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 fixait dès 2018, un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 1,2 % par an sur une période de cinq ans ainsi qu'une réduction de leur besoin de financement de 2,6 milliards d'euros par an, soit au total 13 milliards sur la période.

Il s'agissait avec ce dispositif de faire participer les collectivités à la maîtrise de la dépense publique or on ne lit pas dans la loi de finances pour 2022 d'objectifs visant à la rationalisation des dépenses de l'État. On imagine donc fort bien être à nouveau mis à contribution pour participer à nouveau au redressement des finances publiques.

Selon le consultant Michel Klopfer, il faut s'attendre en 2023 « à une contractualisation renforcée et peut-être même à une baisse des dotations. La France devra assainir ses finances publiques qui étaient déjà très dégradées en 2019, et il n'y aura pas de cadeau pour les collectivités locales ». Dans la perspective d'un report à nouveau pour 2022 de 50 M€, au vu de la dette et du contexte financier, les orientations budgétaires pour 2022 sont présentées ci-après.

B- L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DEPARTEMENTALES FORTEMENT CONTRAINTE PAR LES DECISIONS DES LOIS DE FINANCES SUCCESSIVES ET CELLE DE 2022

α- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

α-1 Évolution des dépenses

Dépenses de fonctionnement en €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA anticipé 2021 hors RSA	OB 2022
Pôle Cohésion Sociale	141 051 104	140 116 807	142 898 855	142 651 165	148 203 965	142 889 012	155 924 370
Pôle Cohésion Territoriale	13 542 500	13 105 518	14 276 359	12 818 764	14 163 259	14 268 903	16 335 061
Missions et Communication	3 048 350	4 105 228	3 217 084	3 430 223	3 153 598	2 161 510	1 971 000
Direction Générale	89 494 000	84 197 957	88 089 731	83 922 978	87 614 165	84 877 624	90 455 993
TOTAL	247 135 954	241 525 509	248 482 028	242 823 130	253 134 987	244 197 049	264 686 424
<i>Evolution de BP à BP en %</i>			0,54 %		1,87 %		4,6 %

Les dépenses évoluent à la hausse de BP à BP depuis 2019 mais la prévision 2022 marque un décrochage avec + 4,6 % de BP à BP.

Malgré une prévision 2021 supérieure de + 5 M€ à la prévision 2020, le montant des dépenses au CA anticipé 2021 ne devrait pas dépasser le montant du CA 2020 de plus de 1,2 M€. Cependant si la prévision 2021 apparaît supérieure à la réalisation, il est difficile de contenir la prévision 2022 **notamment impactée par des mesures nouvelles estimées à 12 M€**. Sans ces impacts législatifs, le BP 2022 pourrait être contenu au niveau du BP 2021.

Centres de Responsabilité (€)	CA 2019 - CA 2018	CA 2020 - CA 2019	CA 2021-CA 2020 hors RSA	TOTAL DEPUIS 2018	OB 2022 PROPOSITION	OB 2022- CA 2021
Action Sociale	34 939	17 887	56 818	109 645	361 220	-30 360
Ambition Santé	107 833	208 367	148 660	464 860	448 675	-16 185
Aide Sociale à l'Enfance	1 281 575	918 677	362 038	2 562 290	24 776 334	3 657 125
Archives	9 105	-5 332	5 379	9 152	33 100	8 100
Autonomie	983 189	172 049	-768 893	386 345	97 231 435	8 357 419
Bibliothèque Départementale	-11 243	8 636	42 008	39 401	71 460	-201
Insertion	187 955	2 328 683	-365 872	2 150 766	21 617 500	263 539
Culture Patrimoine	26 920	-29 256	38 073	35 737	1 883 200	200 167
Education jeunesse	28 211	-931 867	758 665	-144 992	7 142 977	328 324
Sport	67 136	-71 516	-103 227	-107 607	1 684 785	218 175
Musée Jacques Chirac	44 809	-46 469	35 610	33 950	163 500	13 755
PMI Santé	13 901	-35 500	28 588	6 989	510 184	35 500
Pôle Cohésion Sociale	2 774 329,38	2 534 358,24	237 847,05	5 546 534,67	155 924 370,00	13 035 357,93
Aides aux Communes	-6 901	-104 120	-89 383	-200 404		0
Attractivité des Territoires	126 095	117 836	25 077	269 008	523 700	62 247
Bâtiments	71 896	-10 576	403 379	464 699	3 820 000	105 000
Transition Ecologique	-3 665	5 893	84 064	86 292	1 269 000	145 709
Habitat	5 987	-7 533	24 398	22 851	818 040	25 840
Juridique - Achats	-64 474	22 360	66 679	24 566	690 000	30 000
Routes	-484 234	-293 817	785 609	7 558	6 183 321	386 362
Systèmes d'informations	119 994	-16 797	150 317	253 514	3 031 000	1 311 000
Pôle Cohésion Territoriale	-235 301,59	-286 753,64	1 450 139,25	928 084,02	16 335 060,86	2 066 157,59
Communication	-10 087	-9 507	58 842	39 248	612 000	5 600
Economie	1 096 409	-1 079 856	-916 772	-900 219		
Très Haut Débit	337 450	48 827	-103 977	282 300	155 500	-262 610
Tourisme	-46 528	370 346	-315 479	8 339	1 113 500	11 500
Transition Numérique et Innovation	9 291	-4 815	8 673	13 150	90 000	55 000
Missions et Communication	1 386 535,21	-675 005,57	-1 268 712,62	-557 182,98	1 971 000,00	-190 510,00
Affaires Générales Assemblées	-30 734	-79 934	145 161	34 494	939 800	21 400
Elus	22 031	-16 264	25 149	30 916	1 245 000	2 000
Budget Comptabilité	-391 597	-783 366	-431 721	-1 606 684	31 223 193	4 035 808
Ressources Humaines	-138 787	604 584	1 216 057	1 681 854	57 048 000	1 519 161
Direction Générale	-539 087,25	-274 978,73	954 645,91	140 579,93	90 455 993,00	5 578 369,00
TOTAL (Provisions incluses)	3 386 476	1 297 620	1 373 920	6 058 016	264 686 424	20 489 374,52

La prévision budgétaire 2022 affiche une augmentation des dépenses sans comparaison avec les évolutions constatées depuis 2018. En effet, l'analyse de l'évolution des dépenses sur les 3 derniers exercices met en perspective une augmentation limitée à +6 M€ en 3 ans, expliqués pour l'essentiel par les interventions sociales dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance et du RSA + 4,7 M€ en 3 ans. La fin des interventions dans le domaine de l'économie, la baisse des intérêts de la dette et la maîtrise de l'évolution des autres dépenses a néanmoins permis de contenir le montant des dépenses de fonctionnement. Force est également de constater que les économies n'ont pas été effectuées sur la masse salariale qui a augmenté de + 1,7 M€ en 3 ans. L'augmentation des dépenses entre la prévision pour 2022 et le CA anticipé 2021 s'élève à plus de 16 M€ (hors dépenses imprévues et provisions).

La prévision 2022, en comparaison au CA anticipé, est directement impactée par les évolutions réglementaires établies à hauteur de 12 M€ concernant :

- **L'Autonomie** (7,1 M€) dont :
 - 2,6 M€ de revalorisation du tarif APA et PCH,
 - 0,5 M€ d'augmentation du nombre de bénéficiaires APA en lien avec la baisse du reste à charge du fait de la revalorisation de tarif,
 - 1,2 M€ d'évolution de la PCH (aide aux repas, etc..),
 - 2,3 M€ de prise en charge de l'augmentation de salaire de 183 € nets, payés pour 641 ETP dans les établissements PH,
 - 0,5 M€ de prise en charge de l'augmentation de salaire des intervenants à domicile.

- **L'aide sociale à l'enfance** (3,5 M€)
 - 3 M€ en lien avec les évolutions réglementaires relatives à la protection des enfants, qui prévoit la revalorisation de la rémunération des assistant familiaux, la mise en place de Contrat Jeunes Majeurs, la création d'une structure d'accueil pour les fratries et l'obligation de financer un ratio de l'encadrement minimum au sein des établissements de protection de l'enfance,
 - 0,5 M€ relatifs à la revalorisation salariale, effet induit des mesures Ségur sur le secteur de l'enfance.

- **Le service informatique** (0,5 M€) en lien avec une obligation comptable d'enregistrer en fonctionnement toutes les dépenses relatives aux logiciels format WEB.

- **La DRH** (700 k€) notamment pour la revalorisation de la catégorie C (180 k€) et le GVT (350 k€).

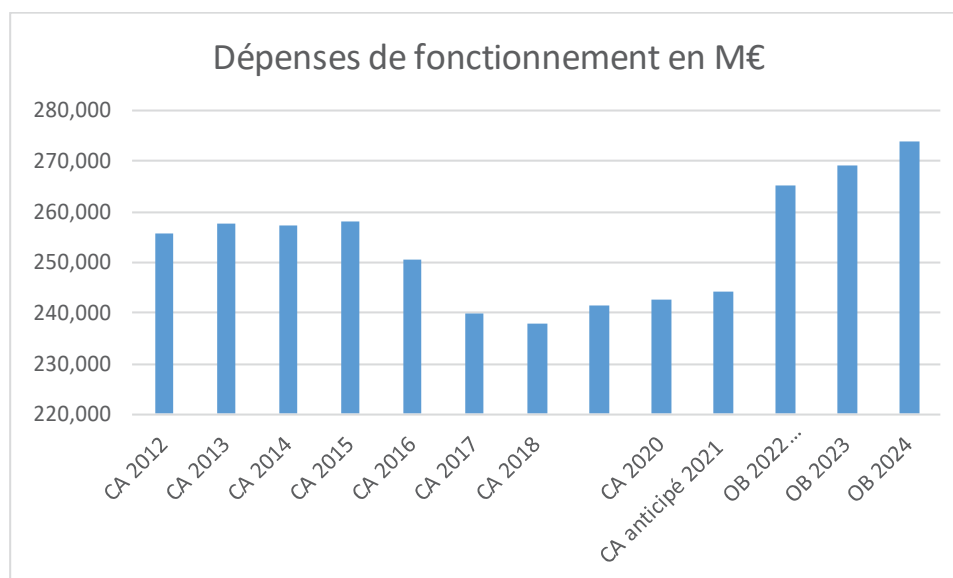
Ces évolutions de dépenses de 16 M€ sont donc impactées de 12 M€ de mesures 'à financer' conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, sans aucune garantie de compensation à ce stade.

Cette prévision budgétaire intègre également les hausses de carburants, d'énergie et de matières premières pour les routes et bâtiments (+ 0,5 M€/ CA anticipé).

Par ailleurs, les crédits estimés nécessaires au financement des besoins pour le Sport, la Culture et la Jeunesse sont en augmentation par rapport au CA 2021 de + 0,75 M€, dans une projection de fin de la pandémie et de reprise des activités sur le territoire.

Ainsi, hors évolutions réglementaires, hors dépenses imprévues et provisions, le montant des dépenses serait de 249 M€ à comparer au CA anticipé 2021 de 244,2 M€, soit + 2 % d'augmentation ce qui, de CA à BP, reproduit quasiment l'évolution proposée en 2020.

Au-delà de 2022, l'encadrement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement par une éventuelle nouvelle contractualisation (type Cahors 2) pourrait rester une cible à ne pas dépasser, d'où l'intérêt de limiter la progression à + 1,5 % en prospective 2023 et 2024.



La mise en perspective ci-dessus des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2012 compare CA et OB 2022 ce qui met en évidence que si les orientations budgétaires sont des équations intégrant dépenses contraintes, dépenses réglementaires et dépenses estimées au vu des indicateurs sociaux économiques disponibles, il n'en demeure pas moins que ce sont les efforts de gestion au quotidien qui permettent de se décaler des tendances pour contenir la dépense.

En effet le montant des dépenses de fonctionnement a été ramené à 250 M€ dès 2016 pour être stabilisé autour de 240 M€ jusqu'en 2021. Ainsi au vu des projections inévitablement haussières, nous devons redoubler d'efforts de gestion pour maintenir nos capacités d'autofinancement.

α- 2 Zoom sur les dépenses de personnel

Dans le cadre du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et conformément aux dispositions de l'article D. 3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont incluses au rapport d'orientations budgétaires, des informations relatives aux ressources humaines de la collectivité portant sur les éléments suivants :

• Le Pilotage des effectifs

Afin de respecter les objectifs de maîtrise de la masse salariale tout en assurant les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services, la DRH rencontre chaque direction en dialogue de gestion. Ces échanges sont l'occasion de préciser les éléments et d'examiner les créations ou transformations de poste demandées.

Ce travail vise à renforcer le pilotage des effectifs et de la masse salariale en lien avec la politique budgétaire. De cette manière, un pilotage par indicateurs RH a été mis en œuvre afin de poursuivre la professionnalisation des acteurs RH/Budget dans le domaine du contrôle de gestion social et financier. Cela participe également à fiabiliser la gestion des emplois par l'anticipation des mouvements d'effectif et la pertinence des actions liées : recrutement, mobilité interne, réorganisation, etc. Cette dynamique va se poursuivre pour continuer à développer l'animation du dialogue de gestion RH avec les autres directions.

Au 31 décembre 2021, au titre du budget principal (hors CDE et assistants familiaux), la collectivité comptait 1 224 agents permanents dont :

1 125 agents titulaires et stagiaires, 99 agents contractuels ainsi que 69 agents non permanents.

• Les dépenses de personnel et enveloppes RH

Le montant total de la rémunération (régime indemnitaire inclus) réalisé au titre de l'exercice 2021 s'est établi à 53,9 M€, soit une augmentation de 1 M€ par rapport au CA 2020 (52,9 M€), légèrement supérieure à l'évolution prévue essentiellement en raison d'évolutions réglementaires en cours d'année non connues fin 2020.

En dépenses de fonctionnement dédiées aux ressources humaines, le budget 2021 a été réalisé à 100 % après DM soit 55,5 M€.

L'année 2022 sera à nouveau marquée par des mesures réglementaires qui auront un impact direct sur la masse salariale comme cela a déjà pu être observé ces dernières années. En effet, plusieurs décisions qui échappent au conseil départemental vont générer une augmentation avec une inscription dans la durée et une charge supplémentaire pour les budgets à venir. De cette manière, les décrets publiés en décembre 2021 introduisent :

- la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C pour un coût de 180 k€ ;
- la transposition des accords du Ségur de la santé à certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale ;
- la réévaluation du point d'indice minimum dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2022 (après une hausse le 1^{er} octobre 2021) avec un coût de 40 k€.

De plus l'indemnité inflation qui sera versée en février représente 80 000 euros.

D'autres mesures structurelles sont également prévues de s'ajouter comme celle de la mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) comme nouveau cadre de régime indemnitare.

- **Le temps de travail effectif**

Le temps de travail dans la collectivité est défini et précisé par les délibérations des 18 et 19 décembre 2000, 29 juin 2001, 18 mars 2005, 27 mars 2009 et 25 juin 2010.

La durée annuelle légale du temps de travail est fixée à 1 560 h de travail effectif depuis mars 2005 pour un agent à temps plein, soit 200 jours par an en moyenne. Dans ce cadre la durée hebdomadaire est fixée à 39 h, compensée par l'octroi de 20 jours de RTT pour ramener le temps de travail hebdomadaire aux 35 h légales.

Le temps de travail effectif se définit comme "le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer à des occupations personnelles".

Par ailleurs la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires aux 1 607 heures annuel. Elle impose, de facto, la redéfinition, par délibération, de nouveaux cycles de travail.

De cette manière le Département conduira le projet nécessaire à cette évolution dans le courant de l'année 2022 afin de revoir son organisation du travail de manière globale.

• Les prévisions 2022

Compte tenu des informations présentés ci-dessus, le montant des dépenses de personnel s'élèverait à 57,05 M€ soit +1,5 M€/ CA anticipé 2021, intégrant l'impact des mesures réglementaires à venir, subies par notre collectivité, ainsi que les mesures structurelles (RIFSEEP notamment) tout en accompagnant les priorités du mandat.

b- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement : 296 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA anticipé 2021 hors RSA	OB 2022
Pôle cohésion sociale	41 747 451	42 872 402	40 905 279	45 070 904	42 093 610	44 289 971	43 878 219
Pôle cohésion territoriale	3 105 200	3 815 976	3 193 159	3 676 920	3 254 159	3 064 285	3 226 903
Pôle missions et communication	7 000	522 770	418 000	446 522	139 196	62 244	80 498
Pôle direction générale	240 837 548	249 309 882	244 051 818	253 741 858	247 024 028	259 468 194	248 345 638
TOTAL GENERAL	285 697 199	296 521 029	288 568 256	302 936 204	292 510 993	306 884 694	295 531 258
<i>évolution de BP à BP en %</i>			1,01%		1,37%		1,03%

En comparaison au BP 2021

Les recettes sont estimées en hausse de 3 M€, soit + 1 %, alors que de BP à BP, le montant des recettes a évolué de 1 % et 1,4 % en 2019 et 2020.

La prévision de recettes est estimée en hausse de + 1,8 M€ pour le pôle Cohésion Sociale.

La compensation APA est ajustée, dans cette prévision budgétaire, aux montants effectivement perçus en 2021, les mécanismes d'affectation étant stabilisés :

- 1^{ère} part estimée à 11,1 M€ soit + 700 k€/BP 2021
- 2^{ème} part estimée à 2 M€, soit +1 M€ / BP 2021. En effet, cette recette n'est plus calculée en fonction de l'évolution de l'APA d'une année sur l'autre mais sur la base d'un coefficient figé appliqué à une enveloppe nationale depuis 2020.

La prévision de recettes pour le pôle Direction générale est estimée à + 1,3 M€ / BP 2021.

La prévision de recettes en hausse :

- TSCA + 3 M€,
- CVAE de + 0,6 M€,
- TVA estimée prudemment à + 2 % soit + 1 M€,
- TICPE + 0,5 M€.

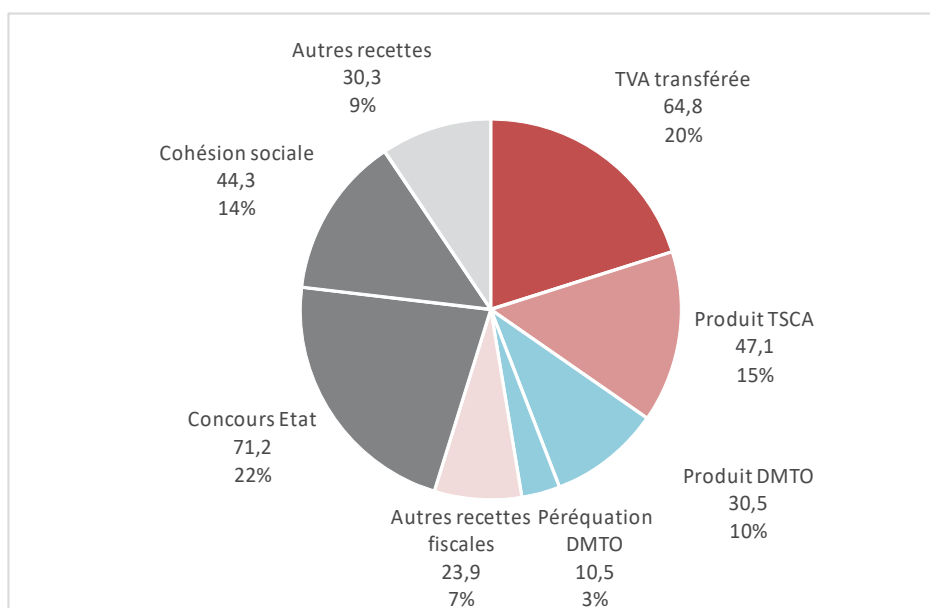
La prévision de recettes en baisse :

- la DGF est estimée en baisse de 0,6 M€,
- les DMTO estimés à - 2,5 M€ / BP 2021 en lien avec la crise sanitaire qui se profile à nouveau et des transactions particulièrement dynamiques en 2021 qui diminuent le potentiel immobilier sur le marché en Corrèze,
- le fonds de péréquation des DMTO et le DCP : - 0,6 M€,
- divers RH et Assemblées : - 0,1M€.

En comparaison au CA anticipé 2021

Les recettes de fonctionnement sont estimées au BP 2022 à - 12 M€ avec une hypothèse prudente sur le produit des DMTO à 20 M€ soit - 10,5 M€ par rapport au CA anticipé 2021.

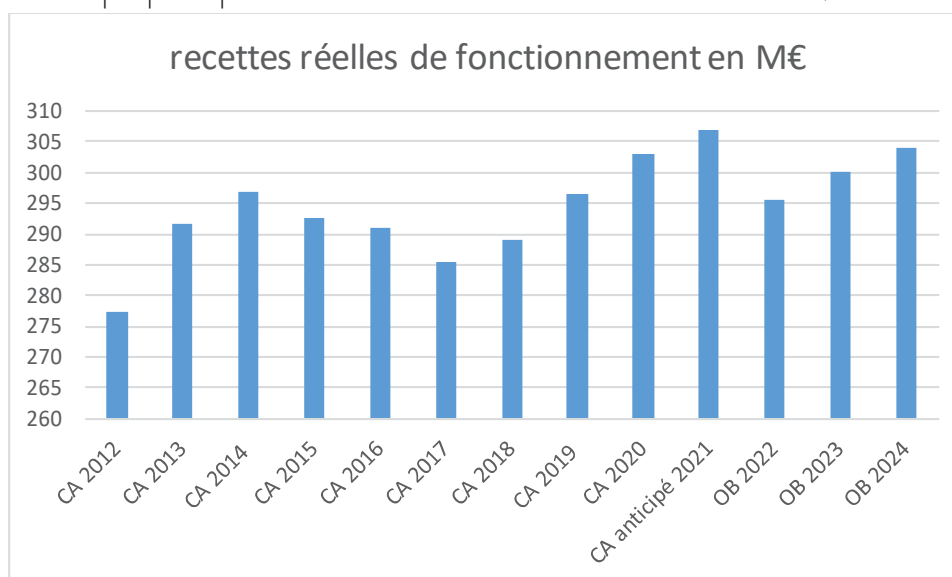
La structure des recettes en 2021, telle que présentée ci-dessous, permet d'identifier leur composition ainsi que les volumes de recettes dynamiques (TVA, TSCA et autres recettes fiscales).



Hors DMTO, les recettes en potentielle augmentation pour 2023 et 2024 sont limitées à :

- la TVA transférée avec une dynamique théorique estimée à + 3 % par an (2 M€), divisée par 2 dans nos prévisions, eu égard au contexte sanitaire,
- la TSCA estimée à + 2 % par an (1 M€),
- la dynamique de l'ensemble des autres recettes (CVAE, etc.) pour + 2 M€ annuels.

Ainsi, au-delà de la prévision 2022, l'hypothèse d'augmentation annuelle des recettes de fonctionnement projetée pour 2023 et 2024 est ainsi estimée à + 5 M€.

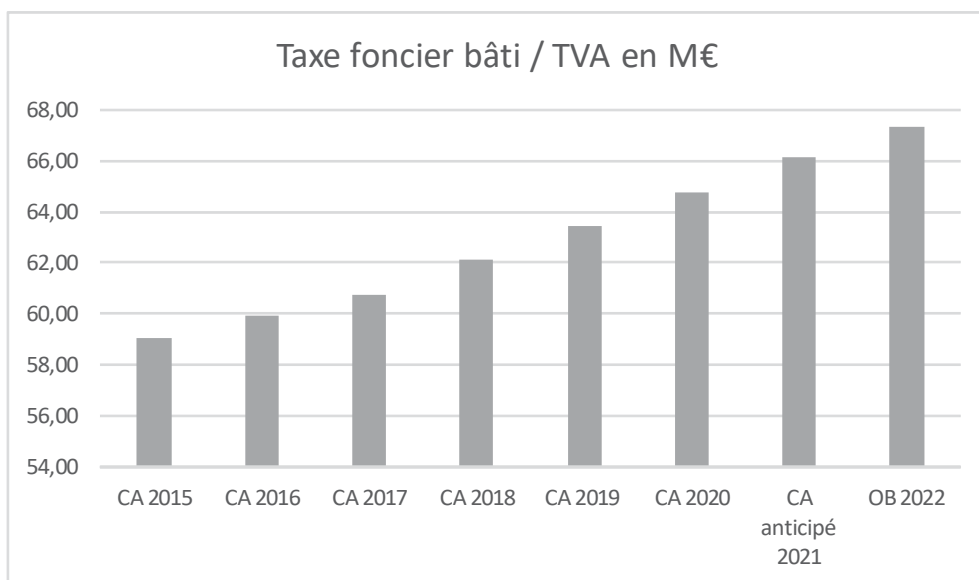


Ainsi une fois la recette DMTO ramenée à une prévision prudente de 20 M€ pour 2022, nos projections intègrent une dynamique de recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 1,6 % par an.

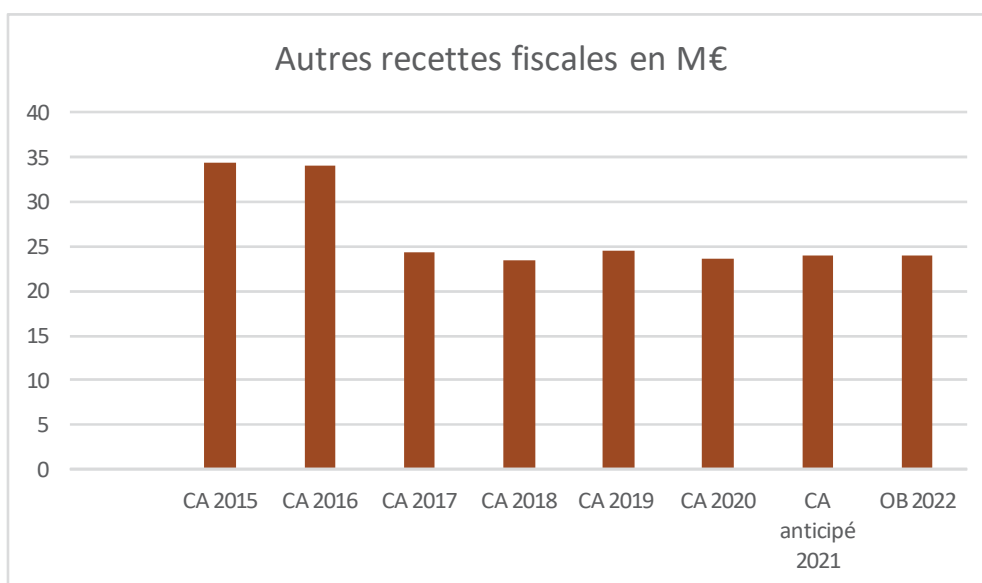
La Taxe sur le foncier bâti remplacée par un reversement de TVA

Depuis la Loi de Finances pour 2021, le produit de TVA, venant se substituer à la taxe sur le foncier bâti transférée aux communes, est égal aux bases nettes 2020 multipliées par le taux 2019, majoré des compensations fiscales 2020 et de la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020. Ainsi, la recette de compensation 'à minima' est égale à la recette de Foncier bâti 2020, sans intégrer la dynamique de + 2 % en moyenne sur les 10 dernières années liée à la revalorisation annuelle des bases.

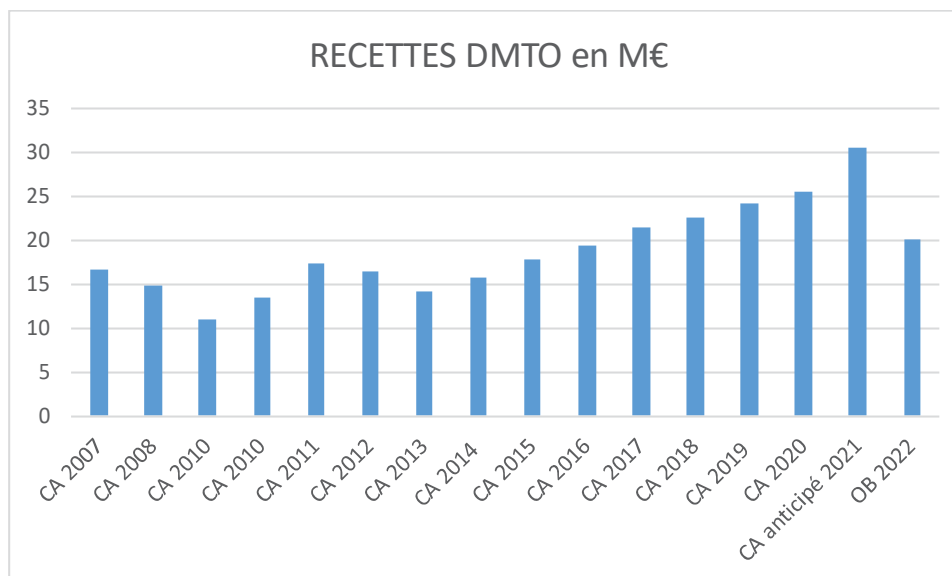
Néanmoins la Loi de Finances pour 2021 prévoyait le remplacement du fonds de stabilisation (115 M€) par **une fraction supplémentaire de TVA (250 M€)** avec des conditions d'éligibilité basées sur le montant des DMTO / habitant et le taux de pauvreté. Ce montant est réparti en fonction d'un indice de fragilité sociale (taux d'allocataires d'allocations individuelles de solidarité dans la population totale du département, revenu par habitant). **Le Département de la Corrèze est éligible et a perçu 1,3 M€.** Ainsi, le montant global de TVA perçu a permis de maintenir la dynamique de recette (ex foncier bâti) à + 2 %. Pour 2022, la hausse de TVA, estimée à + 5,4 % en Loi de Finances est projetée prudemment dans ce budget à + 2 %.



Les autres recettes fiscales que sont la CVAE, la TICPE, les IFR et la taxe sur l'électricité sont également des recettes potentiellement dynamiques, une fois passé le 'rebasage' CVAE de 2017 en lien avec le transfert de la compétence transport aux régions passé. Pour autant, la CVAE versée est égale à la CVAE collectée en n-1. Or la conjoncture 2020 conduira inévitablement à une baisse de cette recette pour 2022 (estimation -0,4 M€) compensée partiellement par une augmentation estimée de la TICPE (+0,1 M€) et de la taxe d'aménagement (+ 0,1 M€).



Les recettes des DMTO sont en croissance continue de près de 9 % en moyenne depuis 2015, avec une envolée estimée en 2021 à + 19 %. Ce niveau-là de recette reste à priori conjoncturel et l'estimation 2022 restera prudente à 20 M€. Il semble en effet opportun de ne pas équilibrer des budgets avec cette recette 'conjoncturelle', sachant qu'avant 2017 le Département n'a jamais perçu plus de 20 M€.



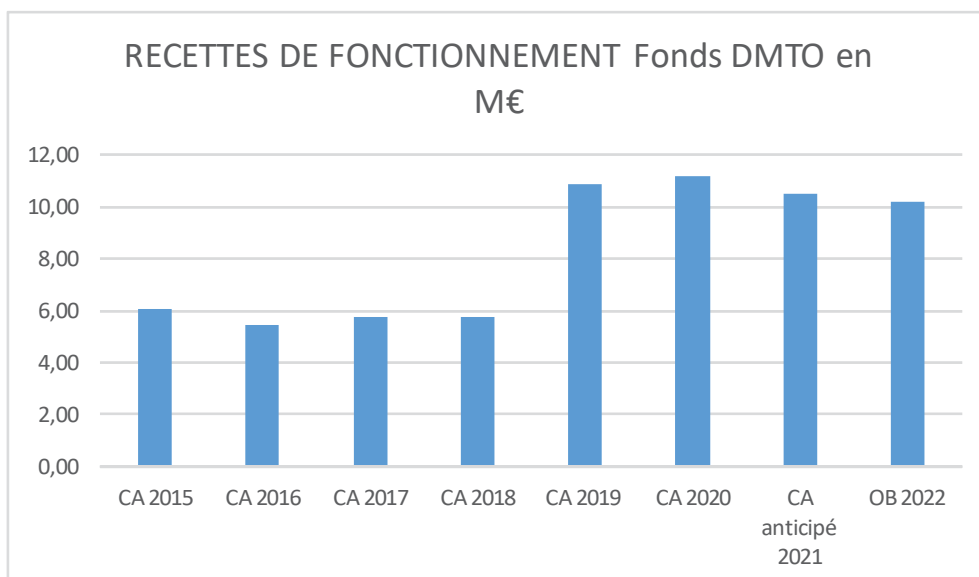
Le Fonds globalisé des DMTO, alimenté par :

- une contribution versée par tous les départements égale à 0,34 % du montant de l'assiette DMTO,
- augmentée d'une part progressive si l'assiette des DMTO est supérieure à 75 % de la moyenne des départements,

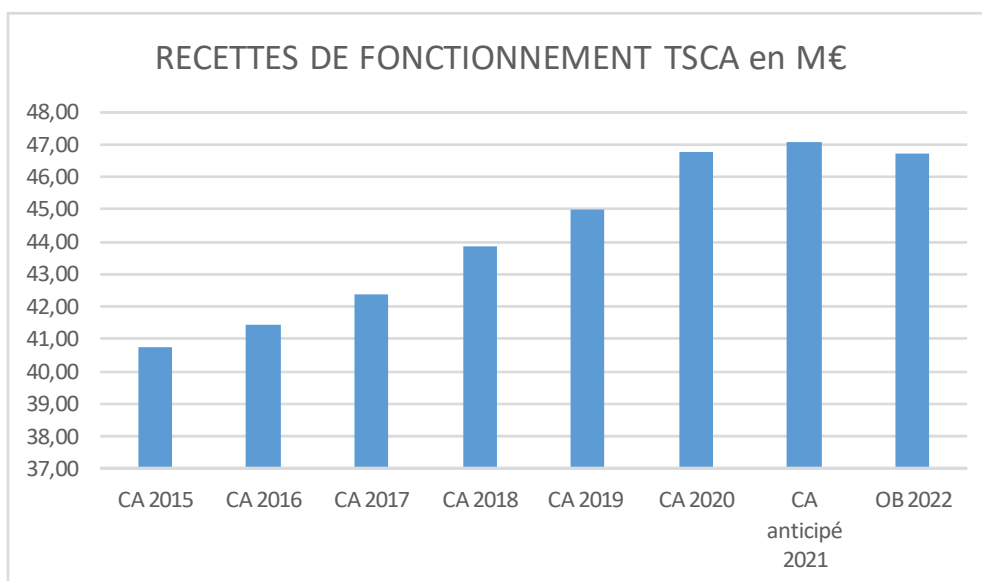
est reversé au titre :

- du **Fonds de péréquation DMTO créé pour corriger les inégalités de richesse fiscale** en 2011 : depuis 2020, le montant alloué à la Corrèze est en baisse et passerait de 5,7 M€ au CA 2020 à 4,7 M€ au BP 2022 (4,85 M€ au CA anticipé 2021) et ce en lien avec le potentiel financier du Département devenu supérieur à 95 % du potentiel financier moyen,
- du **Fonds de Solidarité Départementale (FSD) créé en 2014 pour corriger les inégalités de reste à charge relatif aux Allocations Individuelles de Solidarité** : cette recette intégrant un critère de ressources DMTO est également estimée en baisse au BP 2022 en lien avec la dynamique actuelle des DMTO (- 0,15 M€),
- du **Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) créé pour corriger le fait rural** via les caractéristiques sociales et économiques : comme pour le FSD, cette recette est estimée en baisse de - 0,05 M€ au BP 2022 du fait de la dynamique des DMTO.

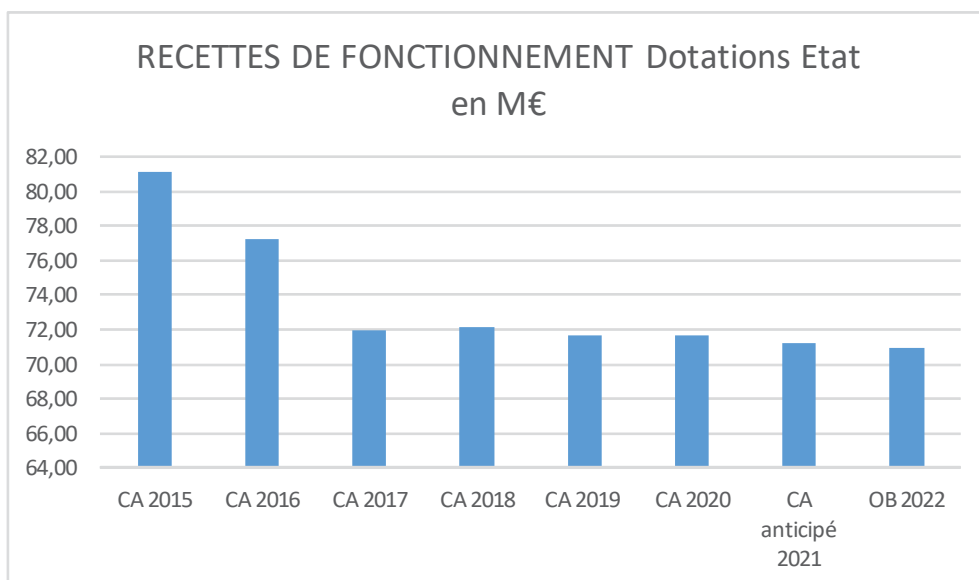
Le montant perçu a baissé entre 2015 et 2018 puis augmenté en 2019 avec la création du FSID et un versement de près de 5 M€ pour la Corrèze. Néanmoins, depuis 2020, le montant attribué à la Corrèze est en baisse.



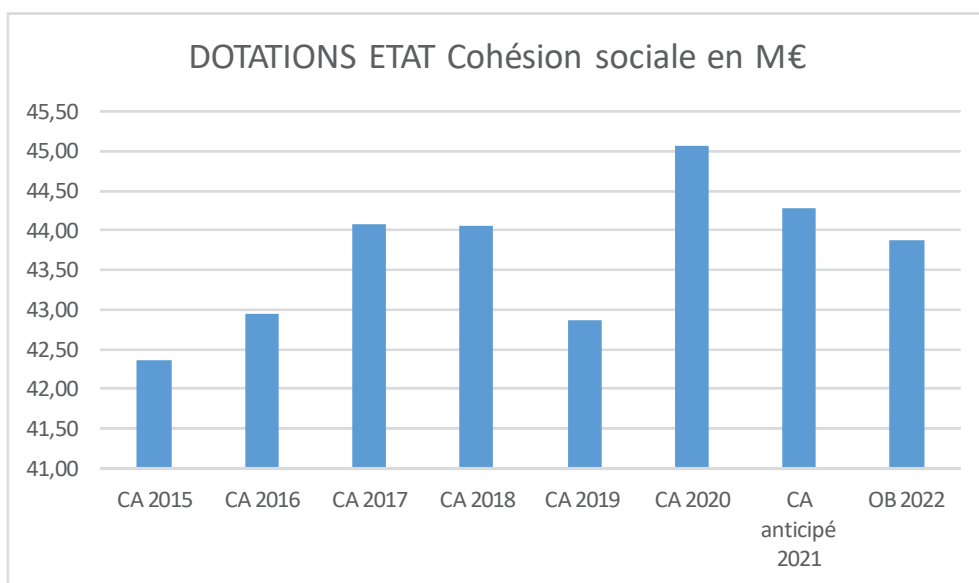
Les recettes de TSCA sont dynamiques avec + 3 % par an depuis 2015. La prévision 2022 reste prudente à 46,7 M€ en lien avec le contexte sanitaire et un montant 2021 moins dynamique que prévu. La prévision établie à 46,7 M€ est équivalente au montant perçu au CA 2020, soit 0,3 M€ de moins que le montant estimé au CA anticipé 2021. On estime par ailleurs la progression annuelle pour 2023 et 2024 à + 2 M€ /an par rapport à cette prévision, conformément à la progression 2015-2020.



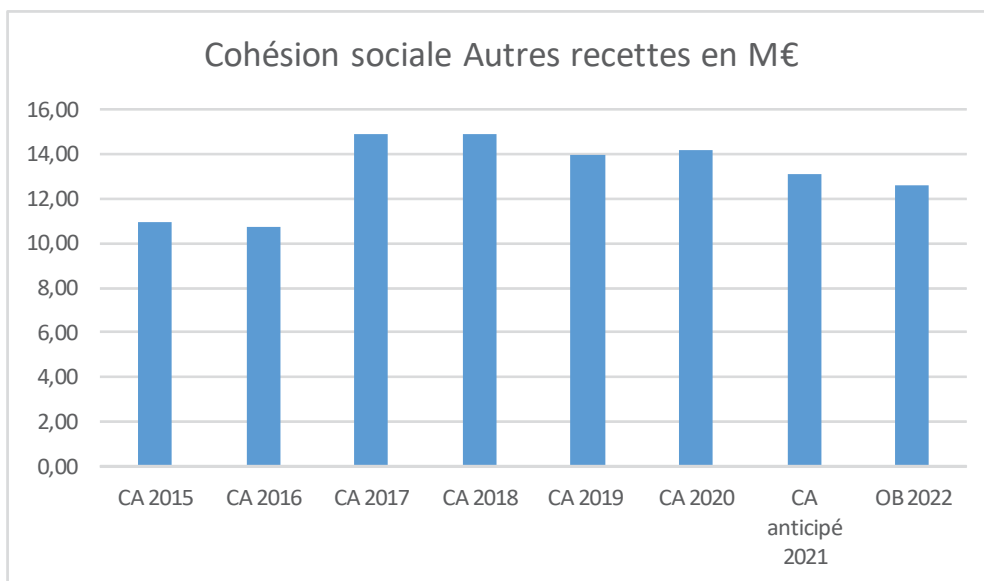
Les dotations de l'État sont relativement stables. On note cependant une baisse de la Dotation Forfaitaire de Base de près de 1% par an. Certes, la population INSEE entre dans le calcul de la DGF et le nombre de Corrèziens est en légère baisse mais ce constat est surtout imputable au potentiel financier du Département, supérieur à 95 % de la moyenne des départements. De fait, un prélèvement est effectué sur le montant attribuable à la Corrèze pour alimenter la dotation de péréquation (- 0,25 M€).



Les recettes du pôle Cohésion Sociale sont estimées quasi stables par rapport au CA anticipé 2021 : en effet, à ce stade, nous n'avons pas de vision claire sur les modalités de compensation des mesures nouvelles (Séjour, tarif horaire des SAAD).



L'ensemble des autres recettes est estimé en baisse, notamment le dispositif de compensation péréqué attribué en fonction du reste à charge relatif aux allocations individuelles de solidarité et du nombre d'allocataires. Le reste à charge de l'ensemble des Départements augmente plus vite que le reste à charge de la Corrèze, d'où une attribution en baisse continue.

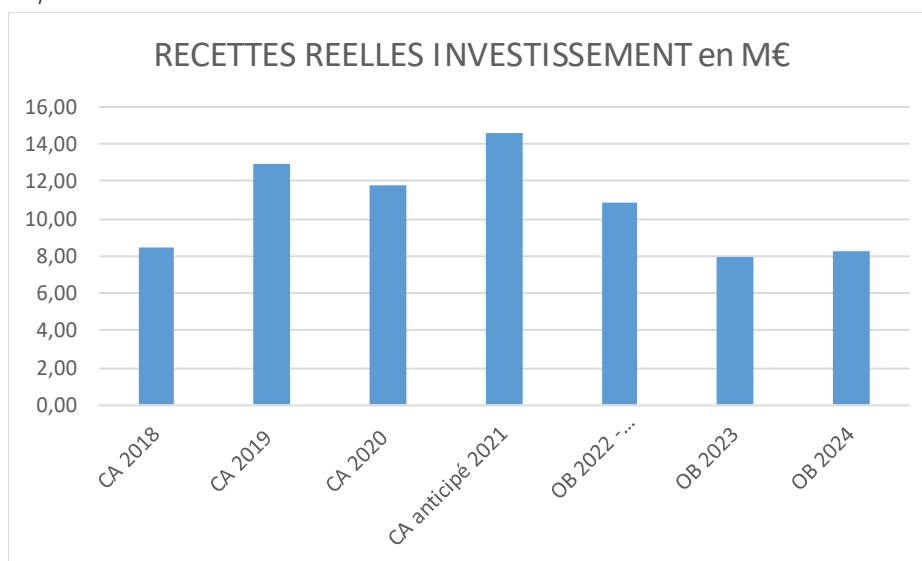


c- L'INVESTISSEMENT EN DEPENSES ET RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à + 2 M€ par rapport au BP 2021 en lien avec l'augmentation de la DSID dont le solde des subventions 2019 et 2021 devrait être perçu en 2022.

RECETTES D' INVESTISSEMENT en €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA anticipé 2021	OB 2022
Total Finances-Budget	4 239 136 €	4 352 530 €	6 080 000 €	8 518 645 €	6 470 526 €	8 881 409 €	8 055 037 €
Total Autres CdR	4 678 435 €	8 542 002 €	2 866 509 €	3 234 654 €	2 416 267 €	5 601 167 €	2 824 324 €
TOTAL	8 917 571 €	12 894 532 €	8 946 509 €	11 753 299 €	8 886 793 €	14 482 576 €	10 879 361 €
évolution de BP à BP en %			0,3 %		-1 %		22 %

La projection pour 2023 et 2024 reste prudente autour de 8 M€ au vu des évolutions concernant ces recettes, notamment la DSID dont l'attribution est désormais conditionnée à des critères très encadrés pour la totalité des versements (suppression de la part de péréquation).



Les Besoins D'investissements

La liste détaillée des Autorisations de Programme (AP) a été présentée dans le rapport ouverture avant BP lors de la séance du 26 novembre dernier. Le montant des encours s'élève à 141 M€ dont moins de 45 M€ affectés à 2022.

Ainsi, le besoin de crédits pour satisfaire aux dépenses d'investissement est estimé dans une première ébauche autour de 60 M€, la déclinaison de ces dépenses sera affinée au moment du BP en fonction de la capacité de financement.

Pour autant l'ambition du département pour 2022 sera de maintenir son niveau d'investissement en privilégiant notamment les bâtiments et l'aménagement du territoire.

C- LES FAIBLES MARGES DE MANŒUVRE EN TERMES DE STRATEGIE FINANCIERE POUR LE BUDGET DU DEPARTEMENT

α- LES ENJEUX

Les soldes de gestion et la capacité d'investissement

Avec 296 M€ de recettes réelles de fonctionnement et 265 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute serait de 31 M€ au BP 2022 pour une épargne nette à 1 M€, affichant un effet de ciseau inédit depuis 2015.

Ceci est en lien avec une augmentation imprévisible des dépenses de fonctionnement (+ 12 M€ de mesures nouvelles).

Néanmoins comme en 2021, avec un report de 50 M€, une épargne nette à 1 M€ et une hypothèse de recettes réelles d'investissement à près de 11 M€, la capacité d'investissement s'établirait à 61 M€ et permettrait de couvrir les besoins, sans recours à l'emprunt. Pour autant, au vu des perspectives d'évolution de recettes et de dépenses, avec un report à nouveau qui pourrait être ramené à 15 M€ fin 2022, il apparaît que le recours à l'emprunt serait nécessaire dès 2023 à hauteur de 25 M€ pour préserver une capacité d'investissement autour de 50 M€.

avec report et sans emprunt							
	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA ant 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Recettes	295	303	293	307	296	301	306
Depenses	241	243	253	244	265	269	273
emprunt	13	25	0	3,5	0	25	25
Dettes	32	30	30	30	30	30	31
Dépense Investissement	48	50	70	54	61	49	50
report pour n+1	36	53		50	15	15	
EB	54	60	40	63	31	32	33
EN	22	30	10	33	1	2	2

La présentation ci-dessus met en perspective les chiffres clé de la prospective budgétaire pour 2022, 2023 et 2024 que sont dépenses et recettes de fonctionnement, éventuel recours à l'emprunt, remboursement en capital de la dette, report à nouveau et soldes de gestion. Il apparaît très clairement que l'effet de ciseau introduit par les mesures réglementaires pour 2022 ramène les projections d'épargne nette à des niveaux très bas, tout en préservant une capacité d'investissement du fait d'un report important.

b- LE SCÉNARIO PRÉSENTÉ AU DÉBAT

Au vu du montant du report 2021, constat peut être fait que cet excédent est constitué depuis 2017 de recettes DMTO très conjoncturelles, supérieures à 20 M€. Le montant cumulé au-delà de ces 20 M€ attendus s'établirait à 25 M€ au CA anticipé 2021.

Dans ce contexte de décisions gouvernementales inhibant toute confiance en l'avenir de nos finances départementales, il pourrait apparaître judicieux de « provisionner », au sens de mise en réserve, ce qui apparaît comme une recette 'exceptionnelle' DMTO.

En effet, le rapport Cazeneuve de juillet 2020 faisait état de l'intérêt pour les départements de pouvoir constituer cette réserve des surplus des DMTO, intérêt repris par la commission des finances de l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui propose une mise en réserve d'un surplus des DMTO pour chaque département mobilisable en cas de retournement économique. Il s'agirait donc d'aller vers un système 'd'auto assurance' dont les conditions de mise en réserve et de reprise seront définies par décret.

Par ailleurs, cette pratique 'd'auto assurance' collective s'applique déjà au fonds de péréquation des DMTO puisque lorsque le prélèvement excède 1,6 Mds€, le surplus peut être mis en réserve et repris sur décision du Comité des Finances Locales (CFL). Depuis qu'elle existe, la réserve est libérée de 120 M€ annuels pour majorer le montant à destination des départements.

Il s'agirait ainsi de préserver l'avenir en constituant une réserve mobilisable en cas de difficultés sur les prochains exercices.

Cette initiative viendrait mécaniquement réduire d'autant notre capacité d'investissement pour 2022 ce qui n'est pas envisageable. Ainsi donc, au vu des taux d'intérêt actuels, dans la perspective d'une nouvelle contractualisation avec l'État visant entre autres à limiter l'endettement, au vu du profil d'extinction de la dette décliné ci avant mettant en perspective un apurement de la dette passée de façon importante à partir de 2027, au

vu du niveau d'épargne de gestion atteint sur les derniers exercices et de notre capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement, le recours à l'emprunt pourrait être stratégique dès 2022. Aussi comme projeté ci-après, un emprunt de 25 M€ sur les 3 prochains exercices permettrait de maintenir notre capacité d'investissement à 61 M€ tout en poursuivant le désendettement du Département.

avec report et emprunt de 25 M€ / an à partir de 2022, exclusion faite des recettes DMTO 'exceptionnelles'							
	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA ant 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Recettes	295	303	293	307	296	301	306
Depenses	241	243	253	244	265	269	273
					<i>provisions DMTO</i>		
					25		
emprunt	13	25	0	3,5	25	25	25
Dette	32	30	30	30	30	31	31
Dépense Investissement	48	50	70	54	61	49	50
report pour n+1	36	53		50	15	15	
EB	54	60	40	63	31	32	33
EN	22	30	10	33	1	1	2

Si la saine gestion des finances départementales a conduit depuis 2015 à réduire la dette de plus de 74 M€ tout en préservant une épargne nette en moyenne à + 19 M€ par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, il est évident que les recettes des DMTO, depuis 2017, ont également facilité les équilibres budgétaires.

Néanmoins dans l'hypothèse où la conjoncture deviendrait défavorable et donc mettrait automatiquement un terme à la progression du marché immobilier, ces efforts ne seraient pas reconductibles à l'infini. La situation apparaît donc d'autant plus incertaine en termes d'« effet ciseaux » que les départements sont privés de tout levier fiscal depuis le transfert de leur foncier bâti aux communes. En effet, les départements dont le rôle clé pour le développement local n'est plus à démontrer n'ont plus de pouvoir fiscal, leurs ressources sont corrélées à la croissance économique, or leurs dépenses sont en hausse quand l'économie est en berne.

Et pour autant, les recettes DMTO conjoncturelles pourraient nous faire oublier que les équilibres budgétaires qu'elles permettent ne sont pas durables.

Par ailleurs la crise sanitaire a mis en évidence l'importance de disposer de latitudes budgétaires pour des interventions nécessaires et inédites, et il en est de même pour absorber les contraintes réglementaires successives, ainsi capitaliser une capacité à faire face à l'imprévu semble plus que jamais opportun. Ces orientations budgétaires (OB) pour 2022 intègrent notamment des dépenses de fonctionnement en augmentation comme jamais depuis 2015 car impactées par des dispositions légales, en opposition à un objectif d'évolution contenue.

C'est pourquoi, les OB mettent en perspective un objectif de **mise en réserve des recettes DMTO qui semblent 'exceptionnelles'** afin de préserver les budgets à venir.

Ce scénario permet à la fois de poursuivre le désendettement et de mettre en réserve des excédents visant à nous garantir une certaine autonomie pour faire face à l'urgence et à l'imprévu comme nous avons pu en faire l'expérience depuis le début de cette crise sanitaire.

CONCLUSION

Investir, innover, moderniser tout en contenant le recours à l'emprunt a guidé les exercices budgétaires successifs de la précédente mandature, conformément à ses engagements. Ainsi, le volume d'investissements a représenté 257 M€ sur la période, dont une enveloppe de subventions destinée aux projets du secteur communal de près de 80 M€ et plus de 96 M€ consacrés au domaine routier, quand l'objectif de désendettement de 50 M€ a été atteint.

Ces efforts d'investissements ont été rendus possibles par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont plus de 60 % ont néanmoins été dédiés à la cohésion sociale en contribuant sur le territoire, à l'emploi local.

Ainsi les engagements pris pour la mandature 2015-2021 ont été tenus malgré la survenue de multiples événements extérieurs venant réduire les marges de manœuvre du Département, au rang desquels la ponction sur la DGF (-13 M€ par an), la perte d'une partie de nos prérogatives (loi NOTRe), la perte de ressources fiscales à travers la suppression de la taxe sur le foncier bâti, le contrat de Cahors, et enfin une crise sanitaire, économique et sociale qui se fera ressentir sur plusieurs années.

Aussi, dans la continuité, ces orientations budgétaires réaffirment nos objectifs concernant la gestion de la collectivité, à savoir :

- prioriser l'investissement, véritable effet levier sur l'économie locale,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- réduire l'encours de la dette.

Au-delà, dans un souci permanent d'action au plus près des besoins, forts de l'expérience inédite de 2020, forts du constat des contraintes réglementaires imprévisibles, ce scénario garantit une certaine pérennité de notre action auprès des corréziens, dans un contexte où les incertitudes perdurent. Ainsi les corréziens, et c'est dans notre ADN, malgré un contexte difficile et incertain, pourront compter sur notre Département pour être protecteur de notre qualité vie, et répondre aux grands enjeux de demain par la préservation de nos ressources.

Je vous invite à débattre sur ces orientations afin de fixer les principes d'élaboration du budget 2022 pour le Conseil Départemental de la Corrèze.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU DEPARTEMENT POUR 2022 - DOB

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.02.18/101 en date du 18 février 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : Conformément aux dispositions de l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, acte est donné à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la tenue du débat des Orientations Budgétaires du Département pour 2022.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 18 février 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220218-4224-DE-1-1
Affiché le : 18 février 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt-deux et le dix huit février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Anthony MONTEIL	à	Madame Stéphanie VALLÉE
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 18 février 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE / BILAN DE L'ANNEE 2021

RAPPORT

En application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 pour l'engagement national pour l'environnement, les collectivités doivent réglementairement présenter un rapport « développement durable » chaque année. Pour rappel, le développement durable est la conjonction de 3 piliers fondamentaux : le social, l'économique et l'environnement.



❶ LES OBJECTIFS DU RAPPORT

L'objet d'un rapport « développement durable » est de proposer :

- Un bilan des politiques, programmes et actions publiques conduites (gestion du patrimoine, fonctionnement et activités internes...);
- Des orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation ;
- Une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

La présentation de ce rapport à l'Assemblée délibérante est ainsi l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique de la collectivité au regard du développement durable.

Ainsi le Département de la Corrèze s'inscrit depuis de nombreuses années dans les actions visant le développement durable. L'émergence et la mise en œuvre du programme "Corrèze Transition Ecologique" sur ces 4 dernières années en est une illustration. Ce programme qui intègre des actions de tout le territoire corrézien, et non seulement celles de notre collectivité, prend en compte et intègre les principes de la transition écologique à travers des projets et des actions selon 4 axes :

1. Faire du territoire corrézien, un territoire exemplaire en matière de production et consommation d'énergies renouvelables,
2. Faire du développement de la sobriété et de l'efficacité énergétique un atout pour l'attractivité et la compétitivité du territoire,
3. Promouvoir des nouvelles mobilités choisies et sobres en milieu rural,
4. Maintenir et créer des emplois par des activités assurant une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

L'objectif du rapport est donc bien de présenter les projets du Département en mettant en perspective les enjeux de transition écologique et de développement durable, de faire le bilan de son action et d'en retenir des options stratégiques pour les années à venir et de les retraduire dans sa maquette budgétaire.

Le document annexé au présent rapport présente un bilan des politiques conduites par action en matière de développement durable et rend compte du résultat de son action qu'elle poursuit pour faire, de la Corrèze, un Département toujours plus protecteur, solidaire, innovant et fédérateur.

📍 LA PRESENTATION DU RAPPORT

Le présent rapport s'articule toujours autour des 5 finalités du Développement Durable suivantes :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Le rapport présente une analyse des actions portées par notre collectivité selon la méthodologie proposée par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) dans le guide "Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable".

En effet, le Ministère propose aux collectivités territoriales de s'inspirer de l'Agenda 2030 et **des 17 objectifs de développement durable** pour proposer une analyse de leurs actions et être en capacité de mesurer leur contribution pour relever les défis internationaux.



Lors de la conférence des Nations unies sur le développement durable de 2012, la communauté internationale a lancé un processus d'élaboration d'Objectifs de développement durable (ODD), applicables aussi bien aux pays en développement qu'aux pays industrialisés.

Après 3 années de consultations avec l'ensemble des parties prenantes, le Sommet des Nations unies de 2015 pour le développement durable qui s'est tenu à New York, du 25 au 27 septembre, a réuni l'ensemble des Chefs d'État et de Gouvernement et a marqué l'aboutissement de ce vaste processus : l'Agenda 2030 pour le développement durable a été adopté officiellement. Les objectifs de développement durable forment le cœur de l'Agenda 2030.

❶ LES ACTIONS ET PROJETS DE LA COLLECTIVITE

Les actions portées par le Département sont déclinées selon les 5 finalités du développement durable et analysées sur leur contribution aux 17 objectifs de développement durable proposés par les instances nationales et internationales.

L'ensemble des 40 projets sont présentés dans le rapport. Certaines actions qui émergent cette année sont présentées ici, elles sont consultables en détail en annexe du rapport « Développement Durable ».

1/ Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

✓ Sobriété et efficacité énergétique

L'agence Corrèze ingénierie accompagne ses adhérents dans leurs projets dans les domaines multiples du bâtiment, de la voirie, des espaces publics, de l'eau, de l'assainissement, du numérique, de la transition énergétique, de la défense incendie et des déchets. L'approche environnementale reste au cœur de la pratique pour orienter les collectivités vers des projets à faible impact.

✓ Corrèze Rénovation Énergétique

Devant le constat que près d'un tiers du bâti privé corrézien est classé en Catégorie F ou G (nomenclature DPE), représentant près de 50 000 logements, le Département a créé un dispositif d'accompagnement des Corrèziens pour leur offrir une solution de travaux clef en main et personnalisée leur permettant de concrétiser, dans des conditions simplifiées, la rénovation énergétique globale de leur logement, d'améliorer le confort de leur domicile et de diminuer leurs factures. Ce dispositif, lancé fin septembre 2021, rencontre un franc succès auprès des particuliers corréziens avec près de 1 500 inscriptions en seulement 3 mois.

2/ Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

✓ "Corrèze Transition Ecologique" et mobilité durable

Le Département a fait le choix de s'impliquer fortement dans le domaine de la transition écologique, ce qui se traduit notamment par la mise en place du programme : "Corrèze Transition Ecologique".

Le Département a porté un plan de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques sur les années 2019 et 2020. En 2021, le Département a réalisé le bilan de ce plan et a mis en place des aides à destination des maîtres d'ouvrage qui installent des bornes incluses dans le schéma. Ainsi depuis avril 2021, 13 nouvelles installations ont été accompagnées sur le territoire.

✓ La Réserve Départementale de Biodiversité

La collectivité a instauré le premier Espace Naturel Sensible (ENS) départemental à travers l'acquisition puis la valorisation du site des anciennes gravières à Argentat-sur-Dordogne. Dénommée Réserve Départementale de Biodiversité, elle s'étend sur 40 hectares en bordure de rivière Dordogne. Les conditions d'émergence de la biodiversité ont été créées et la nature fait son œuvre pour reconquérir le site.

En 2021, 2 chemins d'interprétation physique (mobilier) et virtuelle ont été inaugurés : une application dédiée propose une nouvelle façon, plus ludique et très documentée, de visiter le site.

De nombreuses animations ont été proposées au cours de l'année et notamment au cœur de la saison touristique en été. Ces animations ont été proposées par l'équipe de la Transition Ecologique du Département mais aussi par des associations qui proposent de l'éducation à l'environnement en Corrèze (GMHL, « de la Forêt au Jardin »...).

Enfin, une journée de formation à destination des professeurs de Sciences et Vie de la Terre a été organisée : la réserve est un lieu d'étude et de travail privilégié pour l'enseignement des sciences (géologie, biologie des êtres vivants, biodiversité et écosystèmes...).

✓ La ressource en eau

Les études prospectives portées sur le territoire, à l'exemple de "Dordogne 2050", s'accordent sur un impact significatif du changement et du dérèglement climatique et, en particulier, de la variation de la pluviométrie sur la ressource en eau et sa mobilisation pour son usage. La préservation et l'optimisation des ressources existantes représentent donc un enjeu majeur pour notre territoire et son économie agricole en particulier.

Dans ce contexte, le Département a co-organisé en 2021 avec la Préfète et le Président de l'Association des Maires, les Assises de l'Eau de la Corrèze.

À destination des collectivités corréziennes, ces rencontres ont permis d'échanger sur les différentes solutions et mesures qui peuvent être mises en œuvre pour améliorer collectivement la gestion de l'eau. Le Président a mobilisé, lors de ces Assises, l'ensemble des acteurs sur la ressource en eau du territoire pour la réalisation d'une grande concertation autour d'une étude prospective à différents horizons.

3/ Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

✓ Soutien Scolaire Renforcé (Plan Corrèze Accompagnement COVID 19)

Cette action, décidée en réunion du Conseil Départemental du 27 novembre 2020, s'est adressée à des élèves de 7 à 13 ans dont les difficultés scolaires sont apparues après le premier confinement.

Il s'agit d'un renforcement ciblé et sur mesure des actions de soutien scolaire auxquelles le Département apporte déjà, chaque année, une contribution d'environ 20 000 € dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire. Une augmentation exceptionnelle de 20 000 € de l'enveloppe a été votée.

La thématique retenue fut l'accès aux outils numériques et leurs utilisations dans le cadre scolaire en présentiel et en distanciel. Les objectifs du projet étaient d'éviter les ruptures dans l'apprentissage scolaire en favorisant notamment le maintien du lien avec l'enseignement en période de pandémie.

✓ La diversification et l'accessibilité de l'offre culturelle

Le Département mène une politique d'aide auprès de 400 structures culturelles et ce, dans tous les domaines artistiques sans distinction, ce qui a pour conséquence le maintien d'une offre variée, de qualité et de proximité favorisant l'équilibre territorial. Ce choix s'appuie sur la conviction forte que la culture est à la fois un droit pour les citoyens, une nécessité pour l'épanouissement individuel et un facteur de lien social.

Par ailleurs et en poursuivant les mêmes valeurs, le Département mène une politique tarifaire qui permet à chaque Corrèzien de pouvoir accéder à une offre culturelle de qualité.

Quelques chiffres de fréquentation pour l'année 2021 :

Sédières

- 6 apéros concerts : 1 740 spectateurs
- 5 spectacles jeune public : 872 spectateurs
- Expo « L'art au château » : 3 536 visiteurs

Musée Départemental de la Résistance Henri Queuille

- 1 891 visiteurs (4 mois de fermeture liée à la crise sanitaire)

4/ Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

✓ Téléconsultations

Le Conseil Départemental, dans le cadre de son 2^{ème} Plan Ambition Santé, a pour objectif d'augmenter le temps médical sur le Département au vu de la désertification de ce métier. De nombreuses actions sont mises en place dont une expérimentation avec des bornes et des cabines de télémédecine.

✓ Réseau social dédié aux seniors : MaCorreze.fr

Sous l'impulsion du Conseil Départemental de la Corrèze et avec le soutien de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, un partenariat a été construit avec la Fédération Générations Mouvement qui, par son implantation à l'échelle départementale, est en mesure d'impulser une réelle dynamique, pour créer le premier réseau social seniors. Ce nouvel outil de communication a vocation à créer, développer et maintenir le lien social des personnes âgées de notre territoire. En cette période de crise sanitaire, ce nouveau mode de relation constitue un vecteur supplémentaire d'inclusion sociale et numérique. L'objectif de ce projet est ainsi d'offrir aux seniors un espace dans lequel ils ont la possibilité de retrouver des rubriques sur l'ensemble de leurs centres d'intérêts, d'échanger, de publier et d'organiser ensuite des temps d'échange pour se retrouver et se rencontrer.

✓ Le dispositif « Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) »

Le secteur d'aide à domicile est constitué d'un réseau de 22 Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) ; le secteur emploie 1 300 personnes dont les missions sont d'assurer le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Le renouvellement des personnels intervenant à domicile est nécessaire pour assurer la pérennité d'un secteur dont près de la moitié des effectifs est âgée de plus de 50 ans et conforter le modèle social corrézien de l'aide à domicile.

Pour faire face au départ à la retraite d'une centaine d'aides à domicile d'ici fin 2022, le Département de la Corrèze, en concertation avec les SAAD, a créé l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC).

C'est un dispositif unique en France porté par le CD 19 pour promouvoir le métier d'aide à domicile et aider les SAAD à recruter et à fidéliser leurs employés.

L'objectif est d'en recruter, former et fidéliser 50 par an.

5/ Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

✓ Tourisme : accompagnement des professionnels vers le tourisme durable

Après 18 mois de restrictions, les voyageurs ont été amenés à repenser leurs façons de voyager, à découvrir de nouveaux territoires, plus proches, le besoin d'évasion et de voyage reste très fort. Si la sécurité sanitaire reste un élément central de réassurance, de nouvelles préoccupations sont également présentes : se réappropriier le temps, consommer local, rencontrer les habitants, vivre comme un local sont des aspirations que l'on voit émerger très fortement.

Réduire l'impact environnemental de ses voyages est également une préoccupation de plus en plus prégnante. Elle pousse à la découverte des territoires plus proches du domicile, à privilégier des modes de déplacement doux, des activités et du partage.

On l'a vu, la Corrèze a su tirer parti de son positionnement sur ces 2 dernières saisons. L'enjeu est maintenant de retravailler l'offre et les expériences proposées aux visiteurs pour capitaliser sur ces nouvelles tendances.

✓ Tourisme : une promotion renforcée pour une année encore marquée par la crise sanitaire

La consommation responsable, locale, durable, solidaire et porteuse de sens se généralise. L'envie de voyager autrement, l'envie de tranquillité, de découverte de lieux peu fréquentés, d'expériences authentiques émergent fortement et le tourisme de masse est en déclin. Après une année 2020 marquée par des mesures sanitaires inédites, l'année 2021 n'a pas permis aux professionnels du tourisme de retrouver une activité normale.

Aussi, pour booster la fréquentation et la consommation touristique, Corrèze Tourisme a mis en place un plan de communication visant 3 objectifs :

- Donner envie de Corrèze en se démarquant des autres destinations. Il s'agit de mettre en avant une Corrèze assumant d'être à l'écart des grands flux touristiques par une campagne de communication audacieuse et décalée : #Chut, la Corrèze Secrète ;
- Booster les ventes et la consommation des clientèles en séjour ;
- Faire connaître la Corrèze comme terre de randonnée par l'édition d'un topoguide de randonnée commercialisé au plan national.

CORREZE TOURISME a d'ailleurs reçu les 2 premiers prix aux Trophées de la Com' Sud Ouest :

« Meilleure campagne de communication globale 2021 » et « Meilleure campagne de publicité par un organisme public ».

④ LES PERSPECTIVES 2022

Ainsi, dans la continuité des actions portées à travers le programme Corrèze Transition Ecologique, le Département de la Corrèze, suite aux élections en 2021, va réaffirmer son action selon 3 axes forts :

- Un département protecteur des corréziens,
- Un département engagé pour une meilleure qualité de vie,
- Un département accélérateur de la transition écologique.

À travers l'écoute et la concertation, le conseil départemental poursuit pleinement son action dans le cadre de ce développement durable. Il mettra alors en œuvre les actions et les dispositifs visant à répondre à ces différents objectifs.

Il interviendra notamment sur les projets suivants :

- Corrèze Rénovation Énergétique : avec plus de 1 800 inscrits en 2021, la poursuite du déploiement du dispositif à destination des particuliers et déploiement du dispositif à destination des collectivités aura pour but la réduction massive du nombre de passoires thermiques du bâti corrézien en simplifiant l'accès aux aides financières des travaux de rénovation énergétique avec le déploiement des offres de formation pour le développement des travaux ;
- Plan Départemental de la Gestion en Eau de la Corrèze : lancement d'un projet innovant de recherche avec la réalisation d'une étude prospective sur les ressources en eau et le stockage sur le territoire de la Corrèze, en lien avec une réflexion prospective sur l'activité humaine en fonction de l'évolution de la quantité et de la qualité de l'eau sur notre territoire.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE / BILAN DE L'ANNEE 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.02.18/102 en date du 18 février 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Patricia BUISSON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : acte est donné au Président du Conseil Départemental de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 18 février 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220218-4170-DE-1-1
Affiché le : 18 février 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt-deux et le dix huit février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Anthony MONTEIL	à	Madame Stéphanie VALLÉE
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Période 2021 / 2022



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire

PARTIE 1 - PRELIMINAIRES, RAPPELS REGLEMENTAIRES ET HISTORIQUE	2
I / Rappel du contexte réglementaire.....	2
II / La confirmation de l'augmentation des températures en 2021	4
III / Historique du développement durable	5
A / Au niveau international.....	5
B / Au niveau national.....	6
C / Au niveau départemental.....	6
D / Rapport développement durable	7
IV / Méthodologie d'élaboration et références.....	7
V / Récapitulatif des actions et objectifs de développement durable atteints.....	9
PARTIE II – FICHES ACTIONS	11
FINALITE N°1 : Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.....	11
FINALITE N°2 : Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources.....	19
FINALITE N°3 : Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains	52
FINALITE N°4 : Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	79

PARTIE 1 - PRELIMINAIRES, RAPPELS REGLEMENTAIRES ET HISTORIQUE

I / Rappel du contexte réglementaire

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Cette disposition est également liée aux rapports sur la responsabilité sociale et environnementale établis par les entreprises cotées au CAC 40, à l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques qui demande aux 700 entreprises françaises cotées sur le marché de fournir des données sociales et environnementales dans leurs rapports annuels et, enfin, à l'article 225 de la loi portant engagement national pour l'environnement qui étend cette obligation aux entreprises de plus de 500 salariés.

Pour les collectivités territoriales, cette démarche consiste à élaborer un rapport sur leurs politiques et sur leurs activités internes qui présente leur contribution au développement durable. Pour les collectivités territoriales, la présentation de ce rapport permet à l'organe délibérant de mettre au centre des débats, les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

En effet, l'exposé des motifs de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relatif à l'article 255 indique qu'il "s'agit d'engager les maires et les présidents des collectivités à présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux".

Le code général des collectivités territoriales a été modifié en conséquence, en insérant les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 et en complétant l'article L. 4425-7.

L'article 255 de la loi grenelle II prévoit :

- L'élaboration d'un rapport sur la situation en matière de développement durable des collectivités territoriales,
- Un décret précisant son contenu et, si nécessaire, les modalités d'élaboration de ce rapport.

Dans de nombreux cas, la production de ce rapport a questionné les services des collectivités territoriales sur la transversalité et la durabilité de leurs actions. Bien que quelques collectivités aient produit un rapport ne mettant en avant que les actions relatives à l'environnement ou le pan écologique du développement durable, au fur et à mesure des exercices, elles sont nombreuses à essayer d'appréhender l'ensemble des politiques publiques. Dans ce cadre, des questions de positionnement du rapport "développement durable" relatives aux autres documents ou rapports élaborés par la collectivité territoriale ont émergé.

Dès lors, il est légitime de s'interroger sur les liens de ce support avec les documents de planification ou le rapport d'activité. Pour les collectivités qui ont eu la possibilité d'investir la construction de ce rapport, ce dernier contient naturellement des éléments d'évaluation stratégique qui devraient aboutir à des choix plus durables dans l'élaboration des politiques publiques et à terme, arbitrer des orientations budgétaires inhérentes. Pour les autres collectivités, au regard des expériences analysées, ce rapport ne devient utile à l'ensemble des directeurs et des élus uniquement s'ils se sont questionnés sur les impacts en terme de développement durable de tout ce qu'ils ont réalisé. Ce constat conduit à ce que l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable soit conduite par chaque direction de la collectivité et coordonnée par le service transition écologique.

Ainsi, chacune des directions est impliquée dans les effets qu'elle produit au regard du développement durable qui reste le moteur de la transformation ou de la transition vers un autre modèle de société, non réductible à une simple compétence.

Le décret du 17 juin 2011 précise que le contenu du rapport est structuré autour des pratiques et activités internes à la collectivité ainsi qu'aux politiques territoriales. Il s'agit d'effectuer une présentation des modes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, qui seront décrits au regard des éléments de démarche du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable. Il est important de noter que le rapport n'a pas pour objet de faire ressortir les actions politiques et programmes ayant pour objectif l'une ou l'autre des finalités du développement durable, mais bien d'analyser les impacts de chacune des actions, politiques, programmes sur l'ensemble des finalités. Ces impacts pourront se révéler, selon les actions politiques, programmes, positifs, neutres ou négatifs et ainsi pourront être identifiées les interactions à conforter ou à construire entre les différentes politiques pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable. En effet, le code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise de façon cohérente, les cinq finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale, la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder les dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Un volet relatif à l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes vient ensuite compléter ces éléments. Dans ce cadre, est présentée la démarche mise en place pour élaborer le rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cette présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des éléments de démarche du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable que sont :

- la participation des acteurs,
 - la transversalité de l'approche,
 - le dispositif d'évaluation partagé,
- L'ensemble de ces points doit converger vers une stratégie d'amélioration continue.

Dans chaque partie, divers éléments seront précisés :

- les enjeux, objectifs et attentes de la collectivité,
- la démarche méthodologique mise en place,
- une synthèse de la situation actuelle en terme de démarche de développement durable.

Par ailleurs, afin de faciliter l'émergence d'un débat entre les membres de l'assemblée délibérante, le présent rapport pourrait présenter des éléments d'interrogation, d'orientation ou de conclusion. Ces éléments peuvent apparaître en fin de rapport et être présentés à l'assemblée délibérante pour que les élus, à défaut d'un débat, puissent les intégrer dans la préparation des budgets notamment lorsque la présentation a été réalisée bien en amont du débat d'orientations budgétaires.

Le rapport de développement durable des collectivités s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Ainsi que codifiée par l'article L3311-2 du code général des collectivités territoriales, cette obligation concerne également les conseils départementaux.

Ainsi, le choix a été fait de suivre les préconisations inscrites dans la loi et d'organiser le contenu de ce rapport selon les cinq finalités du développement durable énumérées précédemment.

II / La confirmation de l'augmentation des températures en 2021

L'organisation météorologique mondiale (OMM) a publié un rapport dans lequel elle pointe que les dernières années ont battu de nouveaux records de chaleur, avec une température moyenne supérieure d'1 à 2°C au niveau de l'ère pré-industrielle.

L'année qui vient de s'écouler confirme la tendance initiée précédemment, elle gardera bien un aspect historique. En effet, elle est remarquable car très contrastée en matière météorologique et principalement en raison des températures. L'année 2021 est l'une des plus chaudes jamais enregistrées au cours des cinquante dernières années et probablement depuis le début des mesures faites par l'homme. La Corrèze a connu une température moyenne supérieure de 1,5° C par rapport à la normale, un écart identique à celui enregistré à l'échelle nationale. Cette augmentation s'appuie sur les normales calculées sur la période allant de 1981 à 2010.

En terme de pluviométrie, l'année écoulée a été très proche de la normale. En revanche, si la quantité de pluie est sensiblement la même en Corrèze, sa répartition tout au long de l'année n'est pas sans poser problème.

Ces changements représentent une réelle menace pour un département comme la Corrèze dont la quasi-totalité des ressources en eau potable provient des rivières.

Au cours des dix dernières années, le département a enregistré quatre périodes de sécheresse.

(ces données sont issues de Météo France)

D'une manière générale, le bilan météo du département s'éloigne des moyennes habituelles : température, pluie et ensoleillement ont varié.

Selon le rapport de l'OMM, de nouveaux records de chaleur ont eu lieu et pour la septième année consécutive. Si cela se confirmait, le XXI^{ème} siècle compterait 17 des 18 années les plus chaudes constatées depuis le début des relevés (1880), a encore affirmé l'OMM.

La superficie des glaces arctiques depuis le début des relevés satellitaires en 1979 est la plus faible. La perte de la banquise ces trente dernières années correspond à la superficie de l'Alaska et du Texas réunis. Dans l'Antarctique, l'étendue des glaces dans l'océan continue de diminuer.

Lors de la COP 26, conférence sur le réchauffement climatique qui s'est tenue à Glasgow, en Écosse du 31 octobre au 12 novembre 2021, 196 pays se sont réunis. L'objectif était d'avancer dans la mise en œuvre de l'accord de Paris scellé en décembre 2015 et qui vise à limiter le réchauffement en deçà de 2°C. Au-delà de ce seuil, il sera extrêmement difficile de s'adapter aux impacts des dérèglements climatiques dans de nombreuses zones du monde, selon les climatologues.

L'objectif des 196 pays signataires de l'accord de Paris est de maintenir la progression des températures du globe à moins de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle pour éviter les pires effets du réchauffement. Selon des estimations préliminaires, la hausse serait déjà de 1,2°C.

La prochaine conférence sur les changements climatiques se déroulera en Égypte en novembre 2022. Cette manifestation est à l'initiative des Nations unies.

✦ Le climat mondial s'est réchauffé au cours du XX^{ème} siècle :

Au XX^{ème} siècle, la température moyenne du globe a augmenté d'environ 0,6°C et celle de la France métropolitaine de plus de 1°C. La décennie 2002-2011 est la période de dix années consécutives la plus chaude au

moins depuis le début des mesures instrumentales, en 1850. En raison d'une forte variabilité naturelle, la température moyenne du globe peut, certaines années, être plus élevée ou plus basse que celle des années précédentes.

Mais cette variabilité interannuelle ne doit pas être confondue avec l'évolution de fond : une tendance générale à la hausse marquée depuis plus d'un siècle. Près de la surface terrestre, le réchauffement s'est accentué. Depuis le milieu des années 1970, il a atteint une moyenne de 0,17°C par décennie.

- Une augmentation de 1°C de la température moyenne en France au XX^{ème} siècle :

Si au cours du XX^{ème} siècle, la température moyenne a augmenté en France de 0,1°C par décennie, cette tendance s'est récemment accélérée. Sur la période 1951-2000, cela se traduit par une diminution du nombre de jours de gel en hiver et par une augmentation du nombre de jours où la température dépasse 25°C en été. De même, en outre-mer, le réchauffement s'accroît depuis la fin des années 1970.

Côté précipitations, l'évolution est plus contrastée. Une augmentation se vérifie sur les deux tiers de l'hexagone avec des contrastes saisonniers marqués : hausse des précipitations pendant l'hiver, baisse des précipitations pendant l'été et allongement des sécheresses les plus longues. Ce réchauffement global n'est pas accompagné de changements notables dans la fréquence et l'intensité des tempêtes à l'échelle de la France.

III / Historique du développement durable

Les sommets de la terre de Rio (1992) et de Johannesburg (2002) ont rappelé le rôle essentiel des collectivités locales dans l'impulsion de projets et de pratiques nouvelles en faveur du développement durable. Elles ont en effet un rôle majeur à tenir dans ce domaine et se doivent de montrer l'exemple afin d'aider les territoires dans cette démarche. Après des autres collectivités

territoriales, les départements gèrent, aménagent et protègent leurs circonscriptions. Proches de la population, ils sont des acteurs moteurs dans la mise en œuvre du développement durable.

En France, la quatrième édition du "One Planet Summit" a eu lieu à Paris le 11 janvier 2021. Elle était dédiée aux enjeux de protection de la biodiversité.

Ce sommet a rassemblé des chefs d'État et de gouvernements, ainsi que des leaders d'organisations internationales, d'institutions financières, du secteur économique et d'ONG, tous prêts à accélérer l'action internationale en faveur de la nature et à prendre des engagements concrets pour lutter contre la perte de la biodiversité.

Ainsi, des actes concrets ont été décidés autour de quatre thématiques : l'agroécologie, la protection des écosystèmes terrestres et marins, la finance et enfin, la protection des forêts, des espèces et de la santé humaine.

Depuis de nombreuses années, les préoccupations sociales et environnementales sont au cœur de l'action du Conseil Départemental. Aujourd'hui, que ce soit en matière de santé, d'énergies, d'éducation ou d'environnement, le Département se distingue par sa volonté d'améliorer, au quotidien, la qualité de vie des Corréziens et le dynamisme du territoire.

A / Au niveau international

1972	Conférence des Nations Unies de Stockholm pose la première pierre du concept de développement durable
1986	Catastrophe nucléaire de Tchernobyl
1987	Rapport Brundtland - Définition du développement durable

1992	Seconde conférence de l'ONU sur l'environnement
1997	Création des agendas 21 à Rio de Janeiro
2002	Protocole sur la réduction des gaz à effet de serre à Kyoto
2002	Renouvellement des engagements de Rio au 3 ^{ème} sommet de la terre à Johannesburg
2004	Tsunami dans l'océan indien
2005	Conférence des Nations Unies changement climatique, entrée en vigueur du protocole de Kyoto
2009	Ouragan Katrina
2009	COP 15 à Copenhague (conférence de l'ONU)
2011	Catastrophe nucléaire Fukushima
2011	COP 17 à Durban
2012	Conférence de Rio de Janeiro + 20
2015	Année la plus chaude depuis 1880
2015	COP 21 à Paris
2018	COP 24 à Katowice (Pologne)
2019	COP 25 à Madrid (Espagne)
2021	COP 26 en Grande Bretagne à Glasgow
2022	La prochaine conférence doit avoir lieu en Égypte au mois de novembre

B / Au niveau national

1999	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
2003	Stratégie nationale de développement durable et facteur 4
	Canicule

2005	Charte pour l'environnement
	Le développement durable entre dans la constitution
2007	Grenelle de l'environnement
2010	Vote du grenelle 2
	Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur engagement national pour l'environnement
2011	Décret 2011-687 pour la mise en place d'un rapport annuel sur le développement durable dans les collectivités territoriales
	Sécheresse
2015	Sécheresse
2018	Inondations dans le sud est de la France
	Nouvelle épisode de sécheresse
2019	Épisodes de canicule
	Nouvelles inondations liées aux épisodes méditerranéens dans le sud est de la France
2021	One planet summit à Paris en janvier

C / Au niveau départemental

2007	Lancement de l'agenda 21 départemental
2010	Labellisation de l'agenda 21 par le ministère
2011	Commission commande publique durable
2012	Plan climat énergie territorial (PCET)
2013	Premier rapport d'activités transversal en matière de développement durable
2015	Lancement de l'agenda 21 de deuxième génération

2017	Positionnement du Conseil Départemental à l'appel à projet pour les contrats de transition écologique (CTE)
2018	Reconnaissance de l'état de calamité agricole du département de la Corrèze (orages de juillet)
2019	Signature du contrat de transition écologique en juin Création de la SEM Corrèze énergies renouvelables
2020 et 2021	Mise en œuvre d'actions spécifiques pour faire face à la situation de la crise sanitaire suite à la pandémie mondiale

D / Rapport développement durable

Le rapport 2021 porte sur le bilan des politiques 2021 et sur les perspectives pour l'année 2022 du Conseil Départemental.

Le choix a été fait, comme pour le précédent rapport développement durable, de rester sur une structuration simple correspondant au référentiel méthodologique publié par le ministère de la transition écologique et solidaire. Ainsi ce rapport s'articule autour des cinq finalités du développement durable et présente quelques actions essentielles correspondant aux cinq éléments déterminants de la démarche telles que précisées dans les documents du ministère.

L'objet de ce rapport n'est pas de décrire de manière exhaustive l'ensemble des impacts du développement durable menés sur la totalité des politiques du conseil départemental, mais plutôt de mettre en avant des actions significatives.

Pour l'édition 2021 du présent rapport, une consultation la plus large possible a été menée depuis l'automne dernier auprès de l'ensemble des directions concernées de la collectivité.

En conséquence, chacun d'entre eux a pu communiquer des éléments détaillés sur les principales actions en cours ou à venir.

IV / Méthodologie d'élaboration et références

En préambule, il convient de rappeler que l'objet d'un rapport de développement durable est de proposer :

- un bilan des politiques, programmes et actions publiques (gestion du patrimoine, fonctionnement et activités internes),
- des orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation,
- une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

Le commissariat général au développement durable a défini les principes de rédaction du rapport des collectivités. La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique de la collectivité au regard du développement durable. Ainsi, années après années, il s'agit de faire évoluer la maquette budgétaire de façon à mettre en adéquation les actions de développement durable avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques du Conseil départemental.

L'émergence et la mise en œuvre du programme "Corrèze Transition Ecologique" au cours des cinq dernières années en est une illustration. Mais au-delà, ce programme qui intègre des actions de tout le territoire Corrèzien, et non seulement celles de notre seule collectivité, les principes de transition écologique sont pris en considération et intégrés dans les projets et les actions mis en œuvre pour la déclinaison des politiques adoptées par le Conseil départemental depuis six ans.

L'actuel rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable a subi une évolution essentiellement au niveau de la forme afin d'être plus lisible et en adéquation avec les évolutions nationales et internationales de politiques en terme de développement durable.

De façon plus détaillée, le rapport présente une analyse des actions portées par le Conseil départemental selon la méthodologie proposée par le commissariat général au développement durable dans le guide "éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable".

En effet, le ministère propose aux collectivités territoriales de s'inspirer de l'agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable pour proposer une analyse de leurs actions et être en capacité de mesurer leur contribution pour relever les défis internationaux.


















Lors de la conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, la communauté internationale a lancé un processus d'élaboration d'objectifs de développement durable (ODD), applicables aussi bien aux pays en développement qu'aux pays industrialisés.

Après trois années de consultation avec l'ensemble des parties prenantes, le sommet des Nations Unies de 2015 pour le développement durable qui s'est tenu à New York, a réuni l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement et a marqué l'aboutissement de ce vaste processus. Dès lors, l'agenda 2030 pour le développement durable a été adopté officiellement. Les objectifs de développement durable forment le cœur de cet agenda.

Les actions portées par le Conseil départemental sont déclinées selon les cinq finalités du développement durable et analysées sur leur contribution aux 17 objectifs proposés par les instances nationales et internationales.

V / Récapitulatif des actions et objectifs de développement durable atteints

	Action 4.7 / Le dispositif "académie des métiers de l'autonomie en Corrèze" Action 4.8 / Le développement de l'habitat inclusif et la transformation de l'offre Action 4.7 / Le dispositif "académie des métiers de l'autonomie en Corrèze"	Action 4.9 / Le réseau de bénévoles pour la lutte contre l'isolement Action 4.10 / Le réseau social dédié aux séniors : MaCorreze.fr
	Action 4.8 / Le développement de l'habitat inclusif et la transformation de l'offre	
	Action 3.5 / Actions éducation et orientations au service des collégiens Action 3.6 / Soutien scolaire / Plan Corrèze accompagnement Covid 19 Action 3.9 / La diversification et l'accessibilité de l'offre culturelle	Action 4.1 / La médiathèque numérique de la Corrèze Action 4.2 / Développement offre lecture pour publics en difficulté Action 4.6 / L'accompagnement financier des acteurs culturels
	Action 3.10 / Les échanges artistiques et culturels en faveur de la jeunesse Action 2.1 / La ressource en eau Action 2.2 / Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Action 2.3 / L'assainissement collectif	
	Action 2.8 / Le programme Corrèze transition écologique	
	Action 2.9 / Les énergies renouvelables / La société d'économie mixte Corrèze énergies renouvelables Action 3.7 / L'aménagement numérique / Le projet 100 % fibre 2021 Action 3.8 / L'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile	Action 5.3 / Le développement de l'attractivité pour les investisseurs touristiques Action 5.4 / Tourisme : promotion renforcée et crise sanitaire
	Action 5.1 / Les outils de communication numériques Action 2.8 / Le programme Corrèze transition écologique Action 3.4 / Le financement participatif Action 3.8 / L'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile	Action 5.5 / Tourisme : accompagnement des professionnels vers le tourisme durable Action 5.1 / Une commande publique responsable Action 5.3 / Le développement de l'attractivité pour les investisseurs touristiques
	Action 1.1 / Le conseil aux collectivités et établissements publics Action 3.4 / Le financement participatif Action 3.7 / L'aménagement numérique / Le projet 100 % fibre 2021 Action 3.8 / L'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile Action 4.3 / Le dispositif bus boost Action 4.4 / Le dispositif Corrèze boost	Action 4.5 / Les téléconsultations Action 4.7 / Le dispositif "académie des métiers de l'autonomie en Corrèze / AMAC" Action 4.8 / Le développement de l'habitat inclusif et la transformation de l'offre Action 4.9 / Le réseau de bénévoles pour la lutte contre l'isolement Action 4.10 / Le réseau social dédié aux séniors : MaCorreze.fr

	<p>Action 1.3 / L'opération Corrèze rénovation énergétique</p> <p>Action 3.1 / Aides habitat / Maintien retour à domicile personnes âgées handicapées</p> <p>Action 3.2 / Aides habitat / Le fonds de solidarité pour le logement</p> <p>Action 3.3 / Les aides à l'habitat / Le fonds commun logement</p> <p>Action 2.8 / Le programme Corrèze transition écologique</p>	<p>Action 3.7 / L'aménagement numérique / Le projet 100 % fibre 2021</p> <p>Action 3.8 / Amélioration couverture téléphonie mobile</p> <p>Action 4.8 / Le développement de l'habitat inclusif et la transformation de l'offre</p> <p>Action 4.11 / Le suivi du plan d'actions associé au programme route durable</p> <p>Action 5.4 / Tourisme : promotion renforcée et crise sanitaire</p>
	<p>Action 2.10 / Les circuits courts dans nos restaurations collectives</p> <p>Action 1.1 / Le conseil aux collectivités et établissements publics</p>	<p>Action 5.5 / Accompagnement des professionnels vers le tourisme durable</p> <p>Action 3.5 / Actions éducation et orientations au service des collégiens</p>
	<p>Action 1.2 / L'optimisation énergétique des bâtiments</p> <p>Action 1.3 / L'opération Corrèze rénovation énergétique</p> <p>Action 2.5 / Le paysage, les jardins et les espaces verts</p> <p>Action 2.7 / La création de la première réserve de biodiversité à Argentat</p> <p>Action 2.8 / Le programme Corrèze transition écologique</p>	<p>Action 3.6 / Le soutien scolaire renforcé / Plan Corrèze accompagnement Covid 19</p> <p>Action 4.11 / Le suivi du plan d'actions associé au programme route durable</p> <p>Action 5.1 / Les outils de communication numériques : lettre Co-rése@u, intranet</p> <p>Action 5.2 / Une commande publique responsable</p> <p>Action 5.4 / Tourisme : promotion renforcée et crise sanitaire</p>
	<p>Action 2.11 / Le projet routes 4.0</p>	<p>Action 5.5 / Accompagnement des professionnels vers le tourisme durable</p> <p>Action 2.7 / La création de la première réserve de biodiversité à Argentat</p>
	<p>Action 2.2 / Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux</p> <p>Action 2.4 / La protection des milieux naturels à travers le site natura 2000 Vallée de la Dordogne</p>	<p>Action 2.8 / Le programme Corrèze transition écologique</p>
	<p>Action 2.6 / Les partenariats dans le domaine environnemental</p> <p>Action 2.7 / La création de la première réserve départementale de biodiversité à Argentat sur Dordogne</p> <p>Action 3.9 / La diversification et l'accessibilité de l'offre culturelle</p>	
	<p>Action 4.7 / Le dispositif "académie des métiers de l'autonomie en Corrèze"</p> <p>Action 1.3 / L'opération Corrèze rénovation énergétique</p> <p>Action 2.6 / Les partenariats dans le domaine environnemental</p> <p>Action 4.7 / Le dispositif "académie des métiers de l'autonomie en Corrèze"</p> <p>Action 4.9 / Réseau de bénévoles lutte contre l'isolement</p> <p>Action 4.10 / Le réseau social dédié aux seniors : MaCorreze.fr</p>	<p>Action 5.1 / Les outils de communication numériques : lettre Co-rése@u, intranet</p> <p>Action 5.3 / Le développement de l'attractivité pour les investisseurs touristiques</p> <p>Action 5.4 / Tourisme : promotion renforcée et crise sanitaire</p> <p>Action 5.5 / Tourisme : accompagnement des professionnels vers le tourisme durable</p>







PARTIE II – FICHES ACTIONS

FINALITE.N°1 : Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques. Seule la moitié du gaz carbonique (CO²) produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100. Il est donc nécessaire de limiter l'élévation de la température et ainsi d'éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans. Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles en France.

Ce même constat a été réalisé à l'échelle du bassin versant de la Dordogne dans l'étude prospective "Dordogne 2050" lancée par l'établissement public EPIDOR.

Les 3 actions proposées par le Département qui s'inscrivent dans cette finalité participent à l'atteinte de 4 des objectifs de développement durable.

Finalité du rapport	Action n°	Intitulé de l'action	Critères orientations développement durable
Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère	1.1	Le conseil aux collectivités et établissements publics	 
	1.2	L'optimisation énergétique des bâtiments	
	1.3	L'opération Corrèze rénovation énergétique	  

Finalité n°1 / Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère




★ ACTION 1.1.1: Le conseil aux collectivités et établissements publics

L'agence Corrèze ingénierie accompagne ses adhérents dans leurs projets dans les domaines multiples du bâtiment, de la voirie, des espaces publics, de l'eau, de l'assainissement, du numérique, de la transition énergétique, de la défense incendie et des déchets. L'approche environnementale reste au cœur de la pratique pour orienter les collectivités vers des projets à faible impact.

★ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

BATIMENTS			<p>Les collectivités disposent d'un patrimoine immobilier important variant de 1 m²/habitant à 15 m².</p> <p>Tout projet concernant le bâti doit être précédé d'une réflexion sur l'utilisation des différentes propriétés du maître d'ouvrage, inventaire, diagnostic de leur état, examen d'éventuelles cessions.</p>
	- La limitation des sites bâtis en regroupant et mutualisant les usages.		<p>La meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas, il est prioritaire de positionner la problématique de l'isolation en amont des études de construction ou de réhabilitation. La réduction du coût de fonctionnement induite par un traitement thermique de qualité permet de soulager les budgets des collectivités.</p>
	- La prise en compte du mégawatt.		<p>Un équipement qui nécessite 200 h de chauffage par an ne justifiera pas les mêmes investissements qu'un établissement médico-social chauffé 7 000 h/an. Pour ces derniers l'énergie d'origine locale est à privilégier. Le choix de la bonne énergie pour le bon usage avec la possibilité dès que cela est possible de privilégier le recours aux énergies renouvelables permet d'optimiser les consommations en limitant le besoin.</p>
	- Le choix de l'énergie en fonction des usages.		

<p>AMENAGEMENT</p>	<p>- La lutte contre l'artificialisation des sols.</p> 	<p>Les projets d'aménagement d'espaces publics font l'objet d'une réflexion pour engager les collectivités vers la désimperméabilisation des surfaces. Au-delà de l'opportunité de renaturation, il s'agit de trouver une réponse technique intégrée à l'aménagement pour la gestion des eaux de pluie. Un sujet récurrent concerne les parkings de surface dont le traitement naturel, par un mélange terre pierre (ex. de Chasteaux) permet l'infiltration naturelle des eaux sans compromettre la stabilité du sol. Le parking devient un espace vert. De même l'enherbement des trottoirs et bas-côtés est régulièrement privilégié. Troisième sujet majeur : l'enherbement des cimetières en réponse à l'objectif zérophyto et supprimer l'usage de désherbant.</p> <p>Ce sujet est abordé en continuité du travail de sensibilisation mené par le CAUE de la Corrèze.</p> <p style="text-align: right;">19 Corrèze CAUE <small>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</small></p>
	<p>La suppression des îlots de chaleur.</p>	<p>Désimperméabiliser l'existant n'est pas toujours aisé. Les cours d'école représentent des surfaces parfois largement imperméabilisées. Il s'agit désormais de les revégétaliser pour créer des îlots de fraîcheur en même temps que restituer une qualité d'aménagement au cadre scolaire.</p>

★ "ON EN PARLE"
- Pour le CAUE : plaquette "le cimetière en mutation"



★ **LES IMPACTS ÉVENTUELS DE LA CRISE SANITAIRE**

- Le premier confinement a eu pour effet de ralentir les sollicitations des collectivités qui par ailleurs ont été retardées dans l'installation des conseils municipaux et communautaires. L'engagement des projets a été repoussé.
- De nouvelles urgences ont émergées en fin d'année liées aux enjeux énergétiques notamment dans le cadre du plan de relance.
- La crise a par contre marqué une prise de conscience quant à la qualité du cadre de vie corrézien et ses atouts à valoriser.

★ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Les axes d'accompagnement restent les mêmes que les années précédentes.

L'offre de services de Corrèze ingénierie s'est élargit dans le champ de la rénovation et la performance énergétique du bâti ainsi que dans le domaine de la transition numérique en 2021 et poursuit l'ensemble de ses offres en 2022.



Objectifs développement durable identifiés /

Finalité n°1 / Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

✱ [ACTION 1.2: L'optimisation énergétique des bâtiments](#)

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le département de la Corrèze mène des actions d'optimisation énergétique des bâtiments.

Outre le gain en CO² économisé à travers ces actions, celles-ci permettent d'optimiser les coûts de fonctionnement des bâtiments, tout en assurant un meilleur confort pour les utilisateurs.

Ces actions se traduisent principalement par le renfort de l'isolation, la mise en place de système de chauffage performant, ou encore le déploiement des automatés de régulation du chauffage.

✱ [DÉCLINAISON DE L'ACTION :](#)

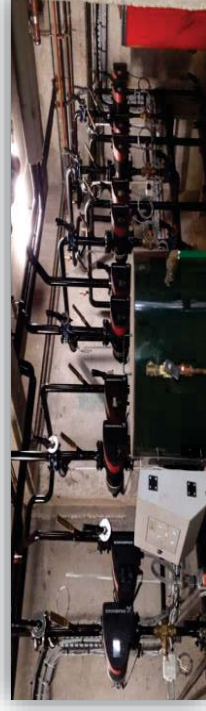


Action	Site	Montant € TTC
Isolation des sous-faces des planchers	Collèges : J. LURÇAT BRIVE, MEYMAC, OBJAT, ROLLINAT BRIVE, UZERCHE et VICTOR HUGO	165 000 €
Raccordement au réseau de chaleur communal	Collèges BEYNAT et OBJAT	0 €
Remplacement des menuiseries extérieures	Collèges J. MOULIN BRIVE, LARCHE et ROLLINAT BRIVE (photo)	315 000 €
Mise en place pavés Leds	Collèges BEAULIEU, BORT et CORREZE	75 000 €
Mise en place stores	MSD ARGENTAT et UZERCHE Collège CABANIS BRIVE	MSD : 24 000 € Cabanis : 35 000 €
Études pour ITE et remplacement menuiseries	Internat Collège ALLASSAC	14 000 €
Études pour restructuration	Collège ARGENTAT	150 000 €
Calorifugeage du réseau de chauffage	Collège BORT	11 000 €
Rénovation de la chaufferie	Collège TREIGNAC (photo)	135 000 €
Remplacement chaudière condensation	Collège ROLLINAT BRIVE	17 000 €

Rajout d'une chaudière	MDPH TULLE	15 000 €
Diagnostics énergétique sur divers sites	15 collèges Marbot (11 K€), MDPH (4 K€), PRD (5 K€)	95 000 € 20 000 €
Mise en place d'une GTC	Collège LARCHE	25 000 €
Mise en place d'une GTC	Archives Départementales	14 000 €
TOTAL		1 110 000 €

★ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022

- Mise en place de pavés LED dans divers bâtiments administratifs et collèges
- Poursuite deuxième tranche menuiseries des collèges de Jean Moulin, Larche et Rollinat
- Études pour le raccordement des collèges de Meymac, Neuvic et Uzerche à des réseaux de chaleur
- Poursuite des diagnostics énergétiques dans les collèges et autres bâtiments
- Travaux ITE internat collège d'Allassac
- Isolation des pléniums des collèges d'Objat, d'Uzerche et Tulle Clémenceau
- Remplacement des chaudières des collèges Cabanis et Jean Moulin
- Raccordement des automates sur le réseau informatique des collèges
- Création d'hangars photovoltaïques pour la couverture de deux plateaux sportifs à l'Espace 1 000 Sources de Bugeat



Objectifs développement durable identifiés /





✦ ACTION 1.3: L'opération "Corrèze rénovation énergétique"

Dans le cadre de son programme Corrèze transition écologique, le département de la Corrèze s'engage activement sur des actions de sobriété et d'efficacité énergétique avec pour objectif d'améliorer la performance en énergie des logements Corrèziens. L'objectif est de réduire la part des 32 % de logements qualifiés de "passoires thermiques", soit environ 50 000 logements classés F et G du DPE et considérés comme particulièrement énergivores.

Lancé au dernier trimestre 2021, Corrèze rénovation énergétique est un dispositif totalement innovant à destination des particuliers Corrèziens. Il leur permet l'accès à un parcours facilité qui démarre par un audit énergétique gratuit et se poursuit par la mobilisation d'entreprises partenaires pour une mise en œuvre de travaux en faveur de la rénovation globale des logements. Cette solution clef en main permet enfin, la mobilisation optimale des aides publiques pour diminuer au maximum le reste à charge des particuliers ; le tout sans gestion administrative et sans avance de frais.

✦ LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021*

- 1 835 inscriptions au formulaire en ligne
- 1 115 projets éligibles à la rénovation globale
- 130 audits réalisés

* phase de lancement après trois mois de mise en œuvre

DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Parcours utilisateur	Objectif
Questionnaire en ligne	Déterminer le niveau de performance du logement
Audit énergétique	Établir un état des lieux détaillé des performances thermiques de l'existant et formuler trois scénarii de recherche d'économie d'énergie : 35%, 55% et BBC
Mobilisation des entreprises partenaires	Garantir l'intervention d'entreprises locales performantes agréées RGE
Optimisation des financements publics mobilisables	Évaluer et rechercher l'ensemble des aides possibles pour chaque projet et faciliter leur mobilisation



✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Il va s'agir de conforter la notoriété du dispositif et d'assurer la bonne conduite des projets engagés en 2021.









Objectifs développement durable identifiés /
















FINALITE N°2 : Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'auto-épuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sol...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences des modes de vie actuels sur l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

Les 11 actions proposées par le Département qui s'inscrivent dans cette finalité participent à l'atteinte de 8 des objectifs de développement durable.

Finalité du rapport	Action n°	Intitulé de l'action	Critères orientations développement durable
Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources	2.1	La ressource en eau	 
	2.2	Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux	 
	2.3	L'assainissement collectif	
	2.4	La protection des milieux naturels à travers le site natura 2000 Vallée de la Dordogne Corrézienne	 
	2.5	Le paysage, les jardins et les espaces verts	

2.6	Les partenariats dans le domaine environnemental	 
2.7	La création de la première réserve départementale de biodiversité à Argentat sur Dordogne	  
2.8	Le programme Corrèze transition écologique	    
2.9	Les énergies renouvelables / La société d'économie mixte Corrèze énergies renouvelables	
2.10	Les circuits courts dans nos restaurations collectives	
2.11	Le projet routes 4.0	

Finalité n°2 / Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

✦ ACTION 2.1 : La ressource en eau

Les études prospectives portées sur le territoire, à l'exemple de "Dordogne 2050", s'accordent sur une baisse des ressources en été et des débits d'étiage pouvant aller de -20 à -40 % à l'échelle du bassin Dordogne. En 2019 et 2020, le département de la Corrèze a connu des épisodes de sécheresse. Compte-tenu de l'impact du changement climatique, ces situations risquent de se reproduire et s'amplifier. La préservation et l'optimisation des ressources existantes représentent donc un enjeu majeur.



Dans ce contexte, le Département a co-organisé avec la préfète et le président de l'association des maires, les assises de l'eau de la Corrèze. À destination des collectivités corréziennes, ces rencontres ont permis d'échanger sur les différentes solutions et mesures qui peuvent être mises en œuvre pour améliorer collectivement la gestion de l'eau.

La question de la préservation des milieux, de la qualité de l'eau et notamment de la gestion quantitative de l'eau étant primordiale, le Département accompagne notamment les propriétaires d'étangs pour la mise en conformité de leurs ouvrages. Depuis une vingtaine d'années, un dispositif d'aide pour ce type d'opérations est en place, dispositif qui a été étendu.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

3 tables rondes organisées lors des assises de l'eau sur les thèmes de : "L'eau, en quantité et en qualité", de l'Optimisation et la Gouvernance" et "Eau et agriculture : étude du potentiel de la ressource à l'horizon 2030 et 2050".

L'extension du dispositif d'aide aux propriétaires d'étangs permet d'accompagner les travaux liés aux aspects sécuritaires, qui garantissent la sécurité et la pérennité des ouvrages (sécurisation des digues, les déversoirs de crues, le confortement, l'étanchéification...).

CHIFFRES CLES ANNEE 2021

Plus de 150 personnes ont assisté aux débats des assises de l'eau.

Une quinzaine d'étangs privés mis aux normes sur l'ensemble du département.

✦ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Montant des opérations accompagnées	671 539 €
Montant des aides	201 462 €

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Poursuite des actions visant à préserver les ressources en eau permettant de maintenir les usages et l'attractivité du territoire

✦ "ON EN PARLE"

ARTICLE LA MONTAGNE 28 NOVEMBRE 2011

Les premières assises de l'eau co-organisées par la Préfète de la Corrèze, le Président du Conseil Départemental et l'association des maires et des présidents d'intercommunalités se sont déroulées le 23 novembre à Tulle. Une journée pour discuter de l'enjeu important lié à l'évolution de la gestion de cette ressource.

C'était un mois d'août 2019. Les va-et-vient incessants de camions-citernes entre Bort-les-Orgues et sept autres communes du plateau en amont, rappelaient à quel point l'impact du changement climatique était déjà présent. L'année suivante, en 2020, une nouvelle sécheresse touchait la Corrèze, contraignant les autorités à trouver des solutions de gestion de crise. "Mais ça, ce n'est plus possible, on ne peut plus faire de citernage. Il faut réfléchir à un autre schéma, qu'on accepte de partager cette ressource collectivement", explique Salima SAA, Préfète de la Corrèze depuis le 29 juillet 2020. Les années 2019 et 2020 ont été marquées par des épisodes de sécheresse. En Corrèze, plusieurs communes ont dû être approvisionnées par des camions-citernes.

Dans le monde, la pénurie d'eau affecte quatre personnes sur dix. En France, malgré un réchauffement climatique qui s'accélère, la ressource est encore suffisante à l'heure actuelle ; la problématique étant principalement liée aux conflits qu'engendre une répartition inégale. Avec une population mondiale qui devrait passer à 8,5 milliards d'individus en 2030 puis 9,7 milliards d'ici 2050, "il faut anticiper dès maintenant", alerte la représentante de l'État. Car l'augmentation des besoins engendra une augmentation des prix de l'eau et de fait, sera un frein au développement de certains territoires. Afin de minimiser ces problématiques, les premières assises de l'eau de la Corrèze se sont tenues le 23 novembre dernier, rassemblant différents acteurs du territoire.

DES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION

Pascal COSTE Président du Conseil Départemental en a profité pour exposer plusieurs pistes avec les autres experts présents. L'ensemble des scénarios de restructurations et de gestions différentes ont été abordés autour de plusieurs tables rondes. Cela, afin d'assurer la sécurisation en eau du territoire.

"La Corrèze est un château d'eau, on a beaucoup de ressources de surface. Il va falloir arriver à capter plus d'eau et savoir comment utiliser l'enjeu stratégique des réserves".

Pascal COSTE (Président du Conseil Départemental) : "Qu'il s'agisse de passer par les gouvernances, l'aménagement du territoire, ou encore de solutions fondées sur la nature, d'une manière générale, les usages de l'eau potable sont amenés à changer".

Celui qui en est fait par la population, mais aussi celui par l'agriculture, vont devoir s'adapter. À l'échelle mondiale, le secteur agricole est le plus grand consommateur d'eau douce, responsable de presque 70 % des prélèvements (48 % de la consommation nette d'eau en France). Un constat nuancé par le président du conseil départemental expliquant qu'en Corrèze, "le type d'agriculture exercé permet de capter de l'eau. Il faut continuer ces solutions fondées sur la nature qui permettent de garder de la matière organique. Une des solutions pour garder des zones humides, c'est aussi de garder l'élevage".

Des solutions supplémentaires sont tout de même possibles. Le recours à l'intelligence artificielle par exemple, permet un arrosage et une gestion de l'eau plus économe. "Il faut s'intéresser aux technologies développées qui permettent de mieux gérer l'humidité des sols, l'arrosage... Pour mieux gérer la ressource, il faut de l'intelligence", a renchéri Salima SAA.

UN FUTUR PLAN D'ACTION EN PRÉPARATION

Dans le panel des pistes étudiées lors de ces assises de l'eau, les interconnexions, les retenues ou encore les nouvelles ressources, ont pris une place importante dans les échanges. "Il faut voir si ici et là, on peut faire quelques retenues collinaires déconnectées du réseau qui permettent de capter l'eau", a proposé Pascal COSTE.

Les usages de l'eau potable sont amenés à être modifiés à l'avenir pour lutter contre le réchauffement climatique.

Autant de solutions qui seront encore à l'étude au sein d'un comité de pilotage initié lors de ces assises. Celui-ci établira un plan d'actions qui devrait voir le jour en juin 2022. "Il permettra de trouver des bonnes solutions en plaçant les bons curseurs", a ajouté le Président du Conseil départemental.

Quoi qu'il en soit, ces assises de l'eau ont permis de s'assurer d'une chose : l'or bleu n'a jamais été aussi précieux qu'aujourd'hui.



Objectifs développement durable identifiés /

Finalité n°2 / Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

✦ ACTION 2.2: Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Institué par la loi sur l'eau de 1992, le SAGE est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant hydrographique, qui vise à satisfaire les besoins en eau de tous (usages et activités) tout en préservant la ressource en eau et les milieux aquatiques. Déclinaison locale des SDAGE (schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux), il est élaboré de manière collective et consensuelle, avec l'ensemble des acteurs du territoire et doit permettre d'atteindre les objectifs de bon état des milieux fixés par la directive cadre européenne sur l'eau de 2000.



Le Département de la Corrèze, soucieux de préserver les atouts et enjeux du bassin "Vézère Corrèze" a souhaité être structure porteuse pour l'élaboration du SAGE. À ce titre il assure les missions de secrétariat et animation de la Commission Locale de l'Eau.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

2022	Validation de l'état initial par la CLE
2023	Validation du diagnostic par la CLE
2023-2024	Élaboration des scénarios tendanciels et du scénario alternatif
À partir de 2024	Définition de la stratégie, rédaction et validation des documents du SAGE par la CLE

LE BASSIN :

- 3 700 km²
- 15% de celui de la Dordogne
- 211 km de cours d'eau pour la Vézère
- 238 communes
- 42 membres de la CLE

✱ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

2021	Poursuite et finalisation de la rédaction du rapport provisoire de l'état initial du bassin Vézère Corrèze
Juin 2021	Réunion du groupe de relecture d'une première version du rapport d'état initial du SAGE
Fin octobre 2021	Remise du rapport provisoire de l'état initial au groupe de relecture
Dernier trimestre 2021	Préparation des réunions des groupes thématiques

✱ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Début 2022	Organisation d'une réunion élective de la CLE
Premier semestre 2022	Lancement des commissions thématiques et des commissions géographiques
Deuxième semestre 2022	Présentation et validation de l'état initial par la CLE
2022	Analyse des premiers éléments du diagnostic

✱ "ON EN PARLE"

- <https://www.correze.fr/sage-vezere-correze>



Objectifs développement durable identifiés /

✦ ACTION 2.3 : L'assainissement collectif

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

En termes d'assainissement collectif, les collectivités peuvent adhérer au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE) par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec le Conseil Départemental.

Ces conventions, d'une durée de six ans, prévoient la mise à disposition aux communes ou aux EPCI d'une assistance technique du Conseil Départemental. Ainsi, le Département propose une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Au travers de ce partenariat, il s'agit d'engager une coopération technique fondée sur la volonté mutuelle d'optimiser le fonctionnement de l'assainissement et de limiter son impact sur les milieux aquatiques. Ainsi, le Département assiste les collectivités par un appui à l'exploitation de leurs stations d'épuration et la qualité des effluents rejetés. 286 stations d'épuration sont suivies par ce service, soit la totalité des collectivités Corréziennes.

Actuellement, 6 EPCI et 96 communes ont la possibilité d'intégrer le service départemental du SATESE. Le coût d'adhésion est fixé à 0,35 € par habitant pour les communes éligibles et à 0,40 € par habitant pour les communes non éligibles. Toutes les collectivités ont conventionné avec le SATESE pour la période 2019 à 2024.

✦ "ON EN PARLE"

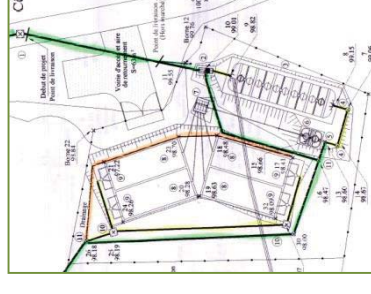
Alexandre a travaillé sur la problématique d'une réhabilitation de station d'épuration.
Le SATESE l'a accompagné également dans son évolution professionnelle. Il travaille aujourd'hui au Laboratoire Qualyse.



✦ FORMATION AUX EXPLOITANTS

- Formation théorique
- Formation pratique

SATESE
DE LA CORREZE



✦ LES CHIFFRES CLÉS

- 47 bilans auto surveillance
- 369 visites
- 42 passages caméra
- 38 réunions
- 10 instructions de dossiers
- 133 000 € d'aide AEAG
- Participation des communes et EPCI : 60 000 €



✦ LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

La gestion des boues issues des stations de traitement des eaux usées (STEU) est fortement impactée par la crise sanitaire liée au covid-19. Sur avis de l'ANSES, la circulaire du 2 avril 2020 relative à la gestion des boues d'épuration indique que les boues produites après le début de confinement, n'ayant pas fait l'objet d'une hygiénisation au caractère démontré, ne peuvent pas être épanchées.

A la demande de la Préfecture, le SATESE a collaboré avec le Service Police de l'eau de la Corrèze ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne à la mise en place d'un protocole sanitaire pour la gestion des boues.



Objectifs développement durable identifiés /

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022

Assurer le suivi des conventions
Poursuivre les formations aux exploitants des stations d'épuration en collaboration avec le CNFPT
Accueil de M Mattéo DANIEL (contrat d'apprentissage)



✱ ACTION 2.4 : La protection des milieux naturels à travers le site natura 2000 Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Le Conseil Départemental est la structure porteuse du territoire natura 2000 "Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents". Ce dispositif de protection déployé à l'échelle européenne a pour objet de protéger des sites naturels. Le site "Vallée de la Dordogne" est désigné en application de la directive européenne sur les habitats, la faune et la flore datant de 1992. Natura 2000 a pour objectif principal de maintenir ou de rétablir un bon état de conservation des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés et à fort enjeu de conservation à l'échelle européenne ; ce sont les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Les mesures initiées dans ce cadre doivent systématiquement prendre en compte les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales. Ces mesures sont mises en place à travers un document d'objectifs, outil fédérateur, élaboré puis validé par le comité de pilotage du site.

En 2020, le Conseil Départemental a identifié une structure chargée de la mission d'animation du site. Le bureau d'études Rural concept est chargé de conduire ce travail. L'animation s'est concrétisée notamment par la conduite de plusieurs réunions d'information à destination de l'ensemble des élus du territoire. Ces réunions sont intervenues durant les mois de mai et de juin 2020.



✱ OBJECTIFS :

- En terme d'animation du site, les objectifs se déclinent en plusieurs étapes complémentaires :
- amélioration des connaissances et suivi scientifique,
 - gestion administrative, animation de la gouvernance du site,
 - gestion des habitats et des espèces,
 - assistance à l'application du régime d'évaluations d'incidences,
 - information, communication et sensibilisation,
 - soutien à l'articulation de natura 2000 avec les autres politiques publiques.

✱ QUELQUES ESPÈCES REPRÉSENTATIVES DU SITE

- Loutre d'Europe
- Chabot
- Cuivré des Marais
- Pique prune
- Saumon Atlantique
- Écaille chinée
- Grand Capricorne



✦ LES CHIFFRES CLÉS

Le territoire s'étend sur **7 620 hectares** et regroupe pour le département de la Corrèze **45 communes**. Le périmètre concerne également **3 départements** limitrophes, le Cantal, la Dordogne et le Lot. Le domaine public fluvial Corrèzien est situé à **100 %** dans le périmètre. Il représente **150 km** de vallée depuis Monestier Merlines jusqu'à Liourdres.

Dans leurs différentes composantes, les forêts constituent plus de 80 % de la couverture du site.

Le site comporte **19** habitats d'intérêt communautaire et **22** espèces d'intérêt communautaire.

La démarche de protection a été initiée en mars **1999** et le classement en zone spéciale de conservation a été confirmé par la prise d'un arrêté ministériel le **27 mai 2009**.



Objectifs développement durable identifiés /

⇨ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Un comité de pilotage du site doit se tenir en début d'année 2022 afin de faire un point sur le **DOCOB**, sur l'animation conduite jusqu'alors et les actions qui pourraient en découler.

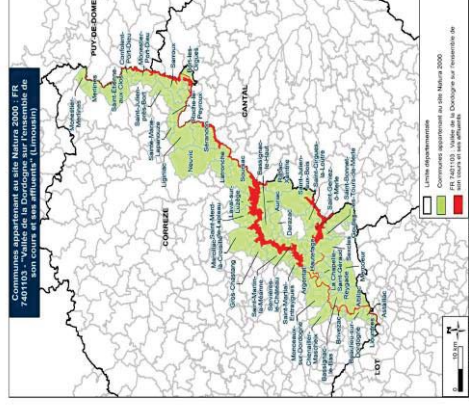


Figure 4 - Localisation des 45 communes concernées par le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur le territoire de son cours et ses affluents ».



✧ ACTION 2.5 : Le paysage, les jardins et les espaces verts



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE

Le Conseil Départemental poursuit son implication dans le domaine du jardin, des espaces verts et plus largement du paysage, notamment au travers du label national des villes et villages fleuris (VVF) qui est décliné dans les départements. Depuis de nombreuses années, il est chargé de l'animation départementale et demeure impliqué dans le label régional. Le département joue un rôle très en amont et en terme de suivi des collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche. En effet, il intervient dans l'accompagnement des communes en vue de l'obtention du label et par conséquent de la première fleur.

✧ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Désormais, de nombreux sujets sont traités par l'intermédiaire du label. Auparavant ciblé sur des critères essentiellement liés à l'esthétique, le label a évolué et comporte de nouveaux sujets d'évaluation. En effet, le label intègre pleinement les critères liés au développement durable en y accordant une importance croissante dans l'évaluation des communes lors des visites effectuées par les différents jurys.

Un outil d'évaluation unique pour l'ensemble des communes en France recense ces critères qui comportent entre autre :

Thèmes et critères de la grille d'évaluation	Déclinaison en terme de développement durable
gestion de l'eau	arrosage et récupération d'eau de pluie
produits phytosanitaires	suppression progressive des pesticides et mise en œuvre de techniques alternatives

cimetières et espaces sportifs	évolution des techniques d'entretien de ces espaces
déchets verts	recyclage et réutilisation pour production de compost ou de paillage
jardins partagés, potagers dans les écoles	développement de projets à caractère social, collectif
végétaux	recours à des végétaux plus résistants pour un fleurissement plus approprié : recours aux plantes vivaces, aux arbustes et aux grimpances...
arrosage, désherbage, paillage	développement de nouvelles techniques plus respectueuses de l'environnement
matériel, outil	acquisition de matériel électrique par les collectivités, évolution des outils



✦ LES CHIFFRES CLÉS

Le label départemental compte **17 communes** pour **l'édition 2021**. Parallèlement, le nombre de communes Corréziennes porteuses du label est en constante progression et elles sont désormais **26** sur l'ensemble du département à être labellisées **de 1 à 3 fleurs**. **2 nouvelles communes** ont décroché le label lors du dernier passage du jury régional. **2 autres communes** sont dans une phase de progression au niveau du label car elles obtiennent **1 fleur supplémentaire**.

✦ DEUX CONFÉRENCES EN LIGNE

Afin de renforcer l'accompagnement des communes membres du réseau, voire simplement intéressées, le Conseil Départemental a organisé **deux ateliers sous la forme de visioconférences**. Ils avaient pour objet de présenter le label, son fonctionnement ainsi que le travail conduit par le réseau pour **accompagner et conseiller** les collectivités.
Ces deux ateliers ont regroupé plus de **50 personnes** et **33 communes** différentes y ont assisté.



✦ LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Pour la seconde année consécutive, les communes ont été très impactées par la crise sanitaire. Sur proposition des organisateurs du label, certaines ont fait le choix de reporter les périodes de visites en 2022, voire en 2023. Après une année de suspension des visites des jurys régionaux, ceux-ci ont pu redémarrer à compter de juin 2021.

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Au cours de l'année 2022, le label va poursuivre son évolution pour répondre plus favorablement encore aux attentes des communes. Entre autre, il existe une réelle volonté d'harmonisation pour ce qui est de l'animation locale (animateurs départementaux du label) afin de tendre vers une articulation des pratiques et par conséquent des communes détentrices du label à l'échelle des douze départements composant la région Nouvelle-Aquitaine. Un travail d'accompagnement sera poursuivi par l'animateur départemental afin de cerner au cas par cas, tout les points qui permettront aux communes candidates de mettre toutes les chances de leur côté pour obtenir une fleur supplémentaire et ainsi renforcer les retombées, auprès de la population locale et de l'activité touristique, générées par le label.



CHABRIGNAC

La valorisation du patrimoine en exergue

La commune de Chabri-
gnac fait partie des lauréats du prix départemental « Villes et villages fleuris » de l'édition 2021. La cérémonie s'est déroulée au Conseil départemental de la Corrèze sous la présidence de Marie-Laure Vidal et d'Audrey Bartout. Bérengère Lacroix et Christian Bouzon représentait la commune.



RECOMPENSE. Les responsables de la commune et de son environnement sont fiers de voir leurs efforts récompensés.

Trois prix ont été remis pour la catégorie des communes de 500 à 1.000 habitants. Plusieurs critères sont retenus pour l'obtention d'un prix : l'aménagement et l'utilisation d'espaces végétaux vivants et l'entretien des espaces verts, le fleurissement de la commune.

produits phytosanitaires (c'est le cas pour Chabri-
gnac depuis plus de 7 ans), la valorisation du patrimoine et la propreté de la commune. Chabri-
gnac obtient la deuxième place : la première place revenant à Turenne et la troisième à Saint-Sornin-Lavoignas. Le comité de fleurissement de la commune, dirigé par Marie Jo Camus, a reçu un chèque de 500 euros pour l'achat d'arbres et de plantes vivants qui compléteront les nouveaux aménagements de la commune.

LABEL ■ Remise des prix départementaux des villes et villages fleuris

Vitrac, Turenne et Naves au top

Les lauréats du prix départemental « Villes et villages fleuris 2021 » récompensés au Conseil départemental pour le fleurissement de leur commune.

Les lauréats du prix départemental « Villes et villages fleuris 2021 » ont été récompensés lundi 15 mars 2021 pour le fleurissement de leur commune. Marie-Laure Vidal, présidente du jury départemental, et Audrey Bartout, vice-présidente du jury, ont déposé le palmarès à l'Hôtel du Parc.

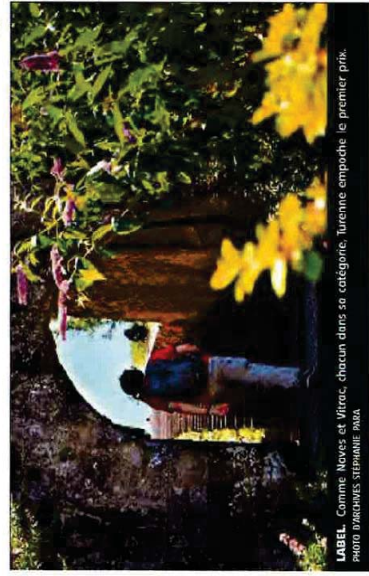
Les critères de jugement se sont notamment appuyés sur la qualité et la variété du fleurissement, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, la propreté des espaces publics, la suppression des produits phytosanitaires, la valorisation du patrimoine...

Les premiers prix ont été attribués aux communes de Vitrac-Sur-Montane (moins de 500 habitants), Turenne (de 500 à 1.000 habitants) et Naves (plus de 1.000 habitants).

De plus, faute de cérémonie en 2020, les communes lauréates l'année passée ont également été

récompensées ce lundi : Estivaux, Hauteville, Mas-et-Saint-Julien-Mauger...

Le Département de la Corrèze organise tout au long de l'année des formations à destination des élus, agents des communes et associations. Des animations permettent de conseiller les collectivités sur le label, notamment avec le programme Corrèze, le tout en adhésion avec le programme Corrèze Transition Écologique.



LABEL. Commune Naves et Vitrac, chacun dans sa catégorie, Turenne empoche le premier prix. PHOTO MARIE-JO CAMUS

Le palmarès
500 habitants : 1^{er} prix, Vitrac-Sur-Montane ; 2^e prix, Montgibaud ; 3^e prix, Espagnac.

Communes de 500 à 1.000 habitants : 1^{er} prix, Turenne ; 2^e prix, Chabri-
gnac ; 3^e prix, Saint-Sornin-Lavoignas.

Communes de plus de 1.000 habitants : 1^{er} prix, Naves ; 2^e prix, Treignac ; 3^e prix, Vigeois.

NAVES

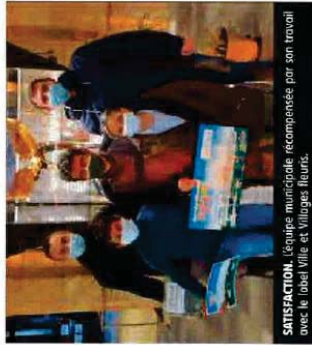
Le label villages fleuris revient au bercail

Après avoir perdu son label villes et villages fleuris il y a quelques années, Naves, ainsi que dix-sept communes corréziennes, ont candidaté en 2021 pour l'obtention de ce label.

Une démarche engagée conforée

Grâce à un travail de collaboration entre les employés des services techniques et les élus, au concours de bénévoles, aux actions solidaires menées sur la commune. Naves a été lauréat au concours départemental et a obtenu le premier prix dans la catégorie des villes de plus de 1.000 habitants.

Le label prend en considération le fleurissement des communes mais d'autres critères ont évolué prenant en compte les impératifs environnementaux



SATISFACTION. L'équipe municipale récompensée par son travail avec le label Ville et Villages fleuris.

de la biodiversité. C'est ainsi que le label territoire bio engagé avec la canine bio et locale, la création de l'espace Lacroix Lenoir avec son bike-park et parcours santé et sa baie fruitière et fleurie, les jardins partagés, les projets de chemins végétalisés et de liaison douce, l'initiative de centrales villageoises visant à développer les énergies renouvelables, la suppression des produits phytosanitaires sur les espaces communaux, la sobriété énergétique en agissant sur l'éclairage public, tous ces éléments ont contribué à finaliser une présentation de la commune qui a séduit le jury.

Ce prix conforte les élus dans leurs choix et dans le bien-fondé de leurs actions.

de solidarité et de tout projet visant à améliorer le bien-être des citoyens, des projets collectifs pour le palliage des massifs.

Il s'agit de tenir compte de la valorisation du patrimoine architectural, des actions



Objectifs développement durable identifiés /



✦ ACTION 2.6 : Les partenariats dans le domaine environnemental



En matière de protection des milieux naturels, la politique du Conseil Départemental se traduit principalement par la mise en œuvre du **schéma départemental des espaces naturels et des paysages remarquables** qui a fait l'objet d'une actualisation en 2017. Parallèlement aux actions conduites en "direct" à travers ce schéma, il accompagne un ensemble d'organismes partenaires et dont les actions s'inscrivent en complémentarité.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Au cours de l'année 2021, les partenariats et conventionnements avec différents organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement ont été maintenus.

En parallèle, le Conseil Départemental soutient les structures associatives œuvrant dans différents secteurs : protection de la faune et de la flore, gestion et politique de réduction des produits phytosanitaires, apiculture, qualité de l'air...

Structures	Domaines d'intervention	Aide financière annuelle accordée
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine	Milieux naturels, patrimoines faunistique et floristique	21 000 €
Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Corrèze	Architecture, urbanisme, paysage, environnement	200 000 €
Parc naturel régional de Millevalches en Limousin	Milieux naturels, patrimoines faunistique et floristique, énergies renouvelables	77 705 € (dont 6 000 € pour action RICE*)



CONVENTION DE PARTENARIAT 2021

ENTRE

Le Département de la Corrèze, représenté par le Préfet, M. Renaud COSTE, directeur général, pour l'exécution du Contrat d'engagement en date du 23 avril 2021.

d'une part,

ET

Le Conservatoire Français National de l'Environnement, représenté par son Président, M. Nicolas SAUVAGE, dirigeant associé, pour l'exécution de la convention, représenté par son Président, M. Nicolas SAUVAGE, dirigeant associé, pour la durée de la convention.

N° 3887 - 388 375 761 (003 31)

d'autre part.

Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze	Chasse, patrimoine faunistique et éducation à l'environnement	6 000 €
Ligue pour la protection des oiseaux de la Corrèze	Milieux naturels, patrimoines faunistique et floristique	500 €
Association Notre village	Aménagement du territoire, ruralité	5 000 €
Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles du Limousin	Patrimoine faunistique, santé, produits phytosanitaires	3 500 €
Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin	Patrimoine faunistique	1 000 €
Conservatoire botanique national du Massif Central	Patrimoine floristique	
Fédération départementale Corrèze environnement	Préservation de l'environnement, énergies renouvelables, patrimoines faunistique et floristique	12 000 €
Association le battement d'ailes	Éducation à l'environnement	4 000 €
Association l'Abeille Corrèzienne	Apiculture	
Association des trappeurs de la Corrèze	Patrimoine faunistique	
Association ATMO Nouvelle Aquitaine	Qualité de l'air	6 000 €



✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Ces partenariats avec les structures associatives locales seront reconduits sous des formats similaires en 2022, voire renforcés.

*RICE : réserve internationale de ciel étoilé

Objectifs développement durable identifiés /



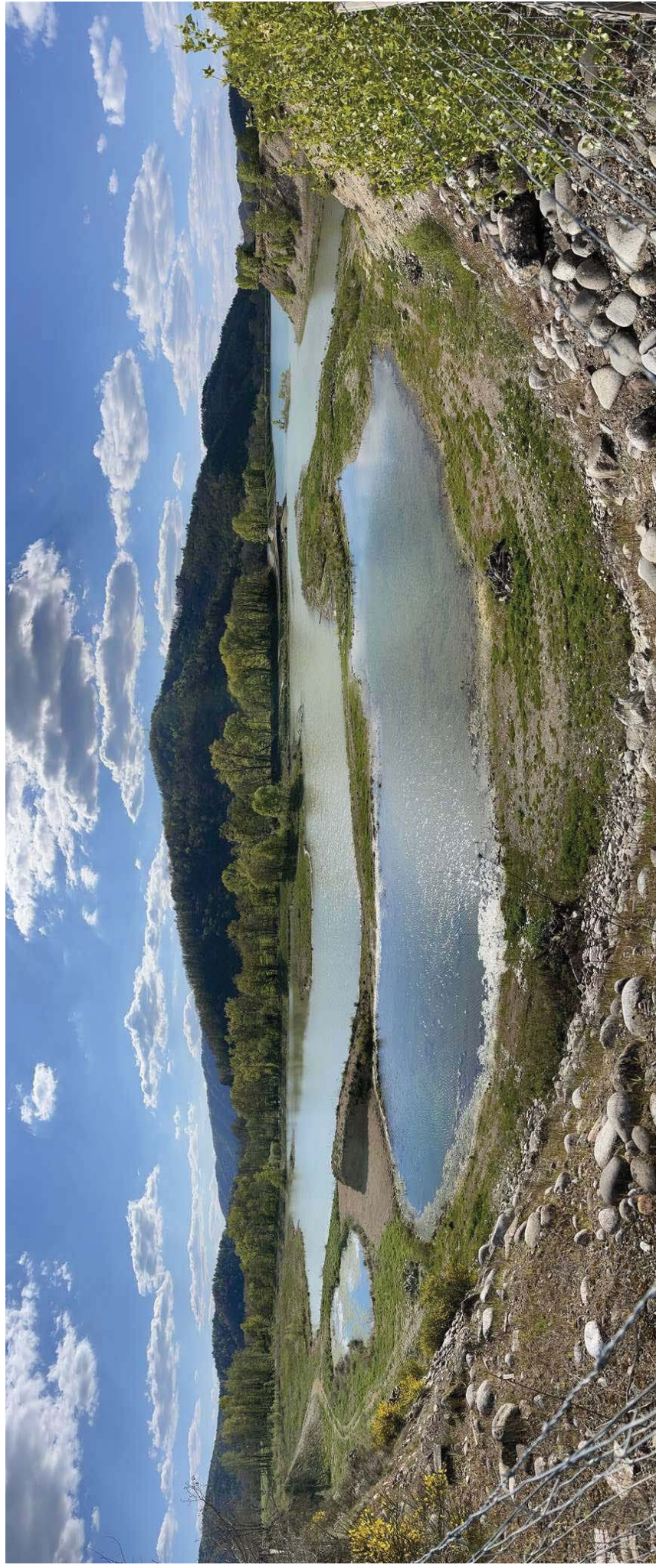
✦ **ACTION 2.7 : La création de la première réserve départementale de biodiversité à Argentat sur Dordogne**

Dans un territoire remarquable traversé par la rivière Dordogne et labélisé par l'UNESCO "réserve mondiale de biosphère", le Département de la Corrèze mène une action d'envergure de reconquête de la nature et de la biodiversité.

Grace aux travaux de renaturation, de génie écologique, l'incroyable potentiel de ce site en termes de diversité d'habitats, de la flore et de la faune est en train de se révéler. Le Département a l'ambition d'en faire un véritable modèle de préservation de la biodiversité, d'étude de celle-ci et un espace d'éducation à l'environnement (outil de développement et d'attractivité pour la Corrèze).

Les grands travaux de modelage et de création de la réserve sont aujourd'hui terminés et les conditions d'émergence de la biodiversité ont été créées. Un plan de gestion est actuellement mené par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Afin d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et dans le temps, le gestionnaire rédige un document prospectif. À partir des inventaires écologiques réalisés sur le terrain, la LPO détermine les habitats naturels et les espèces à préserver en priorité en fonction de leur rareté, des menaces qui pèsent sur eux et de leurs exigences écologiques. Cette analyse permet de fixer des objectifs de gestion et à partir de là, de déterminer les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Le principal enjeu est de conserver la mosaïque d'habitats naturels et notamment d'assurer le maintien des milieux ouverts qui font la richesse écologique de la réserve. Pour cela, des travaux de gestion sont nécessaires : débroussaillage, abattage, dessouchage, pâturage...qui va déterminer et dès cette année les orientations à prendre et les planifications de travaux d'entretien qu'il va falloir mener dans les 10 ans qui viennent.





✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION

Janvier mars 2021	Projet de limitation des populations de ragondin.
Hiver et Printemps 2022	Plantation de la roselière de phragmites.
Printemps-Automne 2022	Animations thématiques à destination du "grand public" sur la biodiversité. Actions d'éducation à l'environnement pour les enfants des écoles primaires, collégiens, lycéens et universitaires, adultes en formation professionnelle. Bague des Hironnelles de rivage en partenariat avec la LPO.
Automne 2022	Projet de formation des professeurs de SVT des lycées de Corrèze.
Décembre 2022	Présentation du plan de gestion par la LPO.

LES CHIFFRES CLÉS

- 2021 : **10 animations, 207 visiteurs, 20 personnes en moyenne**
- 50 professeurs de SVT formés
- 4 études menées sur ce site

L'accueil du public

Deux sentiers d'interprétation permettent désormais, aux visiteurs, de découvrir le site même en dehors de visites guidées :

- Le premier sentier passe par la mise en place de mobiliers traditionnels d'interprétation du patrimoine, traditionnel.
- Le second est une application numérique par Smartphone (réalité augmentée, 3 D, interactivité adultes / enfants). Ce sentier est accessible via le site internet du Département.

La gestion du site

La LPO va donc remettre le plan de gestion de ce site en cette fin d'année 2022. Les entreprises assurent toujours un suivi des plantations durant encore 3 ans : soit cinq cycles végétatifs. Il s'agit de surveiller et d'entretenir les végétaux pour suivre leur croissance, prévenir les maladies, remplacer les plantes mortes ou en état de dépérissement. Il conviendra également de lutter contre le retour des espèces invasives exotiques mais aussi de veiller à ce qu'une plante réimplantée ne devienne pas à son tour envahissante, nuisant au développement des autres espèces.

Cette gestion du site doit être encadrée par un plan de gestion ; ce plan de gestion sera prescriptif pour les entreprises qui entretiennent le site. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO - Limousin) a été désignée pour gérer les contributions des associations qui œuvrent pour l'environnement qui accompagneront le Département pour la rédaction d'un plan de gestion, le contrôle de son suivi, la proposition d'animations d'éducation à l'environnement et la réalisation d'études scientifiques et les suivis ornithologiques de la réserve.

Écotourisme halieutique responsable

Pour permettre l'activité pêche sur l'un ou l'autre, ou sur les deux bassins, et en définir les modalités et les règles, des études préalables sont actuellement menées. Courant 2022, de l'initiation à la pêche sera menée par la Fédération de pêche.

Études sur site

Quatre études sur la biodiversité et les habitats sont menés sur la réserve :

- FDP 19 : Bathymétrie, Température, oxygène et turbidité des plans d'eau, conductivité inventaire piscicole ADNE.
- EDF : IQE : Indice de Qualité Environnementale (évolution de la biodiversité au fil des ans).
- LPO - CD19 : Bagueage des hirondelles de Rivage (partenariat avec MNHN).
- CPIE : Inventaire des abeilles sauvages.

Site internet du Département - Le FILM : <https://www.correze.fr/reserve-biodiversite>

Magazine CO2 mon amour France Inter Juin 2021

Revue Terre sauvage octobre 2021

TERRA SAUVAGE
Le monde grandeur nature

NOUVELLE-ZÉLANDE
UNE TERRE SINGULIÈRE

TRÉK CONSERVATION
UNE NATURE SANS OUIÈRE

OISEAUX
AU PASSEUR DES SINGES

LE GARDON, LE LOU GHEÏN

ENTRERS SAUVAGES
LAINE DE LA CRAU

ISSUE N°141

CO² mon amour

france **inter**

DENIS CHEISSOUX

Télé Star et vous

Jeunes talents
Avec un talent hors du commun, elle a écrit un roman qui a été adapté en série. C'est la première fois qu'elle écrit pour le grand public.

C'est la semaine où :
• **Jeunes talents** : Découvrez les talents de demain.

La Corrèzienne au fil de l'eau

Nette, sèche de tête
vous invite à découvrir la France à hauteur de guidon, de vélo et de bicyclette : la vallée de la Dordogne en Corrèze.

Le Long de la Rivière
Avant d'entreprendre votre voyage, commencez par visiter la Dordogne, en Corrèze.

Le Tour de France
en bicyclette, vous allez découvrir la vallée de la Dordogne en Corrèze.

Le Tour de France
en bicyclette, vous allez découvrir la vallée de la Dordogne en Corrèze.

Le Tour de France
en bicyclette, vous allez découvrir la vallée de la Dordogne en Corrèze.

Un tour conté en gabare

Pour une expérience unique, découvrez les rives de la Dordogne en gabare.

Les attraits de la vallée de la Dordogne

Une vallée d'exception, une nature préservée, une histoire riche.

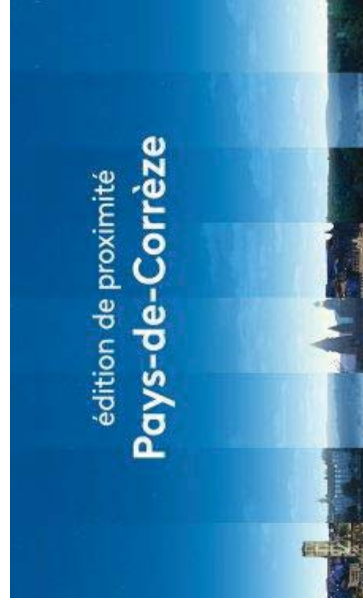
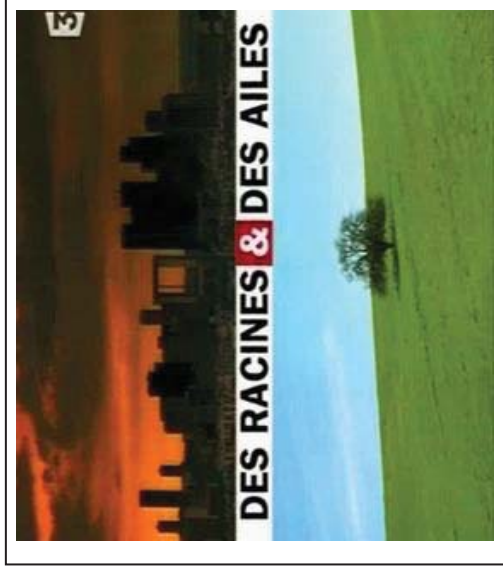
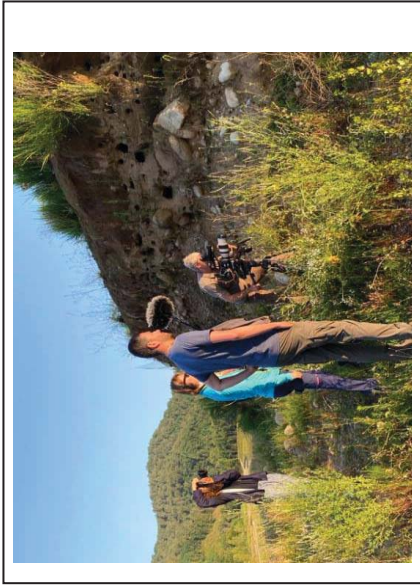
Le Tour de France en bicyclette

Un événement exceptionnel, découvrez la vallée de la Dordogne.



Source : Téléstar / juillet 2021

Source : émission TV France 3 / Des racines et des ailes / diffusion 2022



Journal TV France 3 Pays de Corrèze septembre



objectifs développement durable identifiés /



✧ **ACTION 2.8: Le programme Corrèze Transition Écologique**

Le programme "Corrèze Transition Écologique" est l'outil d'animation de notre politique sur le territoire corrézien et nous permet de communiquer et d'impulser cette politique auprès des acteurs politiques et économiques corréziens (EPCI, services de l'état et établissements publics agences de l'eau, ADEME, associations ...). Le programme "Corrèze Transition Écologique" permet de réaliser le suivi et l'évaluation de l'action départementale en matière de transition écologique. Il s'appuie sur un contrat de transition écologique, le CTE.

✧ **DÉCLINAISON DE L'ACTION :**

En 2018 et 2019, l'essentiel de l'animation s'orientait vers la rédaction du contrat et des fiches action, voire la sélection des actions à retenir. Ce travail de concertation avec les partenaires a permis le démarrage d'une véritable animation territoriale de la Transition Écologique par le Département.



14 juin 2019 : Signature du Contrat pour une durée de réalisation de 4 ans.

28 novembre 2019 : Un premier Comité Technique du Contrat de Transition écologique a été présidé par le Directeur Général des Services du Département et par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze. Le bilan chiffré de la mobilisation des acteurs du territoire faisait état de : 15 signataires // 15 porteurs de projets (Dont 6 privés) // 32 partenaires et financeurs. Le bilan de financier à la date de ce COTECH s'établissait alors à 32 M d'€ investis sur les 108 M d'€ investissements prévisionnels.

Le Contrat de Transition Écologique de la Corrèze s'est structuré autour de fiches actions regroupées en quatre orientations stratégiques :

Orientation 1	Faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables
Orientation 2	Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire
Orientation 3	Promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural
Orientation 4	Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales

À travers un travail de concertation avec les partenaires et une large mobilisation des acteurs du territoire, Corrèze Transition Écologique comporte 25 fiches actions mises en œuvre dès le début du contrat, 4 fiches actions en cours d'intégration et une soixantaine de projets en émergence.

✳ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Malgré une dynamique fortement ralentie par la crise sanitaire et ses conséquences économiques sur les projets d'investissement, à fin 2021, plus la moitié des fiches actions inscrites au contrat initial sont désormais réalisées et 4 nouvelles fiches sont en cours d'intégration (et en cours de réalisation).

Les projets CTE inscrits dans la seconde orientation "Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire" ont en particulier connu de réelles avancées en 2021. Sur cette thématique, l'année 2021 aura été notamment jalonnée par les événements marquants suivants :

Chiffres Clefs CTE :

	Nombre d'actions	dont 4 fiches supplémentaires
Réalisées	14	1
En cours	8	2
Initiées	5	1
Non lancées	2	0
Total	29	4

Bilan de la réalisation CTE au 15/12/2021

28 Avril 2021	Remise de prix du Défi Énergie Corrèze
24 Septembre 2021	Lancement du dispositif Corrèze Rénovation Énergétique
30 Novembre 2021	Obtention du Label Réserve Internationale de Ciel Étoilé du PNR ML

- Défi Énergie Corrèze : De novembre 2020 à fin mars 2021, 76 foyers Corrèziens ont relevé le défi lancé par le Conseil Départemental en partenariat avec Enedis. Équipés de boîtiers leur permettant de piloter plus finement leur consommation d'énergie, ils ont engagé des économies d'énergie dans une démarche simple et ludique, au travers de 85 défis déclinés sur les 3 thématiques : économies d'électricité, économie de chauffage et économie multi-énergie & énergies alternatives.
- Corrèze Rénovation Énergétique : Devant le constat que près d'un tiers du bâti privé corrézien est classé en Catégorie F ou G (nomenclature DPE), représentant près de 50 000 logements, le Département a créé un dispositif d'accompagnement des Corrèziens pour leur offrir une solution de travaux clef en main et personnalisée leur permettant de concrétiser dans des conditions simplifiées la rénovation énergétique globale de leur logement, d'améliorer le confort de leur domicile et de diminuer leurs factures. Ce dispositif, lancé fin septembre 2021 rencontre un franc succès auprès des particuliers Corrèziens avec près de 1500 inscriptions en seulement 3 mois.
- Obtention du Label RICE du PNR ML : Une Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) est un espace public (ou privé) de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques, éducatives, culturelles et dans un but de préservation de la nature. Depuis l'émergence du projet en 2015, ce label (19^{ème} mondial, 4^{ème} en France et le premier sur un territoire habité) est la reconnaissance internationale issue d'un travail collectif impliquant les nombreux acteurs du territoire.

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Dans la continuité de l'exécution du programme Corrèze Transition Écologique, les perspectives et résultats attendus pour l'année 2022 sont les suivants :

- CRE : Poursuite du déploiement du dispositif Corrèze Rénovation Énergétique, dispositif à destination des particuliers et collectivités, ayant pour but la réduction massive du nombre de passoires thermiques du bâti corrézien en simplifiant l'accès aux aides financières des travaux de rénovation énergétique.
- Étude Agriculture et Eau : Lancement d'un projet innovant de recherche avec la réalisation d'une étude prospective sur les ressources en eau et le stockage sur le territoire de la Corrèze, en lien avec une réflexion prospective sur l'activité agricole en fonction de l'évolution de la quantité et de la qualité de l'eau sur notre territoire.
- IRVE : Synthèse et analyse de l'enquête réalisée sur la plateforme participative pour le recensement des besoins d'implantation d'Infrastructure de Recharges de Véhicules Électriques afin d'établir le schéma départemental correspondant.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ■ Un Seilhacois remporte le 1^{er} Défi Énergie Corrèze organisé par le Conseil départemental

Une chasse aux économies fructueuse

Entre novembre et mars, 76 000 citoyens ont participé au 1^{er} Défi Énergie Corrèze par le Département. Le gagnant a réussi à économiser près de 700 kWh en quatre semaines.

Blandine Ruin-Mercier
bma@univ-corrèze.com

Ils étaient 150 sur la liste de départ du Défi Énergie Corrèze, 76 participants ont finalement arrivés au bout. Et le grand gagnant, toutes catégories confondues (tour d'horizon), est... Jean-Luc Chambain, accompagné au Conseil départemental, d'un vélo électrique bien sûr.



GAGNANT. Autour de Jean-Luc Chambain, les participants du groupe Scamo, du Conseil départemental et d'ÉléGIS. PHOTO S.A.T.

encore mieux : lui a économisé 682 kWh, soit 757 kWh de moins que son tour Brive-Usseil en voiture électrique. « J'étais à la limite de la panne, plus rien, je devais partir à pied... Je n'ai pas pu aller plus loin. Il n'y avait même plus d'huissières, redaire sa facture. Et Madame m'a bien aidé, en me rappelant au solaire et à faire installer d'éclairage une lampe », sera son prochain défi !

Six mois de Défi Énergie Corrèze

Impulsé par le Conseil départemental, en partenariat avec les collectivités locales, le Défi Énergie Corrèze a été lancé au sein du contrat de transition écologique, avec la volonté de « rendre les Corrèziens acteurs de cette dynamique », précise Francis Comby, vice-président.

De novembre 2020 à mars 2021, les 76 foyers engagés ont économisé 597 000 kWh, soit 1 100 tonnes de CO₂.

Adapté à la consommation PMA, consacré par la convention Climat'20.

Remise de Prix Défi Énergie Corrèze - Article La Montagne du 30/04/2021

La Montagne

MERCREDI 1 DECEMBRE 2021



HAUTE CORREZE Millevaches parmi les vingt plus beaux ciels Étoile

Le parc naturel régional de Millevaches, qui compte 124 communes de Corrèze, de Creuse et de Haute-Vienne, vient de recevoir le prestigieux Label de Recherche internationale de ciel étoilé décerné par l'International dark-sky association. Le PNR Millevaches devient le quatrième site en France et le dix-neuvième dans le monde. L'un des plus sombres de l'Europe de l'ouest.

Olivier Chapperon
o.chapperon

Le fait que le parc soit à du monde entier. Il existe un projet de loi pour protéger l'initiative de ce projet d'association de tourisme de l'astronomie.

Le PNR obtient son Label RICE - Article La Montagne du 01/12/2021

Conseil départemental - « Nous adaptons nos actions aux attentes des Corrèziens »



Le département dispose d'une vingtaine de véhicules électriques et de nombreuses bornes de charge, comme ici à Neves. © DR

POINT D'ÉTAPE - Patricia Buisson, vice-présidente déléguée à la transition écologique, fait le point sur les objectifs fixés en 2018.

« Les véhicules électriques ne représentent qu'une petite partie de nos actions sur le spectre beaucoup plus large de la transition écologique. En effet, ce qui nous préoccupe, nous avons opté pour un développement durable qui concerne l'ensemble des véhicules que compte le parc automobile aujourd'hui : sont électriques », explique Patricia Buisson. Plusieurs modèles, réservés à la location, sont en circulation : Renault Zoé, Twizl, etc. Cabini-CI est également une demi-douzaine de bornes de recharge, réparties à l'échelle du territoire.

Un schéma de déploiement ambitieux

Les objectifs fixés en 2018 étaient ainsi de « faciliter la mobilité des personnes âgées et des centres urbains tout en démontrant la compatibilité des mobilités vertes avec les spécificités du territoire ». À ce jour, le département a promu « la mobilité électrique et innovante ». En complément de la région, le département a financé la mise en place de bornes de charge pour faciliter cette mobilité. Un schéma

départemental d'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été mis en œuvre dans le cadre du Plan de transition énergétique de la Corrèze, la PTEE 19. Plus de cent trente sites, en 2019, ont ainsi été identifiés après étude des flux de consommation de ces bornes, les zones touristiques, les sites industriels, les écoles, etc. », explique Patricia Buisson.

Pédagogie et concertation avant tout

En août 2021, l'équipe sénatoriale de concertation que le département a constitué pour accompagner la mise en œuvre de la PTEE 19, s'est réunie. Elle a permis de faire entendre la voix des citoyens, mais aussi de concertation, ne semblent pas forcément aller de soi : le gens sont encore un peu partagés sur le fait de passer à l'électrique pour acheter une voiture électrique. Les aides à la transition énergétique, comme les primes pour l'achat de véhicules électriques, sont donc de passer à l'action, mais en trouvant un cadre réglementaire clair. « On a pu constater que les maîtres-mots, côté département, sont donc : l'accompagnement, le soutien, la pédagogie, le conseil, l'accompagnement, les parallèles, il continue d'être fait. On continue de faire des études de faisabilité et d'aide au financement, aux côtés de la région. L'installation d'une borne de recharge est un acte qui nécessite une concertation pour les communes, de l'ordre de huit mille à onze mille euros. Le département en finance des bornes dites rapides, qui permettent de recharger des bornes dites rapides pour les personnes âgées, mais aussi pour les personnes âgées, c'est à dire urbaines ou plus âgées. »

Patricia BUISSON

Point d'étape IRVE - Article La Vie Corrèzienne du 08/10/2021

Dispositif - Le département lance « Corrèze rénovation énergétique »

CORRÈZE - Face aux quarante mille logements très énergivores répertoriés en Corrèze, le département vient de mettre en place un nouveau dispositif, qui sera accompagné par les Corrèziens dans le travail de rénovation énergétique.

Une fois en France, cette initiative se veut une première. Le département de la Corrèze est le premier département français à lancer un tel dispositif. Ce nouveau dispositif, qui sera accompagné par les Corrèziens dans le travail de rénovation énergétique.

Chaque en France, cette initiative se veut une première. Le département de la Corrèze est le premier département français à lancer un tel dispositif. Ce nouveau dispositif, qui sera accompagné par les Corrèziens dans le travail de rénovation énergétique.

Écrire les secrets et les Dommages

Un véritable plan dans ce cadre que le maire de... par exemple pour... avec à la clé quelques heures de déplacement pour les propriétaires. En partenariat avec la Fédération française du bâtiment de la Corrèze, la Copé et la société



Pascal Coste a présenté ce nouveau dispositif 100% corrézien destiné à faciliter la rénovation énergétique des logements © Cyril GREGGII

alors adressé au porteur de projet qui est alors mis directement en relation avec des entreprises corréziennes RGE. Cette rénovation énergétique est financée par le département de la Corrèze et par l'État. Le département de la Corrèze est le premier département français à lancer un tel dispositif.

UN VOLET SOCIAL
Face aux critères exigés par les propriétaires, le département de la Corrèze a mis en place un volet social. Ce volet social est destiné à faciliter la rénovation énergétique des logements des personnes à faible revenu. Le département de la Corrèze est le premier département français à lancer un tel dispositif.

CORREZE

Une offre qui se veut simple et unique

RENOVATION ENERGETIQUE ■ Le dispositif du Conseil départemental est ouvert depuis le début de la semaine

Pour faciliter la rénovation énergétique des logements, le Conseil départemental a lancé, depuis lundi, un dispositif sans doute unique en France.

Éric Porete

Propriétaire depuis peu d'une maison à Malemort, ce couple avait envisagé de changer sa chaudière au fioul pour une pompe à chaleur. Mais il s'inscrivait au programme Corrèze rénovation énergétique, ils se sont aperçus qu'ils pouvaient aller plus loin.

Après l'audit gratuit, on nous a proposé trois scénarios de rénovation, explique le nouveau propriétaire de cette bâtisse d'environ 120 m², construite dans les années 1970. On va installer une pompe à chaleur, mais aussi une isolation intérieure et une ventilation. Récentes, les menuiseries restent.

Proposer un projet global de rénovation

Si tout se passe bien (les travaux sont prévus début 2022), cette résidence va grimper dans le classement thermique : de F, système de logement énergétique B et C+, plus vertueux. Cet exemple illustre les ambitions de ce dispositif lancé par le Conseil départemental : depuis lundi, les Corrèziens peuvent,



TRAVAUD. Grâce au dispositif du département, ce couple néo-corrèzien va changer sa chaudière ou fioul et isoler le planché du garage. PHOTO STÉPHANE PANA

Lancement du dispositif Corrèze Rénovation Énergétique – Article La Montagne du 07/10/2021



Journal télévisé de 13h TF1 du 10/12/2021

RENOVATION ENERGETIQUE TOUT EST PLUS SIMPLE EN CORRÈZE
Rénovation énergétique : tout est plus simple en Corrèze



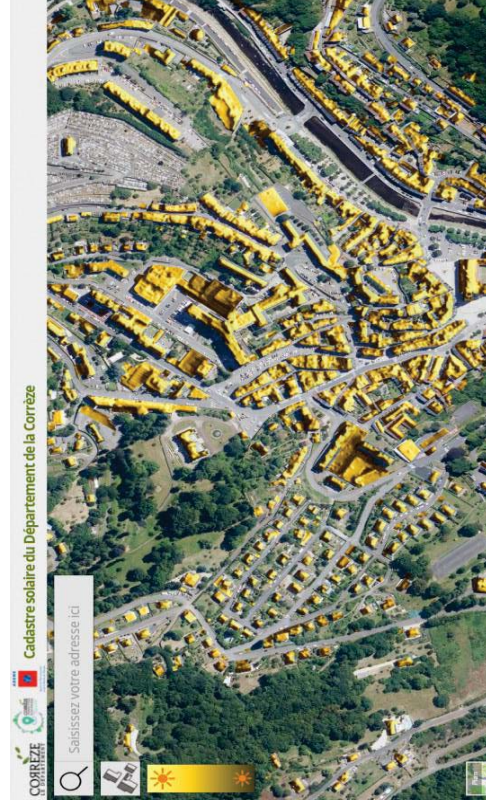
Objectifs développement durable identifiés /

✦ **ACTION 2.9**: Les énergies renouvelables / La société d'économie mixte Corrèze énergies renouvelables

La société d'économie mixte Corrèze Énergies Renouvelables a été créée par le département de la Corrèze en avril 2019 suite au contrat de transition écologique. Elle a la charge de réaliser les études ou de participer à l'exploitation des infrastructures liées au développement et à la production d'énergies renouvelables: photovoltaïque, méthanisation, hydrogène et hydraulique. Un poste de technico-commercial a été créé en mai 2020 pour accélérer la démarche de Corrèze énergies renouvelables.



Création d'un cadastre solaire qui d'évaluer le potentiel solaire des toitures en Corrèze. Correze.cadastre-solaire.fr



✦ **DÉCLINAISON DE L'ACTION** :

Le principe est très simple, le porteur de projet (agriculteur, artisan, commune ...) met à disposition un terrain, un parking, une toiture... Corrèze énergies renouvelables accompagne et met en place le projet : administratif, analyse, étude, construction... Le partenariat est lié par un bail emphytéotique. Cela permet au porteur de projet de profiter à moindre coup d'infrastructure (hangar neuf, rénovation de toiture, combrière...)
Et au département de développer les énergies renouvelables.

✦ "ON EN PARLE DANS LA PRESSE LOCAL"

Article paru le 21 mai 2019 dans La Montagne

Pour " booster" le développement des énergies renouvelables en Corrèze, le département vient de créer une société d'économie mixte, qui apportera ingénierie et financements aux porteurs de projet. La société d'économie mixte a trois partenaires privées qui ont répondu à l'appel d'offres, avec pour objet le développement des énergies renouvelables sur le territoire. La SEM Corrèze énergies renouvelables accompagnera les porteurs de projets, quels qu'ils soient, dans les domaines du photovoltaïque, de la bio-méthanisation, de la petite hydroélectricité et de l'hydrogène décarbonné.

Louer sa toiture photovoltaïque

La SEM Corrèze énergies renouvelables propose d'installer et d'exploiter des panneaux solaires sur le toit d'un bâtiment (minimum 600 m²). En contrepartie, le propriétaire perçoit une compensation financière proportionnelle à la puissance installée. La SEM s'occupe des démarches administratives. Obligation : le porteur de projet doit être propriétaire du bâtiment et ce dernier doit se situer à moins de 150 m d'un transformateur électrique ou d'une ligne haute tension.

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

- Suite à l'obtention d'une dizaine de permis de construire, la construction des premiers hangars va débuter en 2022 et environ 15000 m² de location de toiture vont être installés.
- Une vingtaine de permis de construire pour des hangars est en cours d'instruction et une quarantaine de projets en cours d'analyse.
- Un projet de méthaniseur est en cours d'étude.
- Une rénovation de moulin est à l'étude pour l'installation d'une centrale hydroélectrique de 200Kw.
- Poursuivre la prospection.

Objectifs développement durable identifiés /



LES CHIFFRES CLÉS

- 10 permis hangars obtenus
- 20 permis en cours d'instruction
- 40 dossiers en cours d'analyses
- 15 Mega watt de projet.

Economie

Comment le département de la Corrèze compte "booster" les énergies renouvelables

10/05/2019



Pour "booster" le développement des énergies renouvelables en Corrèze, le Département vient de créer une société d'économie mixte, qui apportera ingénierie et financements aux porteurs de projets.

Le Département vient de relever une société d'économie mixte aux trois sociétés privées qui ont répondu à un appel d'offres, afin pour aider le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Louer sa toiture photovoltaïque

La SEM Corrèze Energies renouvelables propose d'installer et d'exploiter des panneaux solaires sur le toit d'un bâtiment (minimum 600 m²). En contrepartie, le propriétaire perçoit une compensation financière proportionnelle à la puissance installée. La SEM s'occupe des démarches administratives. Obligation : le porteur de projet doit être propriétaire du bâtiment et ce dernier doit se situer à moins de 150 m d'un transformateur électrique ou d'une ligne haute tension.



Finalité n°2 / Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

✦ ACTION 2.10: Les circuits courts dans nos restaurations collectives

Dans l'optique de favoriser la consommation de produits bio et locaux dans la restauration collective et d'encourager le recours aux circuits courts, le département a poursuivi en 2021 les opérations "bio dans les collèges" et "Agrilocal 19", et ce pour l'ensemble des 22 restaurants scolaires gérés par notre collectivité.

Le développement des circuits courts, la relocalisation de nos ressources alimentaires, le changement des pratiques de

productions permettent :

- de conserver une activité agricole et économique locale et durable,
- de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs,
- d'atténuer l'impact sur l'environnement lié au transport.

Sans intermédiaire ou très peu, les circuits courts permettent d'obtenir des prix au plus juste et une meilleure valorisation à nos producteurs, tout en intégrant les facteurs santé, biodiversité, et protection de la ressource et de l'environnement.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Depuis 2016	Lancement de la plateforme de commande en ligne : "Agrilocal 19"	Mise en relation des fournisseurs et acheteurs
Année 2019	Convention avec la Chambre d'Agriculture pour plateforme logistique physique	MANGEONS 19, nouvelle plateforme opérationnelle en fin 2021
Année 2020	Recensement des volumes de la consommation dans les collèges	Connaissance précise des fournisseurs et des produits consommés



LES CHIFFRES CLÉS

Subvention aux collèges	2019	2020	2021
	53 289,40 €	35 565,90 €	47 000,90 €

Objectif 2022 : loi EGALIM = 50% du CA HT des achats de denrées alimentaires en produits durables circuits courts dont 22 % en AB.

Année 2021	Lancement d'un marché "viandes fraîches et locales" Corrèzien sur un an	Sourcing des fournisseurs potentiels Attribution des marchés au 02/12/21
Courant 2022	Nouveau dispositif d'accompagnement et d'incitation des collègues Réflexion sur la politique d'achat des collègues (dont les denrées alimentaires)	

✱ **BILAN POUR L'ANNÉE 2021** :

En Corrèze, quasi l'ensemble des collègues et des lycées sont regroupés pour travailler ensemble sur la mise en place de groupement de commande. Au cours de l'année 2021, le lancement d'un marché de viandes fraîches et locales sur une année a été initié. Deux marchés distincts ont été établis : "bœuf et veau" et "porc et volaille".

Un travail de sourcing a permis de recenser les fournisseurs potentiels et d'expliquer à chacun la démarche de ce groupement de commande. En effet, la volonté de la restauration collective de ces établissements est de relocaliser au maximum les approvisionnements avec des produits de qualités avec, dans la mesure du possible, des animaux nés, élevés et abattus en Corrèze ou dans les départements limitrophes. L'attribution des lots a été effective début décembre 2021. Ce marché sera reconduit en juin 2022 pour deux ans.

✱ **PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022** :

En 2022, plusieurs projets sont en cours de réflexion pour augmenter les volumes de produits bio et locaux consommés. Divers pistes et travaux devront être menés en parallèle : formation des équipes de cuisines sur le "fait maison", lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation des convives et acquisition d'un logiciel permettant de gérer les approvisionnements et d'établir des statistiques, autant de sujet qui permettront ce cercle vertueux.



Objectifs développement durable identifiés /

Finalité n°2 / Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

✦ ACTION 2.11: Le projet routes 4.0

Replacer l'utilisateur au cœur des préoccupations de la direction des routes.

Gérer les relations et les interactions avec les usagers des routes et informer en temps réel sur les restrictions de circulation et les interventions. Développer un Système d'Information Routes fiable et ouvert avec l'inclusion du numérique au cœur des activités opérationnelles. Améliorer la performance opérationnelle et le pilotage des activités.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Transformation en profondeur des pratiques au sein de la Direction des Routes, avec le déploiement de la dématérialisation. Centralisation des décisions et de la collecte des données afin d'optimiser le pilotage, la réactivité et l'efficacité des activités opérationnelles et des interventions.

✦ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

L'information usagers et le Système d'Information Routes	Dématérialisation des comptes-rendus d'interventions des activités opérationnelles et des conditions de circulation pour une information plus proche des usagers.
La programmation, la planification et le pilotage des activités	Réajustement de l'organisation en donnant la priorité à la programmation, la planification et au pilotage des actions d'entretien, d'exploitation et d'investissement.
L'efficacité des interventions de salage en hiver	Test de sondes permettant une automatisation des opérations de salage et une optimisation du sel répandu.
L'amélioration continue	Évaluation d'activités opérationnelles afin de mesurer leur efficacité.

✧ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

L'information usagers et le Système d'information Routes	Élargissement de la plage d'ouverture du Centre Opérationnel Routier entre 5h30 et 20h15 pour plus de réactivité et une optimisation des interventions et du service aux usagers.
La programmation, la planification et le pilotage des activités	Amélioration du pilotage de l'ensemble des activités d'entretien, d'exploitation et d'investissement visant à l'optimisation des moyens consacrés à la conservation du patrimoine routier.
L'efficacité des interventions de salage en hiver	Mesurer l'efficacité des sondes permettant l'automatisation des opérations de salage, sur les quantités de sel répandues
L'amélioration continue	Améliorer la saisie des données CR d'activité afin de fiabiliser les bilans et le pilotage opérationnel.















Objectifs développement durable identifiés /

FINALITE N°3 : Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : "Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature" et aux considérants de la charte de l'environnement qui reconnaît que "...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles". Si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la "satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins".

Les 10 actions proposées par le Département qui s'inscrivent dans cette finalité participent à l'atteinte de 7 des objectifs de développement durable.

Finalité du rapport	Action n°	Intitulé de l'action	Critères orientations développement durable
Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains	3.1	Les aides à l'habitat / Le maintien ou retour à domicile des personnes âgées ou handicapées	
	3.2	Les aides à l'habitat / Le fonds de solidarité pour le logement	
	3.3	Les aides à l'habitat / Le fonds commun logement	
	3.4	Le financement participatif	 

3.5	Des actions d'éducation et d'orientation concrètes au service de l'épanouissement des collégiens	 
3.6	Soutien scolaire renforcé / Plan Corrèze accompagné Covid 19	 
3.7	La stratégie d'aménagement numérique de la Corrèze - Le projet 100 % fibre 2021	  
3.8	L'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile	   
3.9	La diversification et l'accessibilité de l'offre culturelle	 
3.10	Les échanges artistiques et culturels en faveur de la jeunesse	

✘ **ACTION 3.1 : Les aides à l'habitat / Le maintien ou retour à domicile des personnes âgées ou handicapées**

Aide à la réalisation d'aménagements, reconnus nécessaires au maintien ou au retour dans son domicile, d'une personne âgée dépendante. Aménagements spécifiques ayant pour effet d'adapter un logement à l'accueil ultérieur d'une personne âgée dépendante souhaitant intégrer ce logement.



✘ **DÉCLINAISON DE L'ACTION :**

Réalisation de travaux d'adaptation du logement (salle de bain adaptée, monte-escalier, création d'unité de vie, mains courantes, domotique...) et des cheminements extérieurs pour l'accès au logement (rampe, suppression de marches...)

Intervention à partir de 60 ans pour les personnes à la dépendance avérée et à partir de 75 ans (action préventive) pour les personnes non dépendantes
Accompagnement en partenariat avec les opérateurs habitat, la MDPH, la maison de l'autonomie, les instances de coordination de l'autonomie, les assistantes sociales...

✘ **"ON EN PARLE"**

- Participation au salon de l'habitat de Brive-la-Gaillarde les 10, 11 et 12 septembre 2021
- Rencontres avec les professionnels du bâtiment (CPEB, FFB...)



✘ **LES CHIFFRES CLÉS**

- 22 % des demandes
 - 198 dossiers transmis
 - 81 dossiers engagés
- ce qui représente 188 446 € d'aides départementales et 552 874 € en travaux générés



✧ **ACTION 3.2 : Les aides à l'habitat / Le fonds solidarité pour le logement**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est un outil du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Il a pour but d'aider financièrement (ou par le biais d'un accompagnement), des personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. L'octroi de ces aides est soumis à un règlement intérieur.

✧ **DÉCLINAISON DE L'ACTION :**

Différentes aides	Objectifs
FSL accès	Aider financièrement au dépôt de garantie, 1 ^{er} mois de loyer, frais d'agence, mobilier de 1ère nécessité, déménagement
FSL maintien	Aider financièrement aux impayés de loyers, charges, assurance locative
FSL aux fournitures	Aider financièrement aux impayés d'énergie, entretien du système de chauffage individuel, d'eau, de téléphonie
Accompagnements	Soutenir par le biais d'accompagnement pour accéder, se maintenir dans un logement; sensibiliser aux éco-gestes, soutenir l'intermédiation locative...

✧ LES CHIFFRES CLÉS

- 1928 prestations accordées
- 525 aides pour l'énergie
- 179 aides pour l'eau
- 6 ateliers collectifs sur les éco-gestes
- 816 708 € engagés pour l'ensemble des aides (accès, maintien,

✧ LES IMPACTS LIÉS À LA CRISE SANITAIRE

- Une aide exceptionnelle a été mise en place afin de soutenir le public ayant été fragilisé par la crise sanitaire
 - ⇒ 76 foyers ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 40 743 €.

✧ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

- Développer les actions individuelles sur les éco-gestes
- Développer davantage les actions préventives



Objectifs développement durable identifiés /



Finalité n°3 / Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

✘ ACTION 3.3 : Les aides à l'habitat / Le fonds commun logement

Le fonds commun logement est un outil financier du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) co-piloté par l'État et le Département. Il est également co-financé par le Département, les agglomérations, les bailleurs sociaux, la MSA... Il est à destination des propriétaires occupants ou bailleurs aux ressources très modestes à modestes et intervient financièrement pour l'amélioration du logement. Il est un outil de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

✘ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

	Objectif
Aide à l'amélioration de l'habitat très dégradé et ou indigne	Lutter contre le logement indigne.
Aide aux travaux de rénovation partiels	Intervenir sur des travaux nécessaires au maintien dans le logement (remise aux normes électriques, assainissement...)
Lutte contre la précarité énergétique	Améliorer la performance énergétique.
Aide aux bailleurs privés pour remise en état sur la dégradation	Aider les bailleurs privés ayant une vocation sociale à réhabiliter un logement dégradé.
Aide aux bailleurs publics pour l'adaptation au handicap et vieillissement	Soutenir les bailleurs sociaux dans l'adaptation des logements.

✘ LES CHIFFRES CLÉS AU 01/12/2021

- 77 dossiers instruits
- 60 dossiers aidés
- 146 923 euros engagés :

72 100 € pour la précarité énergétique

✘ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Le règlement d'attribution revu en 2021 ne devrait à priori pas connaître d'évolution majeure. Une vigilance sera cependant apportée afin de contenir le budget.



Objectifs développement durable identifiés /



✘ ACTION 3.4 : Le financement participatif

2021 est la 7^{ème} année de mise en œuvre du programme Coup de Pouce Corrèze. Ce dispositif, innovant dans sa conception et dans sa mise en œuvre, a depuis été dupliqué dans des collectivités départementales comme l'Ardeche, les Pyrénées Atlantiques, la Lozère.

Il répond à un triple objectif :

- regrouper et promouvoir les projets Corrèziens, tous domaines confondus, sur un même site pour donner une visibilité accrue du dynamisme des entrepreneurs ;
- mobiliser l'épargne de proximité ;
- appuyer, soutenir et accompagner l'esprit d'initiative, la création et le développement d'activités d'acteurs de nos territoires.

✘ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Les axes du dispositif	
Accompagnement des porteurs de projets	Sous diverses formes : contacts téléphoniques, rendez-vous physiques, échanges de mails en fonction des besoins et attentes de chacun.
Sensibilisation des réseaux professionnels	Faciliter les échanges et les orientations vers le financement participatif.
Proposition de "formations" avec des webinaires dédiés à cette thématique	Par l'entremise de Boost Projets.
Veille	Aussi bien au niveau réglementaire que vis-à-vis de départements ou intercommunalités intéressés par la démarche.
Remontée de projets sur le site coupdepouce-correze	310 projets mis en ligne depuis le début de l'opération.

✦ LES CHIFFRES CLÉS 20221

- 40 projets mis en ligne
- 31 collectes réussies soit un taux de réussite de 78 %
- 3531 contributeurs

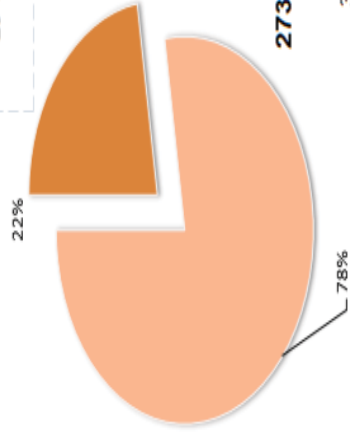
Ces chiffres clés sont bien en dessous des chiffres de ces dernières années. Pour rappel :

2016	2017	2018	2019	2020	2021
34 collectes	45 collectes	45 collectes	45 collectes	49 collectes	40 collectes
645 306,00 €	779 218,00 €	863 298,00 €	932 558,00 €	1 573 592,00 €	359 213,00 €

À cela, plusieurs hypothèses :

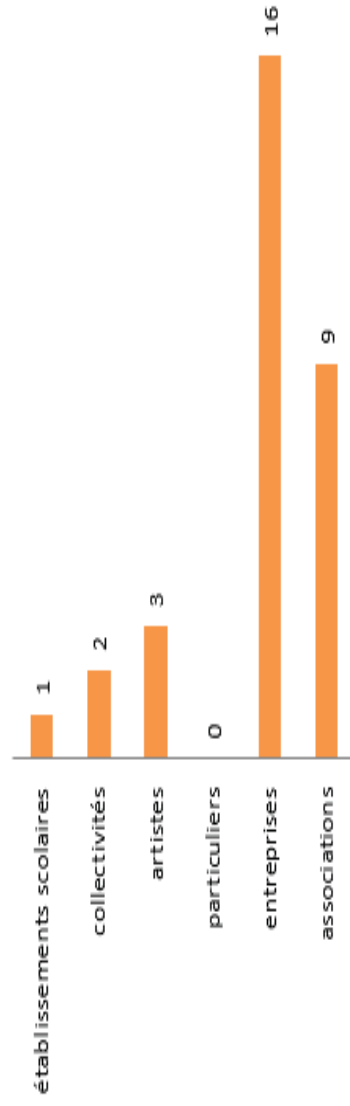
- absence de dossiers en capital et en prêt,
- peut-être un contrecoup à la crise sanitaire avec une baisse drastique des dossiers agricoles (1,3 M€ en 2020 contre 48,7 K€ en 2021) et dans une moindre mesure des dossiers relevant de l'artisanat et du commerce (58,6 K€ en 2020 contre 29 K€ en 2021).
- Le nombre de projets portés par les entreprises est tombé de 26 à 16 pour cette année.
- Cependant, les dossiers moyens en dons et prévente sont passés de 4 041 € à 5 793 €, ce qui représente une augmentation notable de 30 %.

80 812 €	COHESION TERRITORIALE
2 906 €	dév durable environnement
48 747 €	agriculture
29 159 €	Artisanat commerce
0 €	Industrie



273 111 €	COHESION SOCIALE
0 €	santé
33 824 €	arts et culture
2 661 €	enfance éducation
5 410 €	humanitaire solidarité
190 558 €	patrimoine
40 658 €	sports loisirs

Statuts des porteurs de projets



✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Renforcer la communication avec les réseaux professionnels notamment avec les chambres consulaires afin d'augmenter les possibilités d'actionner ce levier financier sur certains dossiers de création, de reprise, voire de développement.



Objectifs développement durable identifiés /





✱ **ACTION 3.5 : Des actions d'éducation et d'orientation concrètes au service de l'épanouissement des collégiens**

✱ **OBJET** :

Le Département développe un panel d'actions concrètes et de soutiens financiers adaptés aux jeunes et à leurs besoins en termes d'éducation, d'orientation ou encore d'épanouissement personnel. Au-delà des efforts financiers consacrés chaque année à la jeunesse et aux collèges, le Département œuvre au développement et à la mise en place de projets significatifs dans le domaine éducatif qui peuvent s'inscrire dans le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) de chaque établissement scolaire du second degré.

- **A) Citoyen Corrèzien en devenir** : appropriation des valeurs de la république et du patrimoine culturel français

Collège : Eugène Freyssinet à Objat et Albert Thomas à Égletons

- Travail en classe, avec les élèves des classes ULIS, sur les concepts clés à partir de documents conçus par le service Éducation Jeunesse
- Visite de l'exposition "Marianne ou les visages de la République" au musée Jacques Chirac et atelier thématique création d'un jeu adapté (collaboration musée et service Éducation Jeunesse).

Collège Maurice Rollinat Brive

- Pour les délégués de classes : projet articulé autour d'une visite de l'exposition "Marianne ou les visages de la République" avec lecture de texte par la classe CHAM et visite guidée du Conseil Départemental et échanges avec 2 conseillers du Département (collaboration musée et service Éducation Jeunesse).

B) Adolescents épanouis : "Qu'est ce que je mange ? D'où vient ce que je mange ? Qui prépare le repas et comment ? Avons-nous tous le même rapport à la nourriture ?

Collège Albert Thomas d'Égletons

- Le projet a pour finalité la promotion de bonnes habitudes alimentaires et la prise d'un petit déjeuner. La prise du petit déjeuner favorise la concentration, l'attention et la bonne humeur, facteurs de réussite scolaire. Il est également un temps privilégié de partage et de convivialité.
- Il est proposé des actions de sensibilisation afin de rappeler l'importance de ce repas dans l'équilibre alimentaire en répondant aux besoins nutritionnels de chaque élève,
- Intervention de Madame Alessio Diététicienne et de Madame Rosi- Lagorce Auteure pendant la semaine du goût 2021.

Collège de Corrèze : projet initié en 2020 et poursuivi en 2021 " Il a concerné tous les élèves de 6^{ème} 2 classes et a permis :

- la réalisation d'un clip "Il court, il Court le circuit court" par les élèves et un travail photographique sur le rapport à l'alimentation des élèves.
- la création d'un jeu pour l'animation "éco-score" : notation (A-B-C-D-E, comme le nutri-score) qu'elle est l'empreinte carbone des produits alimentaires, débat entre les élèves.

Le projet a été valorisé en juin 2021 par l'équipe enseignante (exposition des photos et diffusion du clip) et pendant la semaine du goût en octobre 2021.



✱ DÉCLINAISON DES ACTIONS

COLLÈGE OBJAT : CITOYEN EN DEVENIR	
Travail en classe 4 séances	janvier mars
Rencontre avec le Maire d'Objat	25 mars
Visite musée du président Jacques Chirac classe ULIS exposition Marianne, atelier pédagogique	3 juin
COLLÈGE D'EGLETONS : CITOYEN EN DEVENIR	
Travail en classe ULIS : 3 séances	septembre
Visite musée du président Jacques Chirac - classe ULIS exposition Marianne, atelier pédagogique et créatif et jeu Rencontre avec un élu conseiller départemental	1 octobre
COLLEGE ROLLINAT : CITOYEN EN DEVENIR	
Visite Musée Exposition Marianne	9 novembre 2021
Visite Marbot et échange avec les élus	18 novembre
COLLEGE EGLETONS : ADOLESCENTS EPANOUIS	
Rencontre avec les élèves de 6 ^{ème} thématique Petit déjeuner Madame Rossi-Lagorce (auteure) Madame ALESSIO (diététicienne)	semaine du goût du 11 au 17 octobre
Travail en classe avec les élèves de la classe ULIS Madame Alessio	

✱ LES CHIFFRES CLÉS

Les collèges corréziens accueillent 8 901 élèves (effectifs prévisionnels 2021-2022).

La restauration dans les collèges c'est :

- 1,6 millions de repas servis chaque année,
- 265 agents départementaux des collèges dont 65 agents de restauration : 22 chefs de cuisine, 17 cuisiniers, 22 aides de cuisines, 4 agents itinérants chefs de cuisine,
- 7 437 demi-pensionnaires et 149 internes**

Collège au cinéma c'est :

7950 entrées en moyenne et plus de 20 établissements impliqués (hors années COVID) Dispositif qui mobilise les élèves et les professeurs avec une nouvelle programmation pour l'année scolaire 2021-2022

COLLEGE CORREZE: ADOLESCENTS EPANOUIS	semaine du goût du 11 au 17 octobre
Valorisation des travaux sur les circuits courts et l'alimentation	
Début du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire	

✦ ON EN PARLE :

- sur les blogs des collèves
<https://blogsenclasse.fr/19-objet-college-freyssinet-journal/2021/06/10/les-eleves-de-la-classe-ulis-ont-visite-le-musee-du-president-chirac/>
Journal la Montagne 4 avril 2021
- <https://blogsenclasse.fr/19-correze-college-te-presse-pas/>
- sur le site du Département et la page facebook.

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET CITOYENNES AU SERVICE DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS

Citoyen Corrèzien en devenir, adolescents épanouis

A) **Projet "lutte contre le harcèlement"** (suite à une remontée d'information des établissements) projet en cours d'élaboration
Partenariat avec e-enfance.

B) **"Je mange donc je suis, tu me suis ?"**

Collège Albert Thomas d'Égletons "touche pas à mon Pe'tit déj" (l'action initiée pendant la semaine du goût 2021).

Interventions tout au long de l'année pour une sensibilisation à une alimentation équilibrée source de plaisir et de bien être physique.

Collège de Corrèze : "On gaspille pas un radis ! Je réfléchis et j'agis"

Pour l'année scolaire 2021 -2022 la classe de 6^{ème} travaille sur le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets dans la continuité des actions menées en 2020-2021.

Collaboration entre le service Éducation Jeunesse : l'équipe de cuisine du collège et la chargée de projet jeunesse, le service Transition Écologique, l'équipe pédagogique du collège et des intervenants extérieurs : associatifs, producteurs...



Objectifs développement durable identifiés /

✦ ACTION 3.6 : Soutien Scolaire Renforcé / Plan Corrèze Accompagnement COVID 19

C'est une action validée lors de la réunion du conseil départemental le 27 novembre 2020. Elle s'est adressée à des élèves de 7 ans à 13 ans dont les difficultés scolaires sont apparues après le premier confinement.

Il s'est agi d'un renforcement ciblé et sur mesure des actions de soutien scolaire auxquelles le Département apporte déjà chaque année une contribution d'environ 20 000 € dans le cadre du Contrat local d'accompagnement scolaire. Une augmentation exceptionnelle de 20 000 € de l'enveloppe a été votée.

La thématique retenue est l'accès aux outils numériques et leurs utilisations dans le cadre scolaire en présentiel et en distanciel. Les objectifs du projet étaient d'éviter les ruptures dans l'apprentissage scolaire, de favoriser le maintien du lien avec l'enseignement en période de pandémie.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

I. Diagnostic concerté des besoins sur le territoire corrézien suite au confinement scolaire :

En croisant les informations de la DSDEN et de la CAF, le service Protection Maternelle et Infantile et le Service Éducation Jeunesse, il a été établi un diagnostic en s'appuyant également sur les informations délivrées par les 12 structures de soutien scolaire qui maillent le territoire. Ce diagnostic a permis de révéler les carences suivantes :

- 1). Des besoins ponctuels de renfort des équipes œuvrant dans les associations de soutien scolaire
 - 2). Des besoins en matériel informatique
 - 3). Des élèves, des familles, des bénévoles peu ou pas formés aux outils numériques
- 5 associations se sont engagées dans l'action et nous ont fait part de leurs besoins en matériel afin de pouvoir aider efficacement les jeunes ayant besoin de soutien scolaire renforcé.

II. Actions

- 1). Des soutiens financiers pour :
 - L'achat de matériel adapté aux usages des jeunes et ciblé sur le recrutement de jeunes en service civique



Financement CD	MLAP Égletons	ACEDC Tulle	RELAIS FAMILLE Objat	TUCSS Brive	POTENTIELS Tulle
Matériels information	2 400 €	2 000 €	1 000 €	600 €	1 000 €
1 service civique pendant 6 mois	650 €		650 €		
Total	3 050 €	2 000 €	1 650 €	600 €	1 000 €

- La formation des bénévoles : 246 € FAL 19

2) Le déploiement d'ateliers numériques à destination des jeunes

Il a été proposé entre janvier à début juillet 2021 au sein des 3 associations en ayant fait la demande (TUCSS, ACEDC, RELAIS FAMILLE OBJAT), des ateliers d'appropriation des outils numériques à destination des jeunes.

Une jeune en mission de service civique a participé à l'élaboration des contenus de ces ateliers, en lien avec les attendus de l'Éducation nationale pour les élèves de primaires et les collégiens. Les jeunes ont abordé par exemple, de façon ludique :

- la découverte de l'ordinateur (manipulation du clavier...)
- les fonctions de base du traitement de texte
- la réalisation d'un diaporama
- l'utilisation de leur espace numérique de travail (Pronote...)



3) Le déploiement d'ateliers numériques "jeunes et parents" dans 5 associations

Chaque association a mis en œuvre un projet différent pour répondre aux besoins des élèves et de leurs parents
Exemples : le MLAP a proposé une préparation au PIX en lien avec un professeur du collège et un accompagnement individuel a été proposé pour les parents pour découvrir Pronote. L'association Potentiel a utilisé le robot MBo qui permet de découvrir la programmation.

4) La formation des bénévoles

L'objectif : former les bénévoles aux outils numériques, à la mise en place de visioconférences, à l'accompagnement des élèves à distance.

- La FAL a été sollicitée pour la formation des bénévoles en présentiel :

1. Initiation au numérique pour les bénévoles débutants
2. La découverte d'internet, apprendre à repérer les sites et mails frauduleux et utiliser internet de façon sécurisée.



★ LES CHIFFRES CLÉS

5. associations engagées dans l'action
65. élèves entre 7 et 13 ans
60. ateliers réalisés entre janvier et juillet 2021
20. personnes ont participé à aux formations de la FAL et CANOPE
- Budget 20 000 €, réalisé : 8 546 €

3. Les ressources numériques : la visio-conférence, les outils numériques scolaires réalisés en partenariat avec le MLAP)

- **CANOPE Webinaire** formation bénévoles et salariés des associations.

1. Les outils de visio-conférence, 2 Internet responsable, 3. Les ressources utiles.

✦ ON EN PARLE

Visite du président le 10 mars 2021 association Potentiels ; cf. site du département et facebook, et le site du journal "La Montagne : https://www.lamontagne.fr/tulle-000/actualites/en-corrèze-le-departement-aide-les-associations-de-soutien-scolaire-pour-ontret-les-effets-nefastes-du-confinement_13925683/

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION

DIAGNOSTIC CONCERTÉ :	octobre à novembre 2020
RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE DE SERVICE CIVIQUE :	15 décembre 2020
création des contenus des ateliers numériques	décembre
planification des ateliers avec les associations engagées dans le projet	décembre
MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS NUMÉRIQUES	janvier à juillet 2021
ateliers numériques mis en œuvre par la volontaire en Service Civique	
ateliers numériques mis en place par les 5 associations (MLAP- TUCCS- Familles Rurales Objat- ACEDC - POTENTIELS)	
FORMATION DES BENEVOLES	mars à juin 2021
FAL de La Corrèze	15, 16, 27 mars
CANOPE webinaire :	18, 25 mai et 1 juin
RECHERCHE BENEVOLES dispositif RSA service Insertion	mars à juin 2021



Objectifs développement durable identifiés /

✦ ACTION 3.7 : La stratégie d'aménagement numérique de la Corrèze - Le projet 100 % fibre 2021

Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises en Corrèze, renforcer l'attractivité du territoire ou encore désenclaver les zones rurales : telles sont les priorités qui ont conduit à la concrétisation d'un aménagement numérique de qualité dans notre département pour accéder au Très Haut Débit.

Dans cette perspective, le Conseil départemental s'est doté, dès 2018, d'un plan d'actions et financier ambitieux pour apporter le Très Haut Débit à tous les Corrèziens hors zones d'initiative privée. C'est ainsi, qu'en seulement 39 mois, 100 % du territoire a pu être raccordé à la fibre optique.

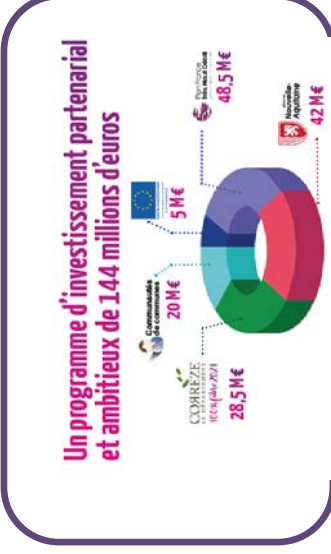


✦ RÔLE DE CHACUN DANS CE RÉSEAU PUBLIC FIBRE

- 1 - le réseau est **financé** par les collectivités
- 2 - le réseau est **conçu** (avec NATHD= Nouvelle Aquitaine Très Haut débit) et **construit** par le syndicat mixte numérique du département (DORSAL)
- 3 - le réseau est **exploité et commercialisé** auprès des FAI (fournisseurs d'Accès à Internet) par NATHD avec l'aide de son concessionnaire LFNA (La Fibre Nouvelle-Aquitaine)

✦ BILAN CHIFFRE (au 31/12/2020) :

- 211 plaques sont construites
- 99 900 prises sont éligibles
- dont 23 960 abonnées à un opérateur



✦ LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE :

La crise a eu pour effet de retarder le planning de fin de travaux des deux entreprises qui été initialement prévu au 31/03/2021. Un avenant a permis de reporter cette fin de travaux au 31/07/2021. Les entreprises ont respecté cette nouvelle échéance.

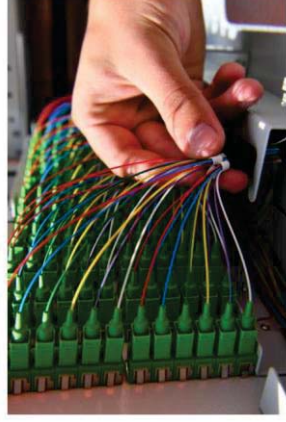
✦ "ON EN PARLE" DE LA FIBRE...



Très haut débit
Le réseau public de fibre optique en
Corrèze : comment ça marche ?

BRISACOURSE | INTERNET INDUSTRIEL | CORRÈZE

Publié le 16/12/2019 à 07h00



Un objet de travail et du conseil départemental de la Corrèze, que tous les Corrèzais aient accès à la fibre au 31 mars 2021. © neophane, Leffevre

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Conformément à l'engagement du Département, le programme a pu aboutir en 2021. L'ensemble de la Corrèze hors zones d'initiative privée est raccordé à la fibre.

Le projet 100% fibre entre maintenant dans la phase "vie du réseau" :

- entretien et maintenance de ce réseau
- campagnes d'enfouissement



Objectifs développement durable identifiés /

✦ ACTION 3.8 : L'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile

Le conseil départemental de la Corrèze a toujours fait de l'accès aux services de la téléphonie mobile pour tous les corréziens est un des axes majeurs de sa politique d'aménagement numérique. En démontre son implication autant technique que financière pour permettre la bonne réalisation et des différents programmes nationaux dits "des zones blanches". Concernant le troisième programme lancé en 2015 et basé sur deux axes permettant de proposer une nouvelle liste de communes "blanches" ainsi que, pour la première fois, un deuxième axe réservé à la couverture mobile des "sites stratégiques" (entreprises, sites touristiques...), 10 pylônes permettant de couvrir 11 communes et d'accueillir tous les opérateurs ont été mis en œuvre et activés depuis la fin de l'année 2021.

En parallèle et depuis le lancement en 2018 par le gouvernement du programme NEW DEAL, le conseil départemental est force de proposition pour identifier des communes / sites stratégiques encore pénalisés par un manque de couverture mobile mais aussi suivre le bon déroulement des travaux et le respect des délais. Dans ce programme, 21 communes ont déjà été sélectionnées pour bénéficier d'un pylône téléphonique. Pour ces 20 communes, 6 sites sont activés et 6 vont l'être courant 2022.



✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Apports du conseil départemental dans le cadre des projets "zones blanches mobile" :

- Identification et reconnaissance nationale des zones blanches téléphonie mobile
- Établissement d'une liste de zones grises - prospection et signalement
- Accompagnement technique et financier
- Accompagnement des élus dans la prise de décision
- Mobilisation des opérateurs pour l'amélioration de la couverture réseau
- Maîtrise d'ouvrage pour la construction de sites (pylônes-dalles)

✦ LES CHIFFRES CLÉS

- 60 sites construits
- 70 communes impactées

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Poursuite du programme NEW DEAL avec 15 communes à sélectionner jusqu'en 2024



Objectifs développement durable identifiés //



Finalité n°3 / Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

✘ ACTION 3.9 : La diversification et l'accessibilité de l'offre culturelle

Le Département mène une politique d'aide auprès de 400 structures culturelles et ce, dans tous les domaines artistiques sans distinction, ce qui a pour conséquence le maintien d'une offre variée, de qualité et de proximité favorisant l'équilibre territorial. Ce choix s'appuie sur la conviction forte que la culture est à la fois un droit pour les citoyens, une nécessité pour l'épanouissement individuel et un facteur de lien social.

Par ailleurs et en poursuivant les mêmes valeurs le Département mène une politique tarifaire qui permet à chaque corréziens de pouvoir accéder à une offre culturelle de qualité.

CHIFFRES CLES ANNEE 2021

Sédières

- 6 apéros concerts : 1 740 spectateurs
- 5 spectacles jeune public : 872 spectateurs
- Expo "L'art au château" : 3 536 visiteurs

Musée Départemental de la Résistance H Queuille

- 1 891 visiteurs (4 mois de fermeture liée à la crise sanitaire)



✱ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Musée Départemental de la Résistance Henri Queuille à Neuvic	Gratuité, accessibilité PMR + Médiation en direction de différents publics dont scolaires, EHPAD ...
Soirée 100 % Corrèze	Soirée gratuite et festive le 1er samedi du mois de juillet pour un concert de découverte des talents corréziens - Soirée annulée en raison de la météo.
Apéros concerts	6 apéros concerts l'été gratuit pour découvrir différents artistes et styles musicaux + convivialité.
Spectacles jeune publics	5 spectacles jeune public l'été avec tarifs très accessibles 3 €/ enfant et 6 € par adulte et des réductions pour les ALSH. Accueil de groupes de jeunes porteurs de handicaps mental ou physique.
Exposition d'artistes Corréziens au château Sédières	Exposition de juin à septembre - Tarif entre 2€ et 4 € et gratuité pour les moins de 11 ans et les groupes scolaires + gratuité lors des journées du patrimoine.

✱ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Musée Départemental de la Résistance Henri Queuille à Neuvic	Gratuité, accessibilité PMR + Médiation en direction de différents publics dont scolaires, EHPA...
Soirée 100 % Corrèze	Soirée gratuite et festive le 1er samedi du mois de juillet pour un concert de découverte des talents corréziens – Soirée annulée en raison de la météo.
Apéros concerts	6 apéros concerts l'été gratuit pour découvrir différents artistes et styles musicaux + convivialité
Spectacles jeune publics	5 spectacles jeune public l'été avec tarifs très accessibles 3 €/ enfant et 6 € par adulte et des réductions pour les ALSH. Accueil de groupes de jeunes porteurs de handicaps mental ou physique.
Exposition d'artistes corréziens au château Sédières	Exposition de juin à septembre - Tarif entre 2 € et 4 € et gratuité pour les moins de 11 ans et les groupes scolaires + gratuité lors des journées du patrimoine.

★ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Apéros concerts => 1 740 personnes pour 6 apéros concert soit en moyenne 290 personnes par spectacle

Le cocktail du lundi : une programmation éclectique et une ambiance détendue dans un cadre idyllique,

Le lundi, c'est apéro concert à Sédieres, malgré le contexte sanitaire et la météo capricieuse

=> Au programme en 2021 : pop-rock français / reprise chansons françaises / Accordéonistes en herbe (musique du monde) / Chanson Française / jazz / rock festif

=> Un public familial, composé majoritairement de corréziens résidant dans un rayon de 30 min et de touristes,

=> Une fréquentation satisfaisante au regard des conditions particulières de cet été 2021 en demi-teinte : météo capricieuse et passe sanitaire à compter du 21 juillet

Spectacles jeune public => 872 personnes pour 5 spectacles "jeune public" soit en moyenne 175 personnes par spectacle

Une programmation 2021, diversifiée, en salle ou en plein air, adaptée aux contraintes sanitaires et très appréciée du jeune public

=> Au programme en 2021 : Contes / Musique classique comique / Théâtre et musique / Théâtre

Un accès à la culture pour tous

7 centres de loisirs de la Corrèze ont amené plus de 250 enfants aux spectacles,

Accueil de 15 personnes de l'IME de Ste Fortunade

Exposition "L'Art au château III" : 3 artistes corréziens => 3 536 visiteurs du 5 juin au 20 septembre

6 rencontres avec les artistes et visites guidées

Rencontres avec le public lors des journées européennes du patrimoine => 218 personnes pour les JEP

Musée Départemental de la Résistance H Queuille => 1 891 visiteurs avec 4 mois de fermeture liée à la crise sanitaire

Dont 1438 visiteurs individuels, 296 visiteurs en groupe et seulement 156 visiteurs en groupes scolaires (conséquence directe de la crise sanitaire)



✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Élargir les propositions culturelles à Sédrières par la bais de partenariats



Objectifs développement durable identifiés /

Finalité n°3 / Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains



✦ ACTION 3.10 : Les échanges artistiques et culturels en faveur de la jeunesse

Ensemble d'actions artistiques et culturelles en direction de la jeunesse à travers, soit des aides incitatives qui ont vocation à impulser des dynamiques, soit des actions adaptées. Ces actions peuvent être en direction des scolaires, des centres de loisirs ou de manière plus individuelle via public plus familial.

Les objectifs : à travers les échanges artistiques et culturels, les jeunes découvrent un domaine artistique, un artiste, des émotions, des sensations, appréhendent l'histoire, des cultures, langues différentes. Ils s'ouvrent au monde et aux autres ce qui participe ainsi à la découverte d'eux-mêmes.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Aides aux échanges internationaux dans les collèges	Dans le cadre du soutien au parcours culturel des collégiens et écoliers, le Conseil Départemental contribue à l'ouverture européenne des établissements scolaires et facilite la réalisation de projets scolaires à l'étranger dont la finalité est l'apprentissage de la langue, la découverte de la culture et du patrimoine avec un objectif pédagogique précis d'ouverture linguistique et culturelle.
Aides aux ateliers d'éducation artistique	Ce dispositif est destiné aux élèves volontaires des établissements scolaires, en particulier dans les territoires ruraux, qui mettent en œuvre des ateliers d'éducation artistique avec des professionnels de la culture. - Découvrir et pratiquer une ou plusieurs disciplines artistiques (musique, théâtre, danse, photographie, cinéma...) + Ouverture culturelle : spectacles, expositions.
Documents pédagogiques au Musée Départemental de la Résistance à Neuvic	Création de documents pédagogiques ludiques en direction des scolaires par niveau mais aussi en direction des jeunes visiteurs venant en famille. => Découverte de l'histoire de manière ludique.
Classes orchestre à l'école	Aide financière exceptionnelles pour maintenir les classes orchestre dont une partie des revenus proviennent de concerts non réalisés en raison de la crise sanitaire. C'est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant 3 ans (en primaire ou au collège). L'orchestre devient une matière à part entière et les enfants reçoivent en moyenne 1h de cours d'instrument et 1h de cours d'orchestre par semaine. Ce projet repose sur un partenariat impliquant toujours un établissement scolaire, un conservatoire ou une école de musique et une ou des collectivités territoriales. Pour cela, un instrument est prêté aux élèves pendant ces 3 ans : ils le rapportent chez eux.

Aides aux conservatoires et écoles de musiques	Permettre l'égalité d'accès des jeunes aux enseignements (danse, musique, théâtre). Assurer un développement équilibré des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire (particulièrement en milieu rural) pour égalité d'accès à tous les jeunes corréziens.
Facilitation d'accès aux spectacles jeunes publics pour les ALSH	Information spécifique et en amont aux ALSH pour leur proposer des spectacles jeune public l'été à Sédières + tarification particulièrement avantageuse.

✶ **BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :**

Échanges internationaux dans les collèges	Enveloppe de 15 000 consacré à cette action mais l'ensemble des dossiers ont été annulés en raison de la crise sanitaire
Ateliers d'éducation artistique	26 projets financés en 2021
Groupes scolaires au Musée Départemental de la Résistance à Neuvic	156 visiteurs en groupes scolaires En baisse => conséquence directe de la crise sanitaire
Classes orchestre à l'école	Financement exceptionnel des 6 classes orchestres à l'école en Corrèze en attendant la mise en œuvre du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques et leur possible intégration dans le dispositif de financement classique.
Aides aux conservatoires et écoles de musiques	Financement des conservatoires et écoles de musique + action pour donner accès gratuitement à tous les élèves et professeurs aux données numériques en ligne de la Philharmonie de Paris
Facilitation d'accès aux spectacles jeunes publics pour les ALSH	7 centres de loisirs de la Corrèze ont amené plus de 250 enfants aux spectacles Accueil de 15 personnes de l'IME de Ste Fortunade

✶ **PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :**

Reconduction de toutes les actions



Classes Orchestre à l'Ecole



*une initiative
un projet unique*

- éducatif
- citoyen
- social
- culturel
- artistique







Objectifs développement durable identifiés /

FINALITE N°4 : Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social.

Le Département est aujourd'hui "chef de file", pour organiser les modalités de l'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social et à la contribution de la résorption de la précarité énergétique, et à l'autonomie des personnes. Le Département intervient dans le champ de l'enfance (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'insertion et de l'emploi.

Les 11 actions proposées par le Département qui s'inscrivent dans cette finalité participent à l'atteinte de 8 des objectifs de développement durable.

Finalité du rapport	Action n°	Intitulé de l'action	Critères orientations développement durable
Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	4.1	La médiathèque numérique de la Corrèze	
	4.2	Le développement de l'offre de lecture pour les publics empêchés de lire du fait de leur situation de handicap de trouble cognitif	
	4.3	Le dispositif bus boost	
	4.4	Le dispositif Corrèze boost	

4.5	Les téléconsultations	
4.6	L'accompagnement financier des acteurs culturels	
4.7	Le dispositif "académie des métiers de l'autonomie en Corrèze (AMAC)"	    
4.8	Le développement de l'habitat inclusif et la transformation de l'offre	   
4.9	Le réseau de bénévoles pour la lutte contre l'isolement	  
4.10	Le réseau social dédié aux seniors : MaCorreze.fr	  
4.11	Le suivi du plan d'actions associé au programme route durable	 

Finalité n°4 / Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

✦ ACTION 4.1 : La médiathèque numérique de la Corrèze

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, s'est fortement engagé en faveur de l'accès aux ressources numériques en ligne (livres, vidéos, autoformation, presse...) pour tous les Corrèziens.
Au cours des dernières années, de nouveaux services ont pu ainsi être proposés gratuitement par la Bibliothèque départementale à l'ensemble des usagers.

✦ CHIFFRES CLÉS ANNÉE 2021

- Un budget mutualisé à l'échelle du département de 25 000 € pour l'acquisition des ressources numériques
- Plus de 2 000 comptes créés depuis le premier janvier 2020

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Octobre 2015	Ouverture d'un service de vidéos à la demande à destination de 17 bibliothèques corréziennes.	
Octobre 2017	Ouverture du service "Médiathèque numérique de la Corrèze".	Ce service était accessible à tous les usagers des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque départementale.
Décembre 2019	Mise en place d'un service mutualisé avec la Communauté d'agglomération Tulle Agglo, la Ville de Brive et Haute-Corrèze Communauté visant à partager les coûts des abonnements aux ressources.	Depuis le 1er janvier 2020, tous les corréziens ont la possibilité d'accéder gratuitement et aux mêmes conditions à l'ensemble des ressources numériques proposées sur Médiathèque numérique de la Corrèze.

✘ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Optimisation du dispositif	Exposition des ressources directement sur le catalogue en ligne de la Bibliothèque de Brive
Renforcement et diversification de l'offre	Acquisition d'une nouvelle ressource consacrée aux jeux vidéo en ligne

✘ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Campagne de communication	Mieux faire connaître l'offre de Médiathèque numérique, en concertation avec les autres partenaires du service mutualisé.
Faciliter la consultation des ressources numériques en ligne	Compléter le dispositif actuel en affichant les ressources de Médiathèque numérique directement sur les catalogues en ligne de toutes les bibliothèques corréziennes.

Objectifs développement durable identifiés /



Finalité n°4 / Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

✘ **ACTION 4.2 : Le développement de l'offre de lecture pour les publics empêchés de lire du fait de leur situation de handicap. de trouble cognitif**

Depuis de nombreuses années, la Bibliothèque départementale de la Corrèze propose aux bibliothèques de lecture publique de son réseau des versions adaptées de livres pour des publics âgés et/ou empêchés de lire : livres en gros caractères, livres lus sur CD, livres en braille.

Depuis 2017 des nouveaux services sont proposés pour favoriser la lecture pour tous.

✘ **DÉCLINAISON DE L'ACTION :**

2017	Achat de collections et de matériel adapté avec le soutien du Centre National du Livre	- 18 lecteurs de livres audio Victor Reader. - Albums tactiles pour malvoyants, en Langue des Signes française (LSF), livres pour les DYS, livres en braille intégral adultes et jeunesse.
2019	Signature d'une convention avec la médiathèque spécialisée Valentin Haüy	Accès gratuit à l'intégralité des collections de livres numériques présents sur la plateforme EOLE pour les usagers des Bibliothèques ayant signé une Charte d'adhésion au service avec le Conseil départemental.
2021	Lancement d'une campagne d'information auprès des structures et professionnels du secteur	Réalisation du matériel de communication et du listing.

✧ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Enrichissement des collections	Achat de 430 livres en gros caractères, ainsi que des livres pour dyslexiques et enfants malvoyants.
Prêt de documents adaptés	Mise à disposition des lecteurs Victor dans 7 bibliothèques.
Prêt de documents adaptés	6 289 exemplaires (4 806 titres), représentant 7 566 prêts au total, dont 4 937 exemplaires de livres en gros caractères.
Mise à disposition de fichiers numériques	4 des 5 ouvrages sélectionnés pour le Prix des lecteurs corréziens 2021 ont pu être proposés gratuitement à tous les publics concernés au format DAISY.

Compte tenu du contexte sanitaire, la plupart des initiatives ont dû être reportées.

✧ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Poursuite de la campagne d'information auprès des structures et professionnels du secteur	
Formation de 2 jours à la Bibliothèque départementale, à destination des bénévoles et des salariés des bibliothèques du réseau corrézien	"Publics empêchés et lectures dites faciles à lire" - 3 et 4 Mars 2022.

✧ LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021

Plus de 50 000 documents sont disponibles à partir de la plateforme Eole (et 600 000 en 80 langues en partenariat avec le service mondial d'échanges de livres) 23 bibliothèques ont signé la charte d'adhésion avec le Département

Des livres rendus accessibles à tous

Publié le 20/02/2021 - La Montagne - Article sur la bibliothèque d'Egletons

"La convention d'adhésion au dispositif Lire malgré son handicap, signée par la commune d'Egletons avec la Bibliothèque départementale de la Corrèze, permet de mettre à disposition des documents adaptés à des publics empêchés de lire.

En partenariat avec l'association Valentin Haüy, la bibliothèque municipale propose ainsi des livres adaptés pour les personnes en difficulté avec la lecture du fait de leur handicap : déficience visuelle, handicap moteur ou intellectuel, trouble cognitif (dyslexie, dysorthographe...).

Ces livres peuvent être audios, en gros caractères et en braille, en langue des signes française ou pour les DYS. Un lecteur de livres audio conçu pour les aveugles et malvoyants peut être prêté. Simple, il permet d'écouter des livres enregistrés sur CD, au format MP3 ou sous format Daisy. Il peut aussi servir à toutes les personnes souffrant de troubles des apprentissages ou cognitifs.

Une première lectrice a bénéficié de ce service et est venue retirer son lecteur. Le personnel de la bibliothèque l'a accompagnée dans ses premiers pas. Pour compléter ce dispositif, plus de 30.000 documents numériques, dont des nouveautés ou les derniers prix littéraires, peuvent être téléchargés par les bibliothécaires sur une plateforme dédiée pour le public concerné. Les documents peuvent alors être lus sur différents supports numériques."

Photo d'un lecteur Victor - La Montagne



Objectifs développement durable identifiés /

Albums adaptés pour enfants malvoyants - photo BD19



Finalité n°4 / Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

✧ ACTION 4.3 : Le dispositif bus boost

Le contexte Corrèzien et notamment sa cartographie nous amène à développer des actions en milieu rural afin de ne pas exclure la population éloignée des centre-bourgs. La fracture numérique, les déserts médicaux, l'arrêt des permanences des organismes dans les centre-bourgs a contribué à la diversification des services dans les campagnes.

Le Bus boost a pour objectif d'amener des services au plus près de la population dans les territoires éloignés des centres urbains. Ce dispositif proposera des permanences de boost emploi pour les jeunes et de la téléconsultation en Haute-Corrèze.

✧ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Actions	Par qui ?	Quand ?
Permanences boost jeunes	service insertion	mai
Téléconsultations	CDS	mai
Vaccinations contre le covid	CDS	mars
Accueil inconditionnel	MSD	si plages disponibles

Cette action est en cours de finalisation.



Objectifs développement durable identifiés /



✦ **ACTION 4.4 : Le dispositif Corrèze boost**

Le Conseil Départemental s'est doté depuis 2015 d'une politique d'insertion forte à destination de l'ensemble afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi ou à la formation. Il réaffirme en 2022 cette volonté forte avec d'insertion d'accompagnement des publics les plus en difficulté et la mise en lien des personnes avec au moins 2 offres d'emploi. Pour cela, il s'appuie sur le dispositif "Boost emploi" pour faciliter encore le rapprochement entre l'offre d'emploi et de formation locale et les publics en recherche d'emploi. Il s'agit d'une plateforme de mise en relation entre offres et demandes départementales, d'un numéro vert, d'un site Facebook et d'un compte Instagram. En complément, un chargé de mission entreprises vient encore renforcer et consolider les réponses apportées tant aux acteurs économiques ainsi qu'aux personnes en insertion et 4 coach jeunes en partenariat avec les missions locales et le Département proposent une offre et un accompagnement complémentaires pour les jeunes Corrèziens entre 17 et 30 ans.



des corrèziens
une offre large

✦ **DÉCLINAISON DE L'ACTION :**

Lancement du dispositif	Service insertion	avril 2016
Création page Facebook		2017
Dispositif CV Catcher		2019
Création page Instagram		2020
Annuaire des entreprises et géolocalisation		2021

✦ **LES CHIFFRES CLÉS**

- 1 300 000 de pages vues
- plus de 740 comptes recruteurs
- 1 500 comptes candidats
- 7600 abonnés Facebook

✦ **PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 20221 :**

Une optimisation de la lisibilité des entreprises 100% Origines Corrèze et un travail de transversalité sur la promotion des territoires, la transition écologique et un lien resserré avec les professionnels de l'accompagnement des publics en insertion au sein de la collectivité départementale.



Objectifs développement durable identifiés /



Finalité n°4 / Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

✘ ACTION 4.5 : Les téléconsultations

Le Conseil Départemental dans le cadre de son deuxième plan ambition santé a pour objectif d'augmenter le temps médical sur le département au vu de la désertification de ce métier. De nombreuses actions sont mises en place dont une expérimentation avec des bornes des cabines de télé-médecine.

✘ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Actions	Quand ?
Choix du prestataire	Janvier 2022
Commande	Février 2022
Installation	2 1 ^{ères} bornes en février 2022
Accueil inconditionnel	2 autres bornes et cabines en juin 2022

✘ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Expérimentation sur 4 territoires les projets accompagnés par des assistants ou infirmiers.



Objectifs développement durable identifiés /



et

Finalité n°4 / Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

✘ ACTION 4.6 : L'Accompagnement financier des acteurs culturels



Le Département de la Corrèze a fait le choix, depuis plusieurs années, d'apporter un soutien important aux projets et aux acteurs culturels. En effet, participer à la vie culturelle d'un territoire est un des éléments fondateurs de cohésion sociale. En apportant son aide à ceux qui, associations, artistes, enseignants, collectivités locales, font la culture en Corrèze, le Département s'affirme comme le garant de l'égalité d'accès des Corrèziens à un large panel de disciplines.

Depuis 2016, le Département a donc inscrit sa politique culturelle dans le cadre du champ de la cohésion sociale et territoriale. Afin de réduire les inégalités d'accès à la culture, en particulier dans les zones rurales, et de corriger ces disparités territoriales, la politique culturelle départementale a été structurée avec de nouvelles orientations dans lesquelles s'inscrivent ses interventions :

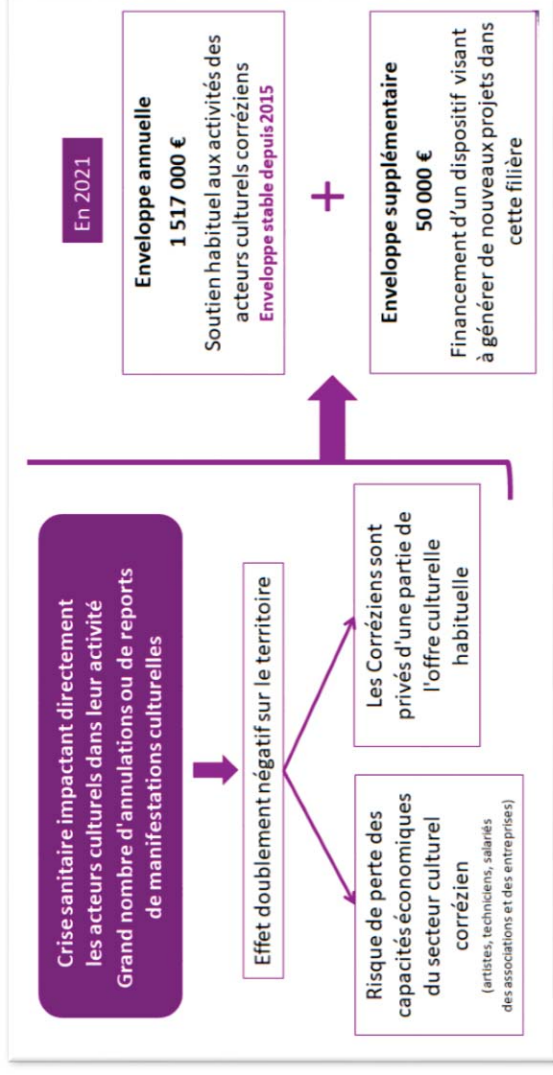
ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES (ACT)

EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE (EVD)

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (SDDEA)

ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE(AEA)

Par ailleurs, compte tenu de la crise sanitaire qui pèse sur le secteur culturel, le Département de la Corrèze a mis en place un appel à projets exceptionnel dans le cadre Plan d'accompagnement et de soutien à l'économie corrézienne (Corrèze accompagnement covid).



Ce dispositif exceptionnel s'adressait au public des établissements sociaux et médico-sociaux, mais aussi aux jeunes qui fréquentent les accueils de loisirs. Il visait à la fois à réintroduire la culture et toutes ses valeurs en termes de convivialité et de lien social dans des lieux qui en sont temporairement privés et à redonner de l'activité aux artistes corréziens.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Maintien des aides à la culture à un niveau stable depuis 6 ans.
Répartition des enveloppes ACT par territoire (en fonction de la population mais aussi et surtout rééquilibrage des enveloppes vers les territoires ruraux) pour veiller à l'équilibre territorial des aides et donc à l'accessibilité à une offre culturelle de qualité en tout point du territoire.
Soutien aux EVD qui par leurs activités à l'échelle départementale contribuent à la solidarité entre territoires et générations.
À travers le SDDEA, maintien d'un équilibre sur les territoires de structures (conservatoires et écoles de musique) et d'actions d'enseignement artistique. Développement d'actions communes, mutualisées pour assurer l'équilibre et la cohésion entre les territoires corréziens.
Atténuer les effets de la crise pour les artistes et techniciens corréziens et à relancer l'activité culturelle.
Maintien du lien social pour les personnes les plus éloignées de la culture.

✦ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

En 2021, comme en 2020, le Conseil Départemental s'est voulu solidaire de la culture et des artistes du territoire. Il a ainsi soutenu tous ceux qui s'emploient à maintenir une vie culturelle en Corrèze, malgré un contexte difficile, en proposant des formes innovantes adaptées à la pandémie notamment en maintenant l'intégralité des financements qui étaient prévus pour le secteur culturel, en dépit de l'arrêt ou du ralentissement de nombre de projets.

- L'enveloppe consacrée à la politique culturelle en 2021 est de 2 113 048 € (en augmentation de 3,2% par rapport au BP 2020).

- 74 % du budget de la politique culturelle du Département sont consacrés aux subventions aux acteurs culturels du territoire et au dispositif exceptionnel de relance de l'activité, soit 1 567 000 €

=> **Subventions aux acteurs culturels** = Enveloppe 1 517 000 € - Aides totales attribuées : 1 497 300 € - 370 dossiers financés

=> **Dispositif exceptionnel culture 2021** = Enveloppe 50 000 € - Aides totales attribuées : 20 135 € soit 240 € / projet

84 dossiers financés dont 61 en direction des aînés et personnes handicapées et 23 en direction des centres de loisirs

=> **En 2021, pas de cessation d'activité d'associations culturelles en Corrèze liées à la crise sanitaire**

✦ **PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :**

- Maintien des aides apportés aux acteurs culturels
- Veille auprès des associations
- Veille auprès des associations



Objectifs développement durable identifiés /



✘ **ACTION 4.7 : Le dispositif "Académie des métiers de l'autonomie en Corrèze (AMAC)"**

Un diagnostic et des problématiques partagés entre le Conseil Départemental et les 23 SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) dans le cadre du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023 : 100 départs par an d'aides à domicile pour les 23 structures.

Constats : manque d'attractivité du métier d'aide à domicile, difficulté de recrutement et turn over important des personnels.

Un plan d'actions : AMAC : plan corrézien de recrutement et d'attractivité reposant sur le triptyque suivant : 1 parcours = 1 contrat = 1 emploi

Pour ce faire :

1-Un plan de communication innovant :

Construit à partir des personnes identifiées par des enquêtes d'aide à domicile et des supports de communication réalistes et innovants dont les acteurs sont les aides à domicile et bénéficiaires corréziens. Des opérations de sourcing pour détecter des "pépites" et un logo spécifique qui est dorénavant une marque déposée.

2- Un plan de recrutement individualisé :

Immersion dans un SAAD pour vérifier l'intérêt pour ce métier et découverte des missions par une aide à domicile formée : "ambassadeur"

Formation innovante pour acquérir le savoir-faire et le savoir-être pour être immédiatement employable : certification corrézienne.

3- Fidélisation :

Tutorat dans l'emploi par les pairs avec une aide à domicile "tuteur" formée.

Durant un an des formations de perfectionnement et de guidance professionnelle

✧ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

	Contenu	Objectifs
Le plan d'actions		
Opération sourcing	Disposer de valeurs humaines	Capter des pépites
Découverte du métier	1 ambassadeur AD formé pour faire découvrir son métier	Découvrir sur une journée la réalité du métier
Formation, pré-requis	Cabinet d'ingénierie qui forme les pépites au savoir-faire et savoir-être	Une méthode pédagogique innovante pour fournir aux SAAD des nouveaux recrutés professionnels
Certification Corrèzienne	Reconnaissance de la formation et évaluation	Certification = un emploi = un CDI
Tutorat et soutien	1 tuteur AD formé pour accompagner les nouveaux	Accompagnement dans l'emploi et sécurisation
Formation flash	Des thématiques ciblées et échanges de pratiques entre AD	Soutien et fidélisation durant un an

- 24 actions de sourcing (255 personnes "sourcées")

- 4 sessions de formation des ambassadeurs et tuteurs

- 13 sessions de certification (65 pépites)

✧ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Recherche de co-financement du dispositif	81 500 € de soutien du Conseil Régional acquis (par ailleurs, réponse à AAP "Cap sur les métiers de l'autonomie" de la CNSA qui sera renouvelée en 2022).
Réponse aux besoins de recrutement	49 CDI

✘ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Poursuite de la recherche de financement pour modéliser le dispositif et l'élargir	Réponse AAP "Cap sur les métiers de l'autonomie" de la CNSA qui sera renouvelée en 2022.
Structuration juridique et financière du dispositif dans une forme multi partenariale	Proposer une organisation ad'hoc avec un budget, un personnel affecté et faire adhérer les partenaires en terme de contribution.
Offrir le maximum de candidats formés à l'ensemble des employeurs	Proposer un mode opératoire agile pour adapter l'offre et la demande.

✘ "ON EN PARLE"

- Corrèze Mag janvier 2021.
- Vidéos sur les réseaux sociaux avec la participation des aides à domicile et bénéficiaires corréziens.



Objectifs développement durable identifiés /



✘ **ACTION 4.8 : Le développement de l’habitat inclusif et la transformation de l’offre**

Pour faire évoluer l’offre de services et d’accompagnement des personnes âgées et personnes handicapées sur des réponses plus inclusives et pas seulement limitées à un choix binaire = rester à domicile ou être hébergé en structure, le CD19 dans le cadre du Schéma Départemental de l’Autonomie 2019-2023 a voté une orientation forte : le développement de l’habitat inclusif.

Sa déclinaison s’organise à partir de la transformation de l’offre existante vers le développement de solutions plus inclusives (habitat partagé, regroupé, colocation...)

En 2021, le conseil départemental a enrichi son action par son engagement dans l’habitat API "Accompagné, Partagé et Inséré" qui fait l’objet d’un financement par une prestation nouvelle : l’Aide à la Vie Partagée.

Il s’agit d’une aide sociale extra-légale finançant l’animation et la coordination de cet habitat regroupé proposé aux personnes âgées et personnes handicapées.

✘ **DÉCLINAISON DE L’ACTION :**

Un programme coordonné de déploiement	- Un diagnostic réalisé dans le cadre de la Conférence des Financeurs - Une analyse de l’ensemble des projets
Un engagement spécifique du CD19 sur l’aide à la vie partagée	Une dynamique et un levier supplémentaires pour accélérer le développement de l’habitat Inclusif

Chiffres clés :

- 212 logements adaptés PA PH sur le département

-1 programmation sur 7 ans (2002 à 2028) pour le déploiement d’habitats relevant de l’Aide à la Vie Partagée

- 13 lieux d’implantation

✘ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Recensement de tous les logements adaptés et logements favorisant le lien social	Une cartographie établie.
Une décision du CD pour engagement du CD19 sur le développement de l'aide à la vie partagée	Une aide extra-légale créée et inscrite dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale.
Une programmation de 7 ans pour le développement de cet habitat	Un soutien financier de la CNSA pour les départements précurseurs comme la Corrèze.
Une instance d'analyse et d'orientation des projets	Un suivi de la planification par la Conférence des Financeurs.

✘ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Déclinaison opérationnelle de la programmation AVP	3 API prévus en 2022.
Poursuite de la transformation de l'offre vers l'habitat inclusif	Accompagnement des porteurs de projets / ingénierie sociale.
Rendre compte à la conférence des financeurs des développements de l'HI.	Réalisation d'un bilan annuel.

✘ "ON EN PARLE"

- Réseaux sociaux : dispositif "Andros Confiserie".

Objectifs développement durable identifiés /



Finalité n°4 / Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

✘ **ACTION 4.9 : Le réseau de bénévoles pour la lutte contre l'isolement**

La lutte contre l'isolement est un axe du Schéma Départemental de l'Autonomie. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été déclinées notamment pour développer et faire connaître le rôle des réseaux de bénévoles et notamment :

- la structuration de l'ensemble des réseaux pour s'assurer du maillage départemental avec une instance de gouvernance : le COPIL.
 - la valorisation du bénévolat, pour le soutenir et le positionner comme acteur du parcours de la personne avec l'organisation de formations des bénévoles.
- Ainsi, l'objectif est d'organiser des visites à domicile auprès de personnes ressentant un sentiment d'isolement et de solitude. Constituée selon un véritable réseau, l'action est pilotée par le Conseil Départemental, la MSA, la CARSAT et l'association Familles Rurales.

✘ **DÉCLINAISON DE L'ACTION :**

Repérer des personnes bienveillantes qui souhaitent se rendre disponible et donner du temps pour les autres	ICA et ensemble des acteurs du réseau
Information et sensibilisation des nouveaux bénévoles	Familles Rurales
Formation / thématiques	Selon les thématiques
Identification par territoire des besoins et attentes des bénévoles	

✘ **LES CHIFFRES CLES DE**

2021 :

**27 RÉSEAUX EN CORRÈZE ET
118 BÉNÉVOLES**

**63 BÉNÉVOLES FORMÉS SUR LE
PROGRAMME 2020-2021**

**68 BÉNÉVOLES POSITIONNÉS
SUR DES MODULES
D'ÉCHANGES DE PRATIQUES**

**SOUTIEN DES BÉNÉVOLES PAR
LES RÉSEAUX LOCAUX**

✧ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Poursuite de la formation des bénévoles	68 bénévoles formés
Actions de valorisation avec 3 conférences	Tulle – Brive – Ussel en décembre 2021 avec un plan de communication et des financements CD
Réalisation d'un journal des bénévoles	

✧ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Poursuivre l'identification des bénévoles
Accentuer les actions de communication pour faire connaître le rôle et missions d'un bénévole
S'assurer du bon fonctionnement du COPIL départemental

✧ "ON EN PARLE"

- Journal des bénévoles
- Réseaux sociaux : colloque de décembre 2021



Objectifs développement durable identifiés /

Finalité n°4 / Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations



✦ ACTION 4.10 : Le réseau social dédié aux séniors : **MaCorreze.fr**

Sous l'impulsion du Conseil départemental de la Corrèze et avec le soutien de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, un partenariat a été construit avec la Fédération Générations Mouvement qui, par son implantation à l'échelle départementale, est en mesure d'impulser une réelle dynamique, pour créer le premier réseau social séniors. Ce nouvel outil de communication a vocation à créer, développer et maintenir le lien social des personnes âgées de notre territoire. En cette période de crise sanitaire, ce nouveau mode de relation constitue un vecteur supplémentaire d'inclusion sociale et numérique. Ce projet partenarial implique donc la mobilisation des clubs et associations membres de la Fédération Générations Mouvement comme premiers utilisateurs de ce nouvel outil nécessitant donc une acculturation des séniors vers ces usages. L'objectif de ce projet est ainsi d'offrir aux séniors un espace dans lequel ils ont la possibilité de retrouver des rubriques sur l'ensemble de leurs centres d'intérêts, d'échanger, de publier et d'organiser ensuite des temps d'échange pour se retrouver et se rencontrer. L'avantage de MaCorreze.fr est aussi de garantir à ses membres que leurs données personnelles ne font pas l'objet de démarches commerciales. L'architecture technique du site et sa maintenance sont assurés par la société corrézienne ARTEFACT à Brive.

✦ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

Financement du projet au titre de la programmation 2020 de la Conférence des Financeurs	Projet porté par GM19 et ingénierie par le CD19
Recherche d'un prestataire technique pour la création de l'outil numérique	ARTEFACT - société corrézienne à Brive
Animation et déploiement de l'utilisation du réseau social MaCorreze.fr	- Formations organisées en faveur des séniors pour la maîtrise de l'outil numérique - Prise en compte des attentes et besoins des utilisateurs

✦ LES CHIFFRES CLES DE

2021 :

72 CLUBS - 5 500 ADHÉRENTS

331 MEMBRES INSCRIT SUR

MACORREZE.FR

300 PUBLICATIONS

39 ESPACES

COÛT CD19 : 20 000€

✦ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

- MaCorreze.fr a été lancé le 1^{er} octobre 2021 et à cette occasion, un concours de cuisine baptisé "Les Toqués du Cantou" a été organisé au Château de Sédières à Clergoux.
- Des sessions de formations ont été organisées par les services de Transition Numérique et Innovation afin de permettre aux adhérents des différents clubs d'appréhender et de "prendre en main" ce nouvel outil.

✦ "ON EN PARLE" :

- ❖ Articles de presse : La Montagne, la Gazette des communes, La Vie Corrèzienne, Générations Mouvement
 - ❖ Campagne publicitaire sur les abris de bus
 - ❖ Spot radio (Interview d'élus)
 - ❖ Dépliant

✦ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

- Augmentation des adhésions sur MaCorreze.fr.
- Formations de proximité voir individuelle des membres du réseau
- Développement du plan de communication de MaCorreze.fr
- Évolution du réseau social en fonction des besoins et des attentes des utilisateurs
- Soutien et accompagnement des membres de la Fédération Générations Mouvement (Ambassadeurs sur le réseau...) pour la formation par les pairs



Objectifs développement durable identifiés /



Finalité n°4 / Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

✘ **ACTION 4.11** : Le suivi du plan d'actions associé au programme route durable

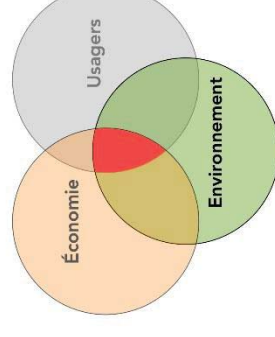
✘ **OBJECTIFS ET ENJEUX** :

Le plan d'action associé au programme "Routes Durables" comporte trois enjeux majeurs

- Préserver et améliorer le patrimoine routier au bénéfice de l'utilisateur.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers de la route.
- Construire un service public performant chargé du réseau routier Départemental.

Il traduit la volonté de maintenir un Service Public de proximité.

Il favorise l'innovation et la préservation de notre patrimoine routier et paysager.



✱ DÉCLINAISON DE L'ACTION :

OBJETS	ACTIONS
Préserver et améliorer le patrimoine routier au bénéfice de l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en ligne et diffusion du guide de remblaiement des tranchées à destination des entreprises. ✓ Organisation d'une conférence interservices pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrages. ✓ Mise en place en année N-1 d'échanges avec les bureaux d'études assurant la maîtrise d'œuvre d'autres collectivités. ✓ Poursuite de la politique de modernisation des chaussées en collaboration avec le laboratoire routier départemental. ✓ Amélioration de la sécurité avec environ 10% du budget investissement des routes consacré à la prévention et à l'amélioration des points singuliers.
Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminution de l'utilisation de fondants chimique (sel) lors du traitement du réseau routier en hiver. ✓ Instauration d'une gestion patrimoniale spécifique des arbres d'alignement présents sur le domaine public. ✓ Budget annuel important consacré à la modernisation et à la sécurisation du réseau routier. ✓ Expérimentation pour l'entretien des chaussées de traitements au lait de chaux sur les sections victimes de phénomènes de ressuage. ✓ Utilisation de matériaux basses températures (enrobés tiède, coulés à froid) lors des travaux de réfection de chaussées.
Construire un service public performant chargé du réseau routier départemental	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuite de la mise en place du plan routes 4.0 afin de moderniser l'organisation du service aux usagers pour à terme optimiser la performance opérationnelle et la lisibilité des activités de la direction.

✧ **BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :**

Action	Bilan
Poursuite de retraitement en place des chaussées	3 chantiers réalisés pour un linéaire total de 5088 ml.
Mise en place de l'outil de "gestion relation usagers"	En cours de déploiement – utilisation en back office actuellement au niveau de la direction des routes.
Privilégier les techniques les moins énergivores pour l'entretien des chaussées (techniques à froid ou tièdes)	1356 tonnes d'enrobés tièdes réalisées en 2021.

✧ **PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :**

Action	Perspectives
Poursuite de retraitement en place des chaussées	Poursuite et accentuation des chantiers de retraitement en place des chaussées.
Mise en place de l'outil de gestion relation usagers	Déploiement et mise en place effective de l'outil "gestion relation usagers" permettant une analyse immédiate des attentes.
Privilégier les techniques les moins énergivores pour l'entretien des chaussées (techniques à froid ou tièdes)	Travail sur les entreprises titulaires des marchés pour développer les mises en œuvre d'enrobés tièdes ou froids lors des chantiers d'entretien des chaussées (période de mai à septembre).

CHIFFRES CLÉS ANNÉE 2021

- ✓ 4 700 km de voirie départementale
- ✓ moins de 25% du réseau routier départemental traite aux fondants chimiques
- ✓ 4 100 arbres d'alignement sur le domaine public
- ✓ 14 m €: budget annuel pour moderniser et sécuriser le réseau routier




















Objectifs développement durable identifiés /

FINALITE N°5 : Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de productions et de consommation responsables

La production, qu'elle soit agricole ou industrielle, est liée aux enjeux du développement durable, mais c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle d'économie actuel sont liées à toute la logique économique et de consommation de la société bien au-delà des productions réalisées sur notre territoire. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement. Il s'agit de prendre conscience des conséquences de chaque choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable sont nécessaires.

Les 5 actions proposées par le Département qui s'inscrivent dans cette finalité participent à l'atteinte de 5 des objectifs de développement durable.

Finalité du rapport	Action n°	Intitulé de l'action	Critères orientations développement durable
Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	5.1	Les outils de communication numériques : lettre Co-résea@u, intranet	   
	5.2	Une commande publique responsable	 
	5.3	Le développement de l'attractivité pour les investisseurs touristiques	  

5.4	Tourisme : une promotion renforcée pour une année encore marquée par la crise sanitaire	   
5.5	Tourisme : accompagnement des professionnels vers le tourisme durable	   



✘ **ACTION 5.1** : Les outils de communication numériques : lettre Co-rése@u, internet

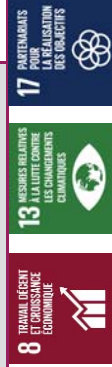
L’objectif de l’intranet est de centraliser et d’organiser les informations, ressources, services du conseil départemental afin que les agents puissent mieux appréhender le système d’information de la collectivité. L’objectif de la newsletter est de créer du lien entre les agents, de mettre en avant les différents métiers de la collectivité mais également d’informer sur les actions de celle-ci pour espérer développer un sentiment d’appartenance.

✘ **DÉCLINAISON DE L’ACTION** :

Newsletter	Projet de Newsletter DASFI
	Projet de Newsletter Routes

✘ **BILAN POUR L’ANNÉE 2021** :

Newsletter	Une news tous les deux mois
Intranet (statistiques entre janvier et septembre 2021)	1 093 954 visites
	52 920 téléchargements
	99 actus publiées
	1 184 401 pages vues



Objectifs développement durable identifiés /

✘ **ACTION 5.2 : Une commande publique responsable**

Favoriser une commande publique responsable dans sa dimension environnementale et sociale :

- limiter l'impact de nos achats sur l'environnement et assurer la protection des agents ainsi que des usagers accueillis par l'intégration de prescriptions environnementales pour l'exécution des marchés et/ou en critère de jugement des offres.
- Il s'agit d'étudier, pour chaque projet de marché supérieur à 40 000 € HT, l'opportunité d'intégrer de telles clauses en collaboration avec les services gestionnaires,
- participer à la cohésion sociale du territoire. Il s'agit de favoriser, d'une part, l'accès à l'emploi d'un public fragilisé et d'autre part l'activité de structures d'insertion, du handicap par l'intégration de clauses sociales dans les marchés du Département et des maîtres d'ouvrage accompagnés par la cellule dédiée (communes, établissements publics, syndicats mixtes...).



✘ **DÉCLINAISON DE L'ACTION ET BILAN 2021 :**

Illustration d'une clause environnementale :

L'accord-cadre pour les travaux d'enrobés, qui a fait l'objet cette année d'une nouvelle consultation, intègre des éléments à caractère environnemental :

- **suivi des matériaux utilisés et déchets produits** : indication par le titulaire de la quantité de matières et déchets produits sur chaque chantier et de la part relative réemployée ou orientée vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière, ainsi que la quantité et part relative des matériaux utilisés qui sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets,
- **introduction d'agrégats d'enrobé** : matériau granulaire provenant du fraisage ou de la démolition de revêtements routiers bitumineux et directement réutilisé comme matière première dans la production d'enrobés bitumineux,
- **utilisation d'enrobés tièdes et retraitement de chaussées en place, deux procédés moins impactants,**
- **intégration** d'un sous-critère de notation de la valeur technique : mesures environnementales proposées.

CHIFFRES CLES ANNÉE 2021

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOS MARCHÉS

- ◆ 22 clauses environnementales soit 61 % des consultations
- ◆ 82 % des clauses intégrées dans le cahier des charges et en critère de jugement
- ◆ sensibilisation et évolution des pratiques des entreprises
- ◆ maîtrise de l'énergie
- ◆ utilisation de produits et matériaux à faible impact
- ◆ amélioration de la qualité de l'air

Pour l'intégration de ces clauses, un travail en étroite collaboration avec le service appui technique de la direction des routes s'est mis en place. Notre collectivité a par ailleurs bénéficié d'un accompagnement spécifique dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt sur la thématique voirie durable co-porté par la cellule commande publique responsable et le service appui technique.

Illustration de la mise en œuvre d'une clause sociale :

Les travaux de construction de la déviation de Malemort prévoyaient une action d'insertion au profit de demandeurs d'emploi : obligation pour les entreprises titulaires de proposer un contrat de travail à un public cible. Le chantier est toujours en cours mais quelques données clés :

- **plus de 9 000 heures de travail confiées à des demandeurs d'emplois** pour un engagement initial pour les entreprises de 7 386 heures,
- **1 CDI signé,**
- **4 contrats de travail longs proposés qui ont permis aux salariés l'acquisition d'une expérience professionnelle significative** : durée de travail entre 5 et 9 mois,
- **intervention d'un ESAT pour le nettoyage de la base de vie du chantier** : 10 travailleurs handicapés sur le site.

La réussite de cette démarche d'insertion n'a pu se faire que grâce au travail de coordination de la cellule dédiée et à l'accompagnement proposé aux entreprises pour le respect de leur engagement (prise de contact, propositions de candidatures, suivi sur la durée du contrat de travail...).

En complément de la phase de construction de la déviation, des travaux d'aménagement paysager sont prévus. Pour cette consultation, **outre des heures d'insertion** dans le cahier des charges, **a été intégré un critère de jugement sur les performances en matière d'insertion professionnelle** afin de bonifier les offres de structures d'insertion (entreprises d'insertion ou ateliers et chantiers d'insertion). Ce montage va ainsi permettre à une entreprise d'insertion du territoire d'intervenir au côté d'une entreprise spécialisée dans les aménagements paysagers et favoriser le rapprochement de 2 typologies d'entreprises aux finalités différentes et peu habituées à travailler ensemble sur un même chantier.

Pour l'intégration de cette clause, un sourcing préalable a été nécessaire ainsi qu'une étroite coordination avec le technicien en charge de l'opération.

CHIFFRES CLES ANNEE 2021

LA PRISE EN COMPTE DE CONSIDERATIONS SOCIALES DANS NOS MARCHES

- ◆ Au 30 novembre, 55 216 h de travail confiées aux demandeurs d'emploi soit plus de 34 ETP
- ◆ 173 contrats de travail pour 147 candidats
- ◆ 41 % des bénéficiaires de la clause sont demandeurs d'emploi de longue durée et 20 % sont des bénéficiaires du RSA
- ◆ 67 % des bénéficiaires ont un niveau CAP-BEP ou infra
- ◆ 65 % de contrats qualifiants signés (CDI, contrats > 6 mois, contrat en alternance)

✧ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

- **Diversification des marchés du CD intégrant une clause sociale** : contrats de chauffage, maîtrise d'œuvre pour les travaux de la déviation de Lubersac, critère de jugement sur les performances professionnelles.

✧ "ON EN PARLE"

SITE INTERNET DE CORRÈZE BOOST EMPLOI



Clauses Sociales d'Insertion
On vous accompagne dans votre recherche d'emploi, cliquez pour plus d'informations !



Objectifs développement durable identifiés /

RENFORCER LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE : PISTES D'AMELIORATION

- **Renforcement des clauses environnementales** : prise en compte des nombreuses évolutions législatives (loi climat, AGECL...)

- **Adhésion à un réseau professionnel** pour accompagner la Collectivité dans l'évolution quantitative et qualitative de l'aspect environnemental

- **Poursuite de la promotion des clauses sociales** pour les acheteurs du territoire de la Corrèze hors acheteurs de la CABB (déjà accompagnés)

Ce développement ne pourra se faire que grâce à des actions de communication ciblées restant à mettre en place



✘ **ACTION 5.3 : Le développement de l'attractivité pour les investisseurs touristiques**

Avec plus de 4000 emplois, 330M€ de consommation générée sur le territoire et 6M de nuitées, le tourisme représente un poids économique majeur sur le département. Pour entretenir et renforcer cette dynamique, il convient de développer une stratégie pro-active de prospection d'investisseurs qui contribueront au renouvellement de l'offre en développant des projets en phase avec les nouvelles attentes des clientèles et porteurs d'une dynamique positive sur le territoire. En effet, l'offre touristique corrézienne souffre d'un déficit d'investissement avec des équipements vieillissants et un risque de banalisation de la destination. L'objectif de l'opération est d'attirer des opérateurs en phase avec le positionnement durable et responsable de la destination.

Cette action s'intègre dans la politique d'attractivité départementale menée par la conciergerie Corrèze Accueil.

✘ **DÉCLINAISON DE L'ACTION :**

Mise en réseau	Des rendez-vous avec les partenaires pour présenter la démarche et les associer : <ul style="list-style-type: none"> - CCI - Têtes de réseau des filières d'hébergements - EPCI - Mandataires immobiliers
Recensement des biens	Envoi d'un courrier à toutes les communes pour les inciter à faire remonter les biens privés en vente ou leurs équipements touristiques pour lesquels elles recherchent des investisseurs/repreneurs. Identification des biens disponibles dans les portefeuilles des partenaires : mandataires, CCI, etc. Accompagnement des collectivités dans la mise en vente / délégation de gestion de leurs biens touristiques

<p>Campagne de prospection et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux campagnes de promotion mise en place par le conseil départemental « venez vivre en Corrèze » : réseaux sociaux – jeu concours - Visibilité assurée sur le site tourism-hub.com + relais de promotion auprès d'investisseurs potentiel par Géolink. - Participation au rendez-vous sur le thème de "la création et la reprise d'entreprise" mise en place par le Département à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris - Edition et diffusion d'une plaquette sur l'accompagnement aux investisseurs
<p>Suivi des investisseurs potentiels</p>	<p>Accompagnement des projets d'implantation : visite terrain, urbanisme, recherche de financement, solutions de portage immobilier...</p>

✧ **BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :**

Après avoir mené une démarche d'analyse et de mise en réseau, la prospection a démarré de manière opérationnelle à l'automne 2021. Le premier bilan est de :

- 38 opportunités recensées sur le territoire
- 14 annonces en ligne sur le site www.tourism-hub.org
- 32 contacts pris avec des investisseurs / porteurs de projet
- 3 visites terrain réalisées par des investisseurs potentiels



✘ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

Poursuite de la démarche de prospection et d'accompagnement des projets d'implantation
Un partenariat renforcé avec les territoires pour assurer la pérennité de la démarche

✘ "ON EN PARLE"

Corrèze Tourisme à la Maison de la Nouvelle Aquitaine aux côtés de la Conciergerie départementale et des partenaires consulaires et EPCI.



Objectifs développement durable identifiés /



✘ **ACTION 5.4 : Tourisme : une promotion renforcée pour une année encore marquée par la crise sanitaire**

Une action forte pour faire face à un contexte sanitaire encore très contraignant pour l'activité touristique :

La crise sanitaire joue un rôle de catalyseur dans l'évolution des grandes tendances de consommation et le secteur du tourisme n'y déroge pas. La consommation responsable, locale, durable, solidaire et porteuse de sens se généralise. L'envie de voyager autrement, l'envie de tranquillité, de découverte de lieux peu fréquentés, d'expériences authentiques émergent fortement et le tourisme de masse est en déclin. Après une année 2020 marquée par des mesures sanitaires inédites, l'année 2021 n'a pas permis aux professionnels du tourisme de retrouver une activité normale. Pour rappel, les six premiers mois de l'année ont été marqués par des mesures de confinement, de couvre-feu et de fermeture des infrastructures touristiques et de restauration. Les six mois suivants ont été marqués par la mise en application du passe sanitaire qui est intervenu en plein été et a perturbé la saison.

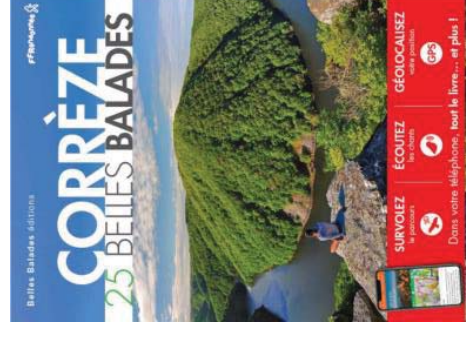
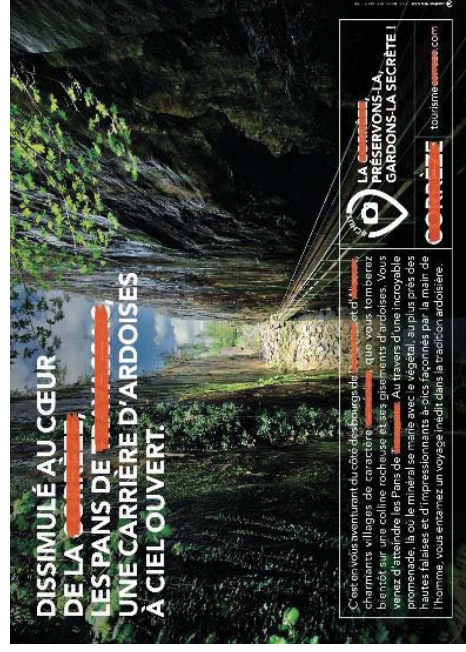
Aussi, pour booster la fréquentation et la consommation touristique ; Corrèze Tourisme a mis en place un plan de communication visant trois objectifs :

- Donner envie de Corrèze en se démarquant des autres destinations. Il s'est agi de mettre en avant une Corrèze assumant d'être à l'écart des grands flux touristiques par une campagne de communication audacieuse et décalée : #Chut, la Corrèze Secrète.
- Booster les ventes et la consommation des clientèles en séjour
- Faire connaître la Corrèze comme terre de randonnée par l'édition d'un topoguide de randonnée commercialisé au plan national.

✘ **DÉCLINAISON DE L'ACTION :**

<p>Edition d'un topoguide de randonnée</p>	<p>Pour satisfaire les amateurs de randonnée, le topoguide 25 belles balades en Corrèze, coédité par le Conseil départemental, Belles Balades et la FFRP est sorti au printemps 2021. Doté d'une application qui permet de découvrir des contenus supplémentaires (faune, flore, trace GPX, visualisation du parcours en 3D), cet ouvrage se veut être bien plus qu'un topoguide puisqu'il offre une expérience augmentée.</p>
<p>Campagne de communication multi-canal</p>	<p>La Campagne Corrèze Secrète s'est matérialisée sous la forme de 2 films de 30 sec à 1 min et a été déployée sur différents supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 vagues de 2 semaines de diffusion sur les replays de France TV et TF1 en avril – mai – juin

	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux sociaux : Youtube, facebook et IG durant tout l'été • Jeux concours sur le site web de Corrèze Tourisme et sur IG entre juin et août. • Accueil d'influenceurs avant l'été : Les Droners et Bruno Maltor <p>Campagne menée en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine, les OT et les Gîtes de France.</p>
<p>Des campagnes pour booster les ventes</p>	<p>En début d'année, pendant la période de fermeture administrative des restaurants, Corrèze tourisme et le Département ont mis en place l'opération "C'est ma boîte qui invite" pour inciter les entreprises à offrir à leurs salariés des bons cadeaux à consommer au restaurant pour compenser l'absence des repas de fin d'année collectifs. Cette opération a été relayée par la presse locale, les syndicats patronaux, les syndicats hôteliers et les OT.</p> <p>Par la suite, pour susciter des réservations avant la saison dans les hébergements et pendant la saison chez les prestataires d'activités de loisirs, 7 campagnes de communication ont été mises en place sur les réseaux sociaux en partenariat avec le Club Hôtelier, la Fédération des Campings, les Gîtes de France, les Réseaux Sites Etonnants et la Corrèze en Famille.</p>



✧ BILAN POUR L'ANNÉE 2021 :

Fréquentation touristique	<p>Avec 5.5M de nuitées Au 31/10, la fréquentation 2021 était supérieure de 6.4% à la même période en 2020. C'est l'avant et l'arrière-saison qui sont en hausse alors que l'été est légèrement en recul. Pour le secteur de l'hôtellerie la fréquentation est similaire à 2019 sur la période juillet à octobre. Il est en deçà sur l'avant-saison encore contrainte.</p> <p>Le secteur de l'hôtellerie de plein air a retrouvé une fréquentation similaire à 2019 et supérieure à 2020.</p>
Ventes en ligne	<p>Au 30 août 2021, la vente en ligne sur l'outil départemental Elloha atteignait 1.8M€, soit +50%/2020, pour 140 prestataires.</p>
Un bilan qualitatif exceptionnel pour la campagne #Chut Corrèze Secrète	<p>La campagne de communication 2021 a été récompensée par 2 trophées pour son originalité, son parti pris décalé et la qualité de sa réalisation. Elle a également reçu un accueil très positif de la part des médias locaux et nationaux.</p>
Très bon bilan quantitatif	<p>Les résultats de la campagne de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.8M de personnes touchées - 10M d'impressions - 890K vues de la vidéo - 53K clics - 23K participants au jeu concours <p>Le site web tourismecorreze.com atteint 1.3M de visites (+3%/2020 - +26%/2019)</p>
La randonnée	<p>Les 3000 exemplaires du topoguide édités ont été diffusés dans les librairies. L'éditeur Belles Balades a annoncé que l'édition Corrèze était dans le top 3 des ventes de l'année et prévoit une réimpression.</p> <p>Le site web Correzerando.com a vu sa fréquentation progresser de 50% en 2021 et atteint plus de 150K visites.</p>

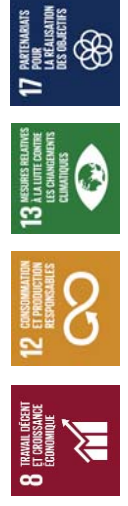
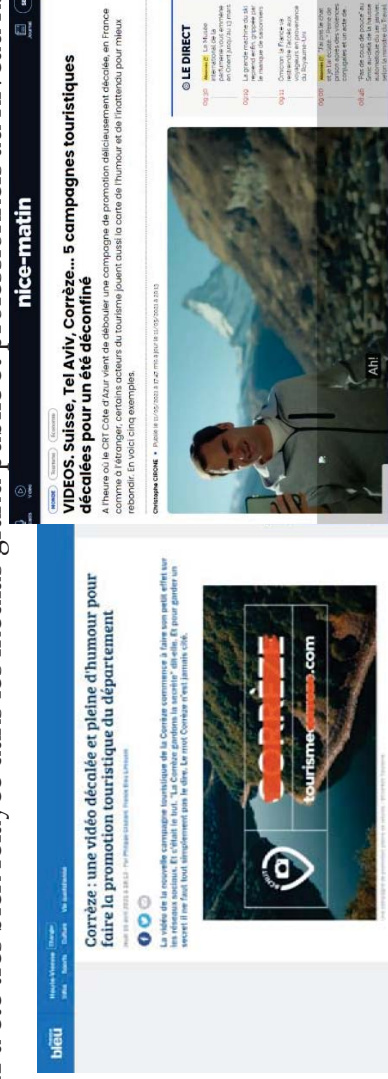


✘ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 :

<p>Renouvellement de la plateforme de marque touristique</p>	<p>Afin de continuer à se démarquer et mieux communiquer auprès de ses cibles, Corrèze Tourisme a lancé des ateliers collaboratifs réunissant une quarantaine d'acteurs représentatifs du territoire pour retravailler son positionnement en matière de communication touristique pour les 5 à 10 prochaines années.</p>
<p>Optimiser la communication avec le visiteur en séjour et fidéliser</p>	<p>Pour optimiser les ventes auprès des clientèles en séjour et garder le contact avec elles une fois qu'elles ont quittées le territoire, Corrèze Tourisme et les OT vont mettre en place une 1^{ère} action de GRC en commun.</p>
<p>Poursuivre la structuration des filières randonnée et cyclotourisme</p>	<p>Avec le lancement du comité d'itinéraire de La Vagabonde, V87, c'est la promotion et la structuration de la filière vélo itinérance qui va être priorisée en 2022. La poursuite de la qualification des itinéraires du PDIPR sera également un enjeu pour améliorer la lisibilité de cette offre.</p>

✘ "ON EN PARLE"

La campagne de communication 2021 a été très bien relayée dans les médias grand public et professionnels au niveau national.



Objectifs développement durable identifiés /



✘ **ACTION 5.5 : Tourisme : accompagnement des professionnels vers le tourisme durable**

Après 18 mois de restrictions, les voyageurs ont été amenés à repenser leurs façons de voyager, à découvrir de nouveaux territoires, plus proches, le besoin d'évasion et de voyage reste très fort. Si la sécurité sanitaire reste un élément central de réassurance, de nouvelles préoccupations sont également présentes : Se réappropriier le temps, consommer local, rencontrer les habitants, vivre comme un local sont des aspirations que l'on voit émerger très fortement.

Réduire l'impact environnemental de ses voyages est également une préoccupation de plus en plus prégnante. Elle pousse à la découverte des territoires plus proches du domicile, à privilégier des modes de déplacement doux, des activités et du partage.

On l'a vu, la Corrèze a su tirer parti de son positionnement sur ces deux dernières saisons. L'enjeu est maintenant de retravailler l'offre et les expériences proposées aux visiteurs pour capitaliser sur ces nouvelles tendances.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, trois axes de travail ont été privilégiés en 2021 :

✘ **LE DÉPLOIEMENT DU FOND TOURISME DURABLE POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME DANS LEUR DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Corrèze Tourisme et les agences départementales de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Dordogne, ont été retenues par l'ADEME pour le déploiement du Fonds Tourisme Durable dans le cadre du **plan France Relance sur la période 2021/2022**.

Ce fonds, doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros au niveau national, est à destination des **TPE et PME de la Restauration et de l'hébergement touristique** (hors loueurs en meublés non professionnels), **situées en zone rurale**. Ce fond permet d'aider financièrement d'accompagner les professionnels du Tourisme à mettre en œuvre leur démarche de développement durable.



CHIFFRES CLES ANNEE 2021

- ⇒ 19 diagnostics réalisés
- ⇒ 10 dossiers signés avec l'ADEME qui représentent
 - 423 623 € de dépenses liés à la mise en place d'actions de développement durable
 - 179 995 € d'aides financières

✦ DÉPLOIEMENT DU LABEL TOURISME & HANDICAP :



La marque Tourisme et Handicap permet de fournir une information fiable et objective aux personnes handicapées sur l'accessibilité des établissements touristiques. Elle est déployée sur le département depuis 2003.

CHIFFRES CLES ANNEE 2021

- ⇒ 48 hébergements et sites sont labellisés.
- ⇒ 3 commissions ont été organisées
- ⇒ 10 sites et hébergements ont été labellisés.
- ⇒ 3 dossiers ont été ajournés pour quelques compléments d'aménagement à apporter

✦ ORGANISATION D'UN WEBINAIRE DÉDIÉ À LA PRÉSENTATION DU DISPOSITIF "CHÈQUE-VACANCES CONNECT", LE FORMAT DIGITAL DU CHÈQUES-VACANCES EN PARTENARIAT AVEC L'ANCV :

Ce séminaire avait pour objectif de présenter le dispositif "Chèque-Vacances Connect": une solution simple et gratuite pour accepter le Chèque-Vacances comme moyen de paiement.

Ce dispositif a plusieurs intérêts pour les professionnels :



- **Attirer une nouvelle clientèle** : près de 11 millions de personnes bénéficient de ces titres nominatifs pour un montant de plus d'1 milliard et demi. La possibilité de payer par Chèque-Vacances peut être un critère de choix pour les voyageurs attentifs à leur budget ;
- **La garantie d'être payé** : le chèque vacances est un moyen de paiement sécurisé et prépayé qui garantit au prestataire le versement sur son compte de la somme due.
- **bénéficier d'une communication gratuite** : avec 2 millions de visiteurs par an sur le site ancv.com, c'est une vitrine supplémentaire qui s'offre aux prestataires touristiques.

CHIFFRES CLES ANNEE 2021

⇒ Organisé avec les Départements de la Creuse, de la Haute Vienne et du Lot, il a permis de réunir plus de 180 participants

✘ PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022 : ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT POUR LES ACTEURS DU TOURISME EN PARTENARIAT AVEC LES OFFICES DU TOURISME SUR LA THÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette journée est destinée à réunir et fédérer les acteurs du tourisme de la Corrèze. C'est aussi l'occasion d'apprendre et de favoriser les échanges sur les évolutions, les tendances, bonnes pratiques, retours d'expériences en matière de tourisme.
La thématique envisagée est le tourisme durable.

Au programme : une conférence des ateliers, des partages d'expérience et bonnes pratiques



Objectifs développement durable identifiés /

Réunion du 18 février 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 31 décembre 2021 (joints en annexe) intègrent :

- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité,
- des créations d'emplois.

A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental)

a. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Transformation d'un poste d'attaché hors classe en un poste d'attaché principal afin d'assurer les fonctions de chef de service gestion des allocations au sein de la direction de l'autonomie et de la MDPH ;
- Transformation d'un poste d'attaché hors classe en un poste d'administrateur afin d'assurer les fonctions de directeur au sein de la direction des ressources humaines en vue d'une intégration au sein de la Fonction Publique Territoriale ;
- Transformation d'un poste d'attaché en un poste d'ingénieur afin d'assurer les fonctions de responsable de projet études et développement au service systèmes d'information ;
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'assistante de gestion financière, budgétaire et administrative au sein du service systèmes d'information ;

- Transformation, sans impact au tableau des emplois, d'un poste d'ingénieur principal à temps complet mis à disposition au sein de Corrèze Ingénierie en un poste d'ingénieur principal afin d'assurer à temps non complet (50%) les fonctions de chargé de projet de rénovation énergétique du patrimoine bâti au sein du service Bâtiments de la direction de la Modernisation et des Moyens et à temps non complet (50%), les fonctions de chargé d'opérations en efficacité énergétique des bâtiments dans le cadre d'une mise à disposition auprès de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement afin d'assurer les fonctions de cuisinier au sein du collège Clémenceau ;
- Transformation de 4 postes d'agents de maîtrise principaux en 4 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe au sein des CERBF de la direction des routes afin d'assurer les fonctions d'agents d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'adjoint technique au sein des CERBF de la direction des routes afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers ;
- Transformation de 4 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe en 4 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe au sein des CERBF de la direction des routes afin d'assurer les fonctions d'agents d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers ;
- Transformation de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoints techniques au sein de la direction des routes afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers et d'opérateur au laboratoire routier départemental ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour faire suite à l'intégration d'un agent dans la filière administrative dans le cadre d'un reclassement et afin d'assurer les fonctions d'agent d'accueil au sein de la direction de l'autonomie et de la MDPH ;
- Transformation d'un poste de psychologue hors classe à temps complet en un poste de psychologue de classe normale à temps non complet afin d'assurer les fonctions de psychologue au sein de l'aide sociale à l'enfance de la direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion ;
- Transformation au CT du 11/01/2022 d'un poste de médecin hors classe à temps complet en un poste de médecin hors classe à temps non complet et un poste de cadre de santé de 1^{ère} classe à temps non complet afin d'assurer les fonctions de chef de service santé et de médecin de la protection maternelle et infantile ;

- Transformation au CT du 16/12/2021, sans impact au tableau des emplois, du poste d'adjoint au chef de service en un poste de responsable de la cellule « gestion IGDA et formations » au sein du service budget comptabilité ;

- Transformation au CT du 16/12/2021, sans impact au tableau des emplois, du poste de responsable de la cellule coordination de l'offre d'autonomie en un poste de chef de service coordination de l'offre d'autonomie afin de consolider le pilotage de cette activité au sein de la direction de l'autonomie et de la MDPH ;

- Compte tenu de la fin du détachement d'un agent et de sa demande tendant à bénéficier d'un congé spécial, il convient de prévoir les crédits nécessaires correspondants (sans impact au tableau des emplois).

b. Créations d'emplois

Rajout des supports de postes avant détachements sur emplois fonctionnels de direction :

- création d'un poste relevant du cadre d'emploi des administrateurs généraux en vue de la mutation d'un agent préalable à son détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;

- création d'un poste d'ingénieur en chef hors classe afin d'assurer les fonctions de directeur général adjoint dans le cadre d'un détachement sur emploi fonctionnel.

c. Emplois non permanents

➤ Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts et de remplacements.

B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance et des Familles au 30/11/2021

Pas de transformation.

C. Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé

- Transformation d'un poste de médecin hors classe à temps non complet en un poste de cadre de santé de 1^{ère} classe à temps non complet afin d'assurer les fonctions de chef de service santé qui s'assure de la coordination du fonctionnement du Centre Départemental de Santé ;

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de secrétaire médicale.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.02.18/103 en date du 18 février 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents et non permanents départementaux.

Aussi, il est proposé :

A) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois permanents suivantes :

1- Suite à des transformations d'emplois, redéploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrateur	A	TC	1	
Attaché hors classe	A	TC		2
Attaché principal	A	TC	1	
Attaché	A	TC		1
Ingénieur	A	TC	1	
Médecin hors classe	A	TC		1
Médecin hors classe	A	TNC	1	
Psychologue hors classe	A	TC		1
Psychologue hors classe	A	TNC	1	
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	A	TNC	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	TC		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2	
Agent de maîtrise principal	C	TC		5
Adjoint tech principal de 1 ^{ère} classe	C	TC		4
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	8	2
Adjoint technique	C	TC	3	
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe des EE	C	TC		2
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	1	

2- Suite à des créations d'emplois

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrateur général	A	TC	1	
Ingénieur en chef hors classe	A	TC	1	

B) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois non permanents suivantes :

- Pour les besoins de remplacements :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Puericultrice de classe normale	A	TC	2	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC		2
Assistant de conservation	B	TC		4
Rédacteur	B	TC	4	

- Pour les besoins occasionnels :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Psychologue de classe normale	A	TC		3
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC		3
Attaché	A	TC	6	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	
Adjoint administratif	C	TC		1
Intervenant familial	C	TC		24
Agent social	C	TC		12
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TC	24	
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TNC	12	

C) Sur le budget du Centre Départemental de Santé, les créations et suppressions de postes suivantes :

1- Suite à des transformations d'emplois, redéploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Médecin hors classe	A	TNC		1
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	A	TNC	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	
Adjoint administratif	C	TC		1

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0

Et sur le Budget du Centre Départemental de L'Enfance et des Familles.

Et sur le Budget du Centre Départemental de Santé.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 18 février 2022

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220218-4183-DE-1-1

Affiché le : 18 février 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt-deux et le dix huit février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Anthony MONTEIL	à	Madame Stéphanie VALLÉE
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 31/12/2021

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS			
			Effectifs autorisés 30/09/2021	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 31/12/2021	Pourvus au 31/12/2021
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	1
			3	0	3	2
Administrateur général	A	TC	0	1	1	0
Administrateur hors classe	A	TC	1	0	1	0
Administrateur	A	TC	1	1	2	1
			2	2	4	1
Directeur	A	TC	1		1	1
Attaché hors classe	A	TC	4	-2	2	2
Attaché principal	A	TC	20	1	21	19
Attaché territorial	A	TC	22	-1	21	20
Attaché territorial	A	TNC	2		2	1
			49	-2	47	43
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	43		43	38
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	19		19	16
Rédacteur	B	TC	49		49	47
			111	0	111	101
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	88	-1	87	73
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	64	2	66	59
Adjoint administratif	C	TC	39		39	35
Adjoint administratif	C	TNC	2		2	0
			193	1	194	167
Ingénieur en chef hors classe	A	TC	0	1	1	0
Ingénieur en chef	A	TC	6		6	5
			6	1	7	5
Ingénieur principal	A	TC	14		14	14
Ingénieur	A	TC	21	1	22	18
			35	1	36	32
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	49		49	45
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	20		20	19
Technicien	B	TC	42		42	40
			111	0	111	104
Agent de maîtrise principal	C	TC	48	-5	43	38
Agent de maîtrise	C	TC	47		47	41
			95	-5	90	79
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	71	-4	67	67
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	95	6	101	96
Adjoint technique	C	TC	84	3	87	86
			250	5	255	249
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	79		79	73
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	81	-2	79	63
	C	TNC	2		2	0
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	44	1	45	42
	C	TNC	4		4	2
			210	-1	209	180
Médecin hors classe	A	TC	4	-1	3	2
Médecin hors classe	A	TNC	1	1	2	1
Médecin de 1° cl	A	TC	4		4	1
Médecin de 1° cl	A	TNC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TNC	2		2	0
			13	0	13	6
Psychologue terr, hors classe	A	TC	4	-1	3	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	0		0	0
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	1	1	2	1
			6	0	6	5
Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2
			2	0	2	2

Puéricultrice hors classe	A	TC	12		12	11
Puéricultrice de classe supérieure	A	TC	2		2	1
Puéricultrice de classe normale	A	TC	3		3	3
			17	0	17	15
Cadre de santé 1° classe	A	TC	1		1	1
Cadre de santé 1° classe	A	TNC	0	1	1	0
Cadre de santé 2° classe	A	TC	2		2	2
			3	1	4	3
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	2		2	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	1		1	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	8		8	7
			12	0	11	9
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TNC	1		1	1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TNC	0		0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	A	TC	1		1	1
			2	0	2	2
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	1		1	0
Conseiller socio-éducatif	A	TC	7		7	6
			8	0	8	6
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	TC	10		10	10
Assistant socio-éducatif	A	TC	151		151	142
			161	0	161	152
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	TC	1		1	1
Agent social	C	TC	0		0	0
			3	0	3	1
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	10		10	9
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	3		3	3
			13	0	13	12
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	0		0	0
Conservateur du patrimoine	A	TC	1 + 1 (au 01/12/21)		2	2
Conservateur du patrimoine	A	TNC	0		0	0
			1	0	2	2
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	1		1	0
			2	0	2	1
Bibliothécaire	A	TC	1		1	1
			1	0	1	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	TC	2 - 1 (au 01/12/21)		1	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	5		5	5
			7	0	6	6
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	5		5	3
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	2
Assistant de conservation	B	TC	5		5	3
			15	0	15	8
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	2		2	2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	4		4	2
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	5		5	4
			11	0	11	8
Animateur principal de 1ère classe	B	TNC	1		1	1
			1	0	1	1
Collaborateur de cabinet	A	TC	3		3	3
Collaborateur de cabinet	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	A	TC	3		3	3
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1
			8	0	9	7
Assistants familiaux	C	TC	195		195	159
			195	0	195	159
OPA	C	TC	1		1	1
			1	0	1	1
TOTAL			1547	3	1550	1370

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 30/09/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 31/12/2021	Mensualités consommées au 31/12/2021
Attaché	A	TC	4		4	
Ingénieur	A	TC	8		8	6,97
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	TC	14		14	
Puericultrice de hors classe	A	TC	5		5	1
Puericultrice de classe normale	A	TC	5	2	7	6
Conseiller socio-éducatif	A	TC	7		7	5,97
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	5	-2	3	
Assistant socio-éducatif	A	TC	71,3		71,3	71,26
Assistant socio-éducatif	A	TNC	0,7		0,7	0,7
	A	TC	120	0	120	92
Assistant de conservation	B	TC	12	-4	8	
Technicien	B	TC	24		24	
Rédacteur	B	TC	12	4	16	15,03
	B	TC	48	0	48	15,03
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	60		60	29,93
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	10		10	
Adjoint technique	C	TC	26		26	9,97
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120	72,46
Adjoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48	9,53
	C		276	0	276	121,89
						444 mensualités autorisés

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS / RENFORTS (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 30/09/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 30/12/2021	Mensualités consommées au 30/12/2021
Ingénieur	A	TC	6		6	
Médecin hors classe	A	TC	4		4	
Psychologue de classe normale	A	TC	8	-3	5	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	10	-3	7	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	5		5	
Ingénieur	A	TC	10		10	8,97
Attaché hors classe	A	TC	3		3	
Attaché	A	TC	19	6	25	24,83
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	2		2	
Assistant socio éducatif	A	TC	38		38	32,26
Assistant socio éducatif	A	TNC	1		1	0,33
	A	TC	100	0	100	66,39
Moniteur éducateur	B	TC	0		0	
Technicien	B	TC	20		20	13,3
Rédacteur	B	TC	24		24	14,96
	B	TC	44	0	44	28,3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	0	1	1	0,53
Adjoint administratif	C	TC	54	-1	53	39,5
Adjoint administratif	C	TNC	12		12	13,61
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	TC	40		40	
Adjoint technique	C	TC	62		62	61,53
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	15,1
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Intervenant familial territorial	C	TC	24	-24	0	
Agent social	C	TC	12	-12	0	
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TC	6		6	
Adjoint technique des EE	C	TC	60	24	84	70,95
Adjoint technique des EE	C	TNC	0	12	12	11,34
	C	TC	318	0	318	212,56
						468 mensualités autorisées

EMPLOIS CONTRACTUELS EN CONTRATS DE PROJETS (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 30/09/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 31/12/2021	Mensualités consommées au 31/12/2021
Attaché	A	TC	24		24	11,97
Adjoint technique	C	TC	36		36	4,96
	A	TC	60	0	60	17

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 30/09/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 31/12/2021	Mensualités consommées au 31/12/2021
Médecin vacataire	A	TNC	12		12	0
Psychologue vacataire	A	TNC	24		24	2,58
					36 mensualités autorisés	

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés	Transformations	Emplois autorisés au 31/12/2021	Pourvus au 31/12/2021
Apprentis	TC	15		15	11

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31/12/2021
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 30/09/2021	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS au 30/11/2021		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2° grade	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Psychologue	A	TNC	1			1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de second grade	A	TC	1		1		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe supérieure du 1er grade	A	TC	3		3		3
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			4	0	4	0	4
Conseiller en Economie Sociale et Familiale	A	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	3		3		3
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	0	3	0	3
Moniteur éducateur principal	B	TC	0		0		0
Moniteur Educateur	B	TC	2		2		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Animateur des services Hospitaliers	B	TC	0		0		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	1
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint administratif Hospitalier	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Soignante Principale	C	TC	1		1		1
AES Aide Soignante AMP	C	TC	8		8		5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			9	0	9	0	6
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	0		0		0
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	2		2		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Supérieure	C	TC	1		1		2
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TC	7		7		6
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			8	0	8	0	8
TOTAL GENERAL			34	0	33	1	31

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités conso30/11/2021
Adjoint des cadres	B	TC	4		4		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	7		7		7
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC	10		10		10
Aide Médico Psychologique/Aide-soignant	C	TC	47		47		30
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC	5			5	0
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC	36		36		18
Apprentissage ES	A	TC	4		4		1
Educateur en apprentissage	B	TC	12		12		7
Apprentissage AES	B	TC	10		10		9

EMPLOIS DE VACATAIRES

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Psychologue vacataire	A	TNC	3			3	0

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31/12/2021
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 30/09/2021	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS AU 31/12/2021		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Médecin territorial hors classe	A	TC	7		7		5
Médecin territorial hors classe	A	TNC	6	-1		5	5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			13	-1	7	5	10
Cadre de santé de 1ère classe	A	TNC	0	1		1	0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	1	0	1	0
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1			1	0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TNC	1			1	1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TNC	0			0	0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	1
Attaché territorial	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Rédacteur territorial	B	TC	0		0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	1	1	2		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	1	2	0	2
Adjoint administratif territorial	C	TC	2	-1	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	-1	1	0	1
TOTAL GENERAL			21	0	13	8	16

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		
Rédacteur territorial	B	TC	1		12		
Adjoint administratif territorial	C	TC	1		12		9,86

Réunion du 18 février 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

ATTRACTIVITE DES METIERS DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT

Fin mai 2020, à l'issue du premier confinement, le gouvernement a lancé le « Ségur de la santé », une concertation réunissant près de 300 acteurs du monde de la santé et du grand âge. L'un des enjeux : revaloriser le métier des soignants, qui ont été – et sont toujours – en première ligne pendant cette crise sanitaire liée au Covid 19.

Signés le 13 juillet 2020, les accords du Ségur de la santé ont notamment acté des moyens financiers supplémentaires pour revaloriser les métiers des établissements de santé et EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Dans le cadre de plusieurs mesures, une d'entre elle permet une hausse de rémunération des personnels des Etablissements Hospitaliers et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes relevant de la fonction publique hospitalière (FPH).

Au fil des mobilisations du secteur, cette mesure de revalorisation salariale a été étendue aux EHPAD de la Fonction Publique Territoriale (FPT), ainsi qu'aux EHPAD privés (associatifs ou commerciaux), via des accords collectifs de transposition ou des décisions unilatérales.

Cette hausse de salaire est, par personnel, de 183 € nets/mois au sein des EHPAD publics et privés associatifs, et de 160 € nets/mois pour le secteur privé commercial, prise en charge financièrement par les pouvoirs publics.

Les mobilisations ont néanmoins continué en faveur des « oubliés du Ségur », à savoir les professionnels sociaux et médico-sociaux des autres secteurs (handicap, aide à domicile, protection de l'enfance, etc.).

Dans les faits, une grande concertation qui a abouti à un sentiment de manque de reconnaissance des métiers pourtant en souffrance, à une éligibilité restreinte et catégorielle et qui a renforcé les incompréhensions et les frustrations des autres personnels et accompagnants du secteur social et médico-social tout aussi essentiels durant la période Covid et post-Covid.

L'incompréhension face à cette différence de considération injuste du Gouvernement l'a conduit à engager de nouvelles négociations et, selon la même méthode, d'étendre le champ d'application des revalorisations salariales à d'autres catégories de personnels via la mission qui a été confiée à M. LAFORCADE.

Elle a abouti à la signature de 3 accords qui ont permis d'intégrer dans le champ des revalorisations les soignants et une liste restreinte de personnels du secteur du handicap, en limitant encore une fois aux seuls établissements bénéficiant d'un financement par l'Assurance Maladie, excluant de fait les établissements pour personnes en situation de handicap relevant de la compétence exclusive du Conseil Départemental et ceux du champ de la protection de l'enfance.

À cette nouvelle étape, le Gouvernement a répondu de manière catégorielle et segmentée à une problématique globale avec un empilement de mesures spécifiques de revalorisation selon le type de secteur, le statut des établissements et le type de personnel.

Sur le terrain, la question de l'iniquité de traitement entre les différents personnels, qui exercent souvent au sein de la même structure ou sur différentes structures avec le même métier, devient aujourd'hui un enjeu central dans les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS). Il s'agit en effet de garantir à nouveau l'attractivité de ce secteur et la possibilité de recruter du personnel pour assurer au quotidien l'accompagnement des publics ; des personnels en nombre suffisant et reconnu pour leur compétence et leur investissement.

C'est dans ce contexte national que notamment les organisations syndicales corréziennes ont sollicité le 7 décembre dernier un entretien avec le Président du Conseil Départemental pour expliciter les conséquences de l'application du Ségur et de l'accord de méthode LAFORCADE sur les établissements de compétence exclusive du Conseil Départemental (handicap et enfance).

D'autant que l'inquiétude et l'insatisfaction des personnels et de leurs employeurs a grandi suite au vote de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 (LFSS) qui de plus n'a pas traduit financièrement toutes les annonces faites en fin d'année par le Premier Ministre sur ce sujet, avec notamment la mise en place d'une conférence des financeurs (État, Assurance Maladie) pour les autres métiers de l'accompagnement médico-social.

À titre d'exemple, l'article 43 de la LFSS prévoit bien l'extension des revalorisations du Ségur à des catégories de personnel des ESMS pour personnes en situation de handicap par les Départements, avec une prise en charge financière par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en renvoyant les modalités de compensation à un futur décret.

De même, la conférence annoncée début janvier 2022 n'est à ce jour toujours pas planifiée.

Face à cette approche incomplète et insatisfaisante pour nos personnels et nos bénéficiaires, le Conseil Départemental de la Corrèze souhaite agir en responsabilité et proposer **une feuille de route d'attractivité des métiers du médico-social** garantissant d'une part une équité de traitement pour l'ensemble des personnels et d'autre part **un financement pérenne des mesures de revalorisation** proposées.

I - LE DÉPARTEMENT, ACTEUR EN RESPONSABILITÉ DE L'ACTION SOCIALE

De par ses compétences et sa fine connaissance du fonctionnement du secteur social et médico-social, il est évident que conduire une réforme nécessaire et urgente sur la question de la revalorisation salariale oblige à apporter des réponses **co-construites** avec les acteurs du domaine social et médico-social, **juste et finançable**.

C'est d'ailleurs ce qui a été appliqué pour conduire avec les 23 services d'aide et d'accompagnement à domicile de la Corrèze (SAAD) à la mise en place en octobre dernier de la revalorisation salariale découlant de l'avenant 43 relatif à la Convention Collective de la branche de l'aide à domicile.

La méthode, déjà appliquée pour le soutien à la revalorisation des métiers de l'aide à domicile (cf. rapport CD du 26/11/2021), est de traiter en pleine responsabilité la question de la revalorisation salariale.

Pour preuve, les modalités de soutien sur lesquelles le département s'était engagé sont aujourd'hui mises en œuvre :

- Tous les SAAD associatifs ont bénéficié du soutien financier par la revalorisation de leur personnel dès décembre 2021, garantissant ainsi l'application de l'avenant 43 sur le quatrième trimestre 2021 conformément au cadre légal imposé,
- Le versement du soutien pour le premier trimestre 2022 est réalisé,
- La concertation pour l'articulation des tarifs APA et PCH à 22 euros au 1^{er} avril 2022 avec la tarification de chaque SAAD a eu lieu le 26 janvier 2022 avec l'adoption d'un process tarifaire partagé garantissant le financement pérenne de cette mesure sociale.

Le département fera application de l'article L 347-1 du Code de l'action sociale et des familles permettant au Président du Conseil Départemental d'octroyer à chaque SAAD la possibilité d'appliquer un taux d'évolution de leur tarif supérieur au taux d'augmentation fixé annuellement par arrêté (Pour 2022, le taux est fixé à 3,05 euros).

Il s'agit, par cette action, de permettre :

- aux SAAD : de mettre en corrélation leur tarif avec la valorisation supplémentaire versée par le département pour chaque bénéficiaire de l'APA ou PCH au titre du tarif plancher national à 22 euros et ainsi de pérenniser le modèle économique des SAAD Corrégiens ;
- à l'ensemble des bénéficiaires : de ne pas avoir d'augmentation de leur reste à charge et, pour la majorité d'entre eux, de bénéficier même d'une baisse de celui-ci.

II - RECONNAISSANCE ET ATTRACTIVITE : UNE FEUILLE DE ROUTE CORREZIENNE DEDIEE AUX ESMS DU SECTEUR DU HANDICAP ET DE L'ENFANCE

À l'instar des orientations politiques mises en œuvre à destination des SAAD qui ont permis non seulement une revalorisation salariale en faveur de l'ensemble des personnels, mais aussi de structurer durablement le fonctionnement de ces structures, il est urgent de proposer **une feuille de route pour le secteur social et médico-social** ; secteur délaissé par le Gouvernement, notamment sur le domaine du handicap et de l'enfance.

Face aux iniquités de traitement, couplés avec la pénurie de personnels et l'absence de perspectives, le Conseil Départemental souhaite redonner, à ce secteur tant mobilisé durant la crise Covid, un cadre de fonctionnement rénové, pour pouvoir exercer le plein exercice de leur mission au bénéfice de nos usagers.

Cette feuille de route va donc traiter et répondre aux trois problématiques non gérées par le Gouvernement qui, aujourd'hui, fragilisent grandement les ESMS concernés, à savoir :

- L'attractivité des métiers du médico-social ;
- L'évolution salariale des personnels ;
- La pérennisation des mesures salariales dans le cadre de notre modèle social corrézien.

Au regard des enjeux et des moyens mobilisés, le Conseil Départemental souhaite que cette démarche soit co-construite et co-engageante pour l'ensemble du secteur.

Nous avons une obligation de résultat pour garantir la préservation de notre modèle social qui permet aujourd'hui à chaque corrézien en besoin d'accompagnement ou d'hébergement de trouver une réponse adaptée.

Pour ce faire, un accord de méthode va être proposé et soumis à la concertation de l'ensemble des responsables de structures en y associant les organisations syndicales représentatives.

Cet accord de méthode inédit qui sera proposé s'appuiera sur les orientations politiques suivantes :

1 – L'attractivité des métiers du médico-social

On le sait, la revalorisation salariale ne suffit pas à elle seule à répondre aux difficultés de recrutement que rencontrent les établissements.

Pour preuve, rien que pour le secteur de l'autonomie (PA + PH), entre les départs en retraite et les postes vacants, il y a un besoin de recrutement de plus de **400** personnels d'ici 2023. Concernant le secteur enfance les difficultés de recrutement sont omniprésentes.

Une telle situation oblige le Conseil Départemental à s'engager dans un soutien efficient pour faciliter le recrutement, l'immersion et la fidélisation dans l'emploi.

Il s'agit de capitaliser les modes d'actions et les ressources déployées au titre d'AMAC 1 qui ont permis aux SAAD de recruter plus de 70 nouvelles aides à domicile en 2021.

Ainsi, l'engagement de la collectivité départementale pour favoriser l'attractivité des métiers dans le secteur social et médicosocial et notamment par un soutien extralégal en faveur d'une revalorisation salariale, sera soumis à un co engagement des établissements et services à co porter et co animer avec AMAC pour une action commune construite avec les personnels autour de l'attractivité des métiers.

A noter que le département de la Corrèze avait prévu et anticipé le déploiement d'AMAC 2 avec une enveloppe proposée au Débat d'Orientation Budgétaire de 300 600 € pour 2022 et avec la recherche dès 2021 de co financement via l'octroi et l'obtention d'ores et déjà d'un soutien financier de 80 000 € du Conseil Régional, notifié en décembre dernier.

Il s'agit via la création d'une équipe opérationnelle de coordonner un processus identique à celui d'AMAC 1 et élargi à l'ensemble des ESMS et services (handicap – PA – Enfance) dans lequel chaque établissement ou services devra individuellement :

- s'engager à participer activement à sa déclinaison,
- positionner ses besoins de recrutement,
- mobiliser ses personnels pour devenir les ambassadeurs et tuteurs des nouveaux recrutés
- et coordonner l'immersion et la formation dans ce dispositif ad hoc.

2 – Les revalorisations salariales

Ces revalorisations salariales indispensables devront tenir compte des accords LAFORCADE qui ont d'ores et déjà figé le volet revalorisation pour certains personnels qui interviennent notamment sur le champ du handicap. Dans notre souci constant d'une cohérence et d'une

clarté, il conviendra de prendre en compte ce montant pour les personnels déjà référencés dans l'accord et de prendre ce taux pivot de 183 € + 60% de charges comme référence dans la fixation des revalorisations métier par métier.

Pour le secteur du handicap

- Une approche globale de la revalorisation pour tous les métiers des établissements et services corréziens du secteur du handicap et pour l'ensemble de leurs personnels, soit :

o 9 foyers d'hébergement	}	Compétence CD
o 13 foyers de vie		
o 3 services d'accompagnement à la vie sociale		
+		
o 3 foyers d'accueil médicalisé	}	Compétence conjointe CD / ARS
o 2 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés		

- Un soutien à la revalorisation de tous les personnels, calibré sur la base de 183 € en moyenne (base de Ségur) augmentée de 60% de charge.

Pour ce faire, le Conseil Départemental souhaite réserver une enveloppe de **2 255 000 €** pour le champ du handicap (292 ETP).

- Des augmentations de salaire sur la base l'enveloppe financière mobilisable déterminées dans le cadre d'une négociation et d'un dialogue social qui sera ouvert entre le Conseil Départemental et l'ensemble des responsables d'établissements et structures et les organisations syndicales.

Il s'agira précisément de déterminer collectivement le niveau de revalorisation à octroyer **métier par métier** avec obligation d'une revalorisation identique des personnels quel que soit l'établissement ou le service employeur.

- Le versement d'un supplément juste et équitable pour chaque personnel.

L'engagement politique et la méthode étant posés, le travail de concertation va s'enclencher dans le calendrier suivant :

- Concertation avec les acteurs du médico-social **jusqu'au 1^{er} avril 2022** avec 3 sujets :
 - o Revalorisation par métier
 - o Engagement dans AMAC 2
 - o Convergence financière
- Formalisation par le Conseil Départemental de la proposition de revalorisation salariale pour le secteur handicap mi-avril avec d'ores et déjà engagement à prendre en compte la revalorisation salariale **à compter du 1^{er} janvier 2022** avec une rétroactivité versée sur le salaire de mai 2022.

- Présentation de cette proposition à la Commission Permanente du Conseil Départemental du 6 mai 2022.

Pour le secteur de la protection de l'enfance

Le traitement salarial des personnels des ESMS de la protection de l'enfance doit également être engagé globalement de la même manière que pour le secteur du handicap et constituera un des axes du schéma de l'enfance 2022-2027.

L'approche globale s'appuiera sur les phases suivantes :

- phase 1 : un diagnostic précis métier par métier sera élaboré collectivement en prenant en compte toutes les dimensions de la spécificité de ce secteur d'intervention ;
- phase 2 : sur la base de ce diagnostic, de nouvelles modalités d'approches auprès des enfants fragilisés et de leurs familles seront élaborées. Il comprendra :
 - un travail sur la revalorisation des salaires qui, à l'identique du secteur handicap, s'appuiera sur la même base de référence, soit 183 € + 60% de charges ;
 - cette démarche se prolongera par un travail collectif visant à proposer de nouvelles modalités d'approches avec les professionnels et acteurs du secteur et surtout avec l'enfant. L'enjeu est d'apporter des réponses innovantes aux problématiques du quotidien rencontrés par ces publics en les adaptant aux évolutions actuelles de la société et aux évolutions réglementaires à venir ;
 - les besoins en personnel identifiés ainsi que les nouvelles compétences éventuellement à rechercher seront à retraduire dans le dispositif de recrutement AMAC 2 précédemment présenté.

Cette démarche inscrite dans la feuille de route se déroulera dans le calendrier suivant :

- diagnostic partagé avec les acteurs de février à avril 2022 ;
- réflexion collective pour une formalisation des propositions d'avril à juin 2022 avec une prise en compte de la revalorisation salariale à compter du 1^{er} janvier 2022 avec une rétroactivité versée sur le salaire de juillet 2022 ;
- présentation des propositions au Conseil Départemental de juillet 2022.

Dès la première phase, ce plan d'actions sera co-construit avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance et porté à la négociation auprès des organisations syndicales représentatives des ESMS du secteur de la protection de l'enfance.

3 – La pérennisation de notre modèle social

L'enjeu final est de garantir la pérennité des mesures annoncées et ainsi d'assurer à l'ensemble de nos établissements un financement durable des mesures décidées.

C'est pourquoi il est nécessaire de redéfinir notre modèle de financement des structures pour pérenniser la revalorisation salariale de l'ensemble des personnels des ESMS.

Ainsi, il est demandé de déterminer et de construire un nouveau modèle de financement des ESMS en s'appuyant sur la convergence des moyens nécessaires à mobiliser par les établissements pour garantir une prise en charge adaptée et ajustée et ainsi dégager à moyen terme les crédits nécessaires au financement de cette mesure.

Il s'agit certes d'une transformation importante du modèle de financement actuel, mais nécessaire et réalisable qui doit s'inscrire en tant que tel dans le pilotage de la politique sociale départementale.

C'est pourquoi s'agissant du secteur Handicap, il est proposé qu'il soit un axe prioritaire du prochain Schéma de l'Autonomie avec donc un calendrier à 5 ans pour structurer notre nouveau modèle de valorisation et de financement des prises en charge intégrant le financement du coût des revalorisations salariales.

Concernant le champ de la protection de l'enfance, il est proposé d'intégrer immédiatement dans le nouveau schéma enfance 2022-2027, un axe fort sur l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance afin de structurer un modèle basé sur les missions confiées, formations et valorisation.

La feuille de route corrézienne apporte les réponses attendues en termes d'attractivité et de reconnaissance des professionnels permettant ainsi la sauvegarde de notre méthode sociale.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ATTRACTIVITE DES METIERS DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.02.18/201 en date du 18 février 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : le Département de la Corrèze s'engage à soutenir la revalorisation salariale des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence conformément aux orientations présentées dans le présent rapport (secteurs handicap et enfance).

Article 2 : les modalités de soutien et la répartition des dotations financières par structure seront soumises à l'approbation d'une prochaine assemblée délibérante.

Imputation budgétaire :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.2.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 18 février 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220218-4292-DE-1-1
Affiché le : 18 février 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt-deux et le dix huit février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL

Pouvoirs :

Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Anthony MONTEIL	à	Madame Stéphanie VALLÉE
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Monsieur Eric ZIOLO	à	Madame Marie-Laure VIDAL

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 18 février 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET AGRICULTURE - LUTTE CONTRE LES DESERTS VETERINAIRES : PLAN "CORREZE SANTE ANIMALE"

RAPPORT

En Corrèze comme dans de nombreux territoires ruraux, la tendance actuelle est à la réduction de la densité des élevages et du nombre d'éleveurs. L'économie qui se crée autour des exploitations agricoles est également touchée : aujourd'hui on constate une diminution sensible du nombre de vétérinaires et des installations nouvelles.

À l'horizon 2030, le problème de désertification vétérinaire concernera essentiellement les zones très rurales et la filière des grands ruminants bovins qui nécessite proximité et rapidité d'intervention. Le maintien d'un maillage territorial de l'offre vétérinaire est un enjeu de santé publique et de prophylaxie collective (face aux risques sanitaires d'épizootie par exemple), et contribue à la pérennité de certains élevages.

Pour les vétérinaires, se pose la question du modèle économique sur ces vastes territoires. La problématique rejoint celle des déserts médicaux. Les départs en retraite des vétérinaires en zone rurale attendus sont très élevés et le renouvellement difficile. Les jeunes vétérinaires veulent pour s'installer une offre de services (écoles, couverture numérique...) et d'opportunités de travail pour leur conjoint. Dans certains cas, la forte valorisation des productions (produits agricoles finis et/ou à forte valeur ajoutée, AOP par exemple) permet de consolider l'activité de l'éleveur et des professions associées. Mais, de plus en plus souvent, l'équilibre dans le fonctionnement actuel de l'offre apparaît compromis, mettant potentiellement en danger la permanence des soins aux animaux et en péril la santé globale des cheptels.

I. La désertification vétérinaire des territoires ruraux

1. Une situation identifiée en Corrèze depuis quelques années

Le Département de la Corrèze a été le premier à mobiliser la profession vétérinaire (Ordre des Vétérinaires, Syndicat National des Vétérinaires) et à saisir le Ministère de l'Agriculture et le Sénat sur le sujet.

En Corrèze, la typologie des élevages, petits ruminants ou bovins allaitants, a recours à divers niveaux à des interventions vétérinaires : de fréquentes dans les grands troupeaux à plus rares chez certaines espèces, et ce avec une prise en charge de l'animal qui peut être individuelle ou à l'échelle du troupeau. Ces interventions ne sont pas compatibles avec le modèle économique de la filière (cas des élevages de petits ruminants où les vétérinaires interviennent de moins en moins) ou parce qu'elles sont limitées à des interventions d'urgence (vêlages difficiles).

L'activité vétérinaire rurale se maintient de plus en plus parce qu'elle est combinée à une activité vétérinaire canine. Elle est de moins en moins une activité essentielle de l'établissement de soins vétérinaires mais tend à devenir une activité secondaire, soutenue par la passion de vétérinaires qui acceptent d'en assurer le service de garde, malgré les contraintes qu'imposent la continuité des soins et une rentabilité économique faible.

LES ANIMAUX DE RENTE EN CORREZE

L'agriculture Corrézienne est majoritairement une agriculture d'élevage avec 3 770 exploitations soit plus de 90 % des exploitations du département, qui sont déclarées détentrices d'animaux (bovins, ovins, caprins, porcins) auprès de l'Établissement de l'Élevage (EdE).

Les bovins

Près de 70 % des exploitations ont des bovins : 2 780 exploitations produisent du bovin pour la viande et 163 exploitations ont des vaches laitières.

En 2019, le cheptel bovin en Corrèze comptait 279 000 têtes (en 2008 : 317 000 bovins et en 2012 : 295 000 bovins).

Concernant le bovin viande on retrouve essentiellement, 3 types de productions :

- la production de maigre (broutards mâles et femelles),
- la production de veaux de lait sous la mère,
- la production de jeunes bovins et de génisses de boucherie.

La Corrèze est le premier Département français producteur de veau de lait sous la mère. Le veau de lait est un produit noble et d'exception de par sa viande d'un rose clair et d'une tendreté sans équivalent.

Les ovins et les caprins

L'élevage ovin corrézien, de son côté, compte 56 100 brebis dans près de 1 200 exploitations (30%).

Outre la production de reproducteurs, la race Limousine, réputée pour la finesse de sa chair, produit des agneaux de boucherie en race pure et en croisement :

- l'agneau fermier du pays d'Oc, label rouge,
- l'agneau du plateau de Millevaches, marque collective de production,
- le "Baronet, agneau du Limousin ».

Il est recensé 3 880 chèvres sur le Département. Les producteurs fermiers caprins ont su se faire connaître à travers "La Feuille du Limousin", et ont acquis une notoriété depuis près de 20 ans.

Les porcs

Près de 50 000 porcs sont comptés dans les élevages corréziens. La Production Corrézienne représente moins de 1% de la production nationale, la chambre d'agriculture recense 175 producteurs sur notre territoire. Au début du XXème siècle, la région Limousin était l'une des premières en production de porcs. La plupart des exploitations détenaient quelques animaux pour l'alimentation de la famille, et des porcs étaient vendus dans toute la France, constituant des recettes importantes pour les fermes limousines.

Pour faire face à la concurrence, la Corrèze produit du porc en favorisant les élevages traditionnels de dimension familiale s'inscrivant le plus souvent dans des démarches qualité.

Près de 90% des éleveurs produisent sous signe officiel de qualité.

Les volailles et canards gras

D'abord source de diversification, la production de volaille en Corrèze est devenue sur certaines exploitations la production principale en terme de revenus.

Les producteurs corréziens se tournent vers des productions de qualité (poulets labels rouge). La Chambre d'Agriculture recense 25 producteurs pour 44 bâtiments : 16 250 m² pour une production annuelle de 650 000 poulets par an environ. Ils sont répartis essentiellement sur le sud du Département.

Le label garantit un produit de qualité, selon un cahier des charges garantissant le bien-être animal, le respect de l'environnement, le goût.

En Corrèze une trentaine de producteurs élèvent environ 300 000 canards prêts à gaver et une dizaine gavent 140 000 canards gras : ces productions sont vendues sous signes de qualité.

De plus en plus de producteurs fermiers qui produisent à plus petite échelle, transforment et vendent leurs canards en directement à la ferme ou sur les marchés locaux (notamment celui de Brive La Gaillarde) et également sur les Marchés des Producteurs de Pays. Cette production se développe assez bien vu les évolutions de consommation et également les modes de commercialisation.

Force est de constater que les élevages s'orientent donc vers des productions plus qualitatives et proposent des productions finies, et directement commercialisables dès la sortie de la ferme.

Le nombre d'exploitations agricoles, ainsi que le cheptel corrézien sont en diminution depuis le début des années 2000. Mais la demande en soins vétérinaires n'est pas, quant à elle, en diminution du fait de la mutation des exploitations (qu'il convient encore d'encourager) vers des productions d'excellence, à haute valeur ajoutée (produits finis).

Et, dans le même temps, le renouvellement des vétérinaires qui partent à la retraite ne se fait plus.

DÉMOGRAPHIE VÉTÉRINAIRE EN CORRÈZE

En 2020, 96 vétérinaires étaient inscrits à l'Ordre : 40 femmes et 56 hommes.

La répartition des vétérinaires par classe d'âge est la suivante :

20 – 30 ans	:	11
30 – 40 ans	:	19
40 – 50 ans	:	23
50 – 60 ans	:	32
60 ans et +	:	11

Si notre collectivité a été l'une des premières à identifier une situation critique pour le territoire de notre Département et à saisir l'État sur le sujet, cette situation touche en réalité l'ensemble des territoires ruraux et ultra-ruraux.

2. Un constat national

Tous les ans l'Atlas démographique de la profession vétérinaire présente un état des lieux du nombre d'inscrits au Conseil national de l'Ordre et de l'activité des vétérinaires.

En 2021, 19 530 vétérinaires étaient ainsi recensés. L'âge moyen des vétérinaires inscrits est de 43 ans : 48 ans pour les hommes et 39 ans pour les femmes ; la profession se féminise.

6 517 vétérinaires, soit un tiers, déclarent une compétence pour les animaux de rente (élevages). Le nombre de vétérinaires inscrits déclarant un exercice exclusif au profit des animaux de rente, comme le nombre de vétérinaires en activité mixte à prédominance animaux de rente, régresse depuis plusieurs années.

Le Département de la Corrèze était un précurseur, lanceur d'alerte sur le sujet quand, en décembre 2019, le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux présentait au Ministre de l'Agriculture son rapport : « **INSTALLATION ET MAINTIEN DE L'EXERCICE VÉTÉRINAIRE DANS LES TERRITOIRES RURAUX** ».

La mission nationale rappelle dans ce rapport que le maillage vétérinaire désigne la couverture géographique du réseau de vétérinaires sur le territoire national. Ce maillage s'est naturellement réalisé pendant des dizaines d'années sans que l'État n'ait eu besoin d'intervenir, si ce n'est en adaptant le nombre d'étudiants dans les écoles vétérinaires.

Depuis 1970, le nombre d'exploitations bovines ne cesse de diminuer : 195 000 exploitations en 2010, soit une perte de 80% d'exploitations en quarante ans. À contrario cette diminution s'accompagne d'une augmentation de la taille des exploitations, de leur informatisation, d'une qualification accentuée des éleveurs.

Parallèlement le profil des jeunes vétérinaires a évolué, passant d'une origine majoritairement rurale à une origine plus urbaine, et surtout avec une approche maîtrisée du temps consacré à son exercice professionnel créant ainsi des soucis de disponibilité vétérinaire dans certaines zones du territoire. En parallèle, de nouvelles maladies sont apparues (grippe aviaire, fièvre catarrhale ovine...) nécessitant la mobilisation en urgence, sur des périodes circonscrites, de l'ensemble du réseau sanitaire français qui a, jusqu'à maintenant, répondu présent.

Mais il existe déjà des territoires ruraux où les éleveurs sont confrontés à d'importantes difficultés pour faire faire la prophylaxie des maladies réglementées (brucellose, tuberculose) de leurs animaux ou les faire soigner. La mission nationale indique que la Nouvelle-Aquitaine et particulièrement la Corrèze où l'activité d'élevage est importante sont touchées.

Cette situation est préoccupante à plusieurs titres : défaut de continuité des soins avec le plus souvent risque de souffrance animale, de désarroi voire de désespoir des éleveurs, pertes économiques et impact sur la viabilité de l'entreprise agricole, fragilité du dispositif d'épidémiologie des maladies animales et du dispositif local de gestion de crise sanitaire majeure.

Dans ces territoires, le maillage vétérinaire s'est fortement distendu, les établissements de soins vétérinaires sont distants de plusieurs dizaines de kilomètres les uns des autres, sans parler de la topographie (petite montagne ou montagne), ce qui rend toute intervention d'urgence chronophage, peu rentable et risquée pour le vétérinaire, et onéreuse pour l'éleveur qui, de plus en plus souvent, finit par renoncer à l'appeler.

Certains vétérinaires constatent, en effet, que dans ces secteurs éloignés du plus proche établissement de soin, les éleveurs, soucieux de réduire au maximum la facture vétérinaire, font de moins en moins appel à eux. Ils tentent avec plus ou moins de succès de se débrouiller seuls, ce qui n'épargne pas les animaux, à l'heure où l'une des causes nationales est le bien-être animal.

Depuis une dizaine d'années, différentes approches cherchent à repenser la place de l'homme dans les écosystèmes, son rôle dans leur équilibre, mais aussi dans leur déséquilibre. Ainsi, le programme international *One Health/Une seule santé* est né au début des années 2000 pour mettre en avant les liens qui unissent santé humaine, santé animale et écosystèmes. Il associe l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'OIE (Organisation Mondiale de la santé animale), l'Unicef et la Banque mondiale, par l'idée que les hommes et les animaux sont soumis aux mêmes zoonoses (maladies et infections qui peuvent se transmettre de l'homme aux vertébrés, et vice-versa) : grippes, tuberculose, brucellose, maladie de Lyme...

Selon l'OMS, 60% des maladies infectieuses humaines sont zoonotiques, et 75% des maladies infectieuses sont apparues depuis moins de 10 ans. La mondialisation des flux (de personnes et d'animaux), les changements climatiques et l'intensification des élevages augmentent en effet les risques d'apparition et de diffusion des zoonoses.

La question des déserts vétérinaires intéresse donc nécessairement la santé animale mais aussi la santé humaine et cela est particulièrement prégnant en cette période de pandémie.

La mission nationale qui a présenté cet état des lieux au Ministre préconisait de faire évoluer la loi afin de permettre aux collectivités territoriales d'intervenir dans la lutte contre les déserts vétérinaires à l'instar de ce qui se fait pour la médecine humaine.

II. Les causes de cette désertification et les solutions à mettre en œuvre : la loi DDADUE (Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne)

Les raisons de la désertification vétérinaire des territoires ruraux sont étudiées et un certain nombre de pistes sont connues. Elles portent, en premier lieu, sur une méconnaissance par de nombreux étudiants vétérinaires du milieu rural et de la satisfaction professionnelle qu'ils pourraient retirer à s'investir dans l'exercice de la médecine des animaux de rente. Elles portent, en second lieu, sur la forte perte d'attractivité des territoires ruraux liée à la raréfaction de certains services publics (éducation, santé notamment), à l'éloignement des commerces et des centres d'intérêt culturels et de loisirs, au coût des déplacements, en argent et en temps, à la couverture numérique, à la difficulté de trouver un emploi pour le conjoint.

Mais entrent aussi en ligne de compte dans la décision d'un jeune vétérinaire diplômé de s'installer ou non dans un établissement de soins vétérinaires plusieurs conditions :

- L'ambiance de travail ;
- La qualité de l'encadrement et du soutien (sécurisation) en début d'exercice ;
- La possibilité de se former, de progresser via des échanges d'expérience avec les vétérinaires de l'établissement de soins vétérinaires ;
- La possibilité de développer des relations de confiance avec les éleveurs ;
- La qualité des installations et équipements,

- Une bonne organisation du travail, avec un minimum de gardes de nuit et de week-end (pas plus d'une sur trois, ce qui est déjà considéré comme trop prenant) ;
- Des revenus stables et corrects au regard de l'investissement professionnel.

Ce sont toutes ces exigences qui participent à la qualité de vie professionnelle et familiale, auxquelles il faut pouvoir répondre pour attirer aujourd'hui les jeunes vétérinaires vers la médecine des animaux de rente.

LA LOI DDADUE

La loi DDADUE, promulguée le 3 décembre 2020, permet la mise en place de mesures incitatives visant à encourager et maintenir l'installation des vétérinaires dans des zones rurales définies par arrêté du Ministre chargé de l'agriculture. Deux décrets d'application ont été pris le 11 mai 2021. Ils définissent la nature et les conditions d'attribution des aides aux sociétés d'exercice vétérinaire, vétérinaires et étudiants vétérinaires. L'arrêté de désignation des zones éligibles a été publié le 8 novembre 2021. La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) devrait confirmer l'élargissement des zones éligibles à l'ensemble du territoire national.

Grâce à la loi DDADUE et à ses textes d'application, **les collectivités territoriales et leurs groupements mais aussi les Départements peuvent dorénavant soutenir financièrement les vétérinaires et les étudiants** s'engageant à exercer auprès des animaux d'élevage.

III. Le plan « Corrèze Santé animale »

Notre collectivité, s'appuyant sur les possibilités offertes par la loi DDADUE, propose de mettre en œuvre un plan de lutte contre la désertification vétérinaire afin de soutenir l'économie liée à l'élevage et aux professions associées.

1. Organisation du Service d'Aide Vétérinaire d'Urgence : le SAVU 19

Dans notre Département, le besoin s'est fait ressentir de mettre en place un dispositif centralisé de gestion des appels des éleveurs. Les objectifs d'un tel dispositif sont d'évaluer l'urgence des situations, de façon à mobiliser les ressources vétérinaires disponibles là où elles sont réellement nécessaires.

Le Département intervient ici en appui aux initiatives de maintien de la permanence et de la continuité des soins (gardes, plate-forme de gestion des appels).

La profession vétérinaire, réunie autour de l'Ordre et de son Syndicat, est en attente de la mise en place d'un centre d'appel en dehors des heures de consultation et de régulation des urgences. Cette demande avait d'ailleurs été relayée auprès de la mission nationale qui reprenait en exemple cette réflexion menée sur le territoire de la Corrèze.

L'objectif du service est :

- D'assurer une continuité de service téléphonique, entre les heures d'ouverture et de fermeture, de qualité et 100% vétérinaire ;
- De délester le vétérinaire de garde de la surcharge téléphonique : réception des appels, conseil médical vétérinaire, validation et transmission des urgences et gestion des priorités.

Il s'agit de proposer au niveau départemental un **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE** et dédié à ce service d'urgence. Il s'agit aussi de proposer un service de qualité : la régulation doit être réalisée par du personnel vétérinaire. Le centre d'appel permet aussi d'apporter un appui aux éleveurs, via des conseils sur les soins à donner à leurs animaux dans l'attente du vétérinaire.

Un tel centre de gestion des appels peut aussi préfigurer ultérieurement un service de télémédecine. À ce jour, l'exercice de la télémédecine n'est pas légal : elle avait été autorisée lors du premier confinement lié à la crise sanitaire pour plusieurs mois. Mais peut-être cette expérience pourrait-elle ouvrir de nouvelles possibilités.

Fort de sa compétence pour attribuer des aides aux vétérinaires contribuant à la protection de la santé publique et assurant la continuité et la permanence des soins aux animaux d'élevage, le Département envisage de prendre en charge les frais induits par la gestion d'une telle plateforme téléphonique. Pour ce faire, la Collectivité aura recours aux services d'un prestataire dans le cadre d'un marché public, lequel assurera la gestion de la plateforme au bénéfice des vétérinaires corréziens titulaires d'une habilitation sanitaire, ayant conclu une convention avec le Département à cet effet.

Notre collectivité devra conclure une convention avec chaque vétérinaire ou clinique bénéficiant de ce service qui contractualisera l'adhésion au « SAVU 19 ». Ce service, pourra être proposé à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2023, et une participation financière qui couvre tout ou partie du service pourra être demandée pour les années suivantes et de façon progressive.

Pour consolider l'action, la collectivité ne lancera les consultations correspondantes que lorsqu'un nombre significatif de praticiens (deux tiers des établissements de soins vétérinaires) aura signé son engagement.

Un bilan du dispositif devra être réalisé après six mois puis un an plus tard. Ce bilan devra notamment porter sur l'efficacité du service, sur le bénéfice réel pour les vétérinaires. Il devra aussi permettre de déterminer les conditions de participations financières demandées aux praticiens.

2. Mesures d'accompagnement des étudiants

La loi DADDUE ouvre également la possibilité d'aider plus directement les élèves vétérinaires, à l'instar de ce que le Département propose aux étudiants en médecine pour leur permettre de découvrir le métier et la Corrèze. Elle permet aussi d'apporter un soutien aux vétérinaires praticiens qui se maintiennent sur le territoire et à inciter des professionnels à s'y installer durablement.

a) Aides aux étudiants : indemnité de logement

La collectivité départementale accordera aux étudiants, régulièrement inscrits dans des études conduisant à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre de formation vétérinaire, une indemnité de logement pendant la durée d'un stage comprenant des mises en situation professionnelle de soins aux animaux.

Le montant mensuel de cette indemnité ne peut excéder 20% du montant du salaire brut mensuel du 1er échelon de la convention collective nationale des vétérinaires praticiens salariés.

Cette indemnité pourra être accordée à **30 élèves vétérinaires** sur les 5 années à venir (2022-2027) pour un montant mensuel de **300 € brut mensuel et sur 6 mois maximum**.

Une fiche d'aide précisant les critères d'éligibilité sera réalisée et soumise au vote des élus. Il conviendra notamment de respecter les exigences suivantes :

- Le stage devra être effectué en Corrèze ;
- Le stage devra être effectué auprès d'un vétérinaire, tuteur de stage, qui exerce une partie de son activité en médecine vétérinaire rurale (animaux d'élevage, de rente) ;
- Le candidat ne devra pas avoir déjà bénéficié de cette même aide précédemment.

Ces modalités seront précisées au sein d'une convention.

b) Aide aux étudiants : indemnité de déplacement

La collectivité accordera une allocation pour indemniser les déplacements des étudiants à l'occasion des déplacements effectués dans le cadre de leur stage, et des trajets entre leur lieu d'études et leur lieu de stage.

Cette indemnité pourra être accordée à **30 élèves vétérinaires** sur les 5 années à venir (2022-2027) pour un montant mensuel maximum de **300 € brut mensuel et sur 6 mois**.

Le montant de ces indemnités et leurs conditions d'attribution sont fixés conformément aux dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 pour les déplacements à l'intérieur de la métropole et sur justificatifs pour les déplacements au tarif le moins onéreux et le plus adapté à la nature du déplacement.

Une fiche d'aide précisant les critères d'éligibilité sera réalisée. Il conviendra notamment de respecter les exigences suivantes :

- Le stage devra être effectué en Corrèze ;
- Le stage devra être effectué auprès d'un vétérinaire, tuteur de stage, qui exerce une partie de son activité en médecine vétérinaire rurale (animaux d'élevage, de rente) ;
- Le candidat ne devra pas avoir déjà bénéficié de cette même aide précédemment.

Ces modalités seront précisées au sein d'une convention.

c) Aide aux étudiants avant leur installation : indemnité d'études et de projet professionnel

Le cursus pour devenir vétérinaire comporte sept années d'études après le baccalauréat :

- Deux ans avant le concours d'entrée national ;
- Quatre ans de formation initiale ;
- Un an d'approfondissement.

À l'issue de son année d'approfondissement, l'étudiant soutient une thèse de Doctorat Vétérinaire qui lui donne le titre de Docteur Vétérinaire.

Quatre établissements de l'enseignement supérieur en France forment des vétérinaires :

- L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort
- L'École Nationale Vétérinaire de Toulouse
- L'École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique - ONIRIS
- L'École Nationale Vétérinaire de Lyon - VetAgro Sup.

L'année d'approfondissement des connaissances permet de se spécialiser dans un secteur professionnel choisi :

- Animaux de production ;
- Animaux de compagnie ;
- Équidés ;
- Santé publique vétérinaire ;
- Recherche ;
- Industrie.

La validation de cette année permet de soutenir la thèse de Doctorat Vétérinaire, seul diplôme permettant d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux.

Il convient par ailleurs de noter une évolution sur ces dernières années : de nombreux jeunes vétérinaires inscrits au tableau de l'ordre sont diplômés de structures d'enseignement vétérinaires d'autres pays de l'Union Européenne.

Le Département proposera à tout étudiant régulièrement inscrit dans des études conduisant à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre de formation vétérinaire qui s'engagera à exercer en tant que vétérinaire en Corrèze, une aide se traduisant par une bourse de **800 € par mois maximum pour l'année d'approfondissement**.

À cette occasion, un contrat sera conclu entre la Collectivité et chaque bénéficiaire : il précisera l'engagement de l'étudiant à s'installer en Corrèze dans l'année qui suit l'obtention de son diplôme ou son titre de formation vétérinaire en tant que vétérinaire praticien inscrit au tableau de l'Ordre et ce pour une durée de 5 ans.

Un cahier des charges précisant les critères d'éligibilité sera établi et soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il conviendra notamment de respecter les exigences suivantes :

- L'étudiant devra être inscrit en dernière année (année d'approfondissement) ;

- L'étudiant devra avoir choisi son approfondissement en « animaux de production » ou « équidés » ;
- Le candidat ne devra pas avoir déjà bénéficié de cette même aide précédemment.

3. Aide à l'installation

Une aide à l'installation pourra être enfin proposée à tout vétérinaire qui souhaiterait s'installer en Corrèze et exerçant une partie de son activité en production animale.

L'aide sera proposée **aux 11 premiers demandeurs**, pour remplacer (en nombre) les 11 vétérinaires âgés de plus de 60 ans au jour du recensement réalisé par la profession vétérinaire.

Cette aide d'un montant de **20 000 € TTC** permettra au vétérinaire de réaliser des investissements nécessaires à son installation : véhicule, matériel d'auscultation, mobilier de bureau et de soins vétérinaires, équipement informatique, notamment.

Des engagements devront être pris par le bénéficiaire. Ils seront proposés dans un cahier des charges qui sera soumis à l'approbation l'Assemblée délibérante.

Le praticien devra s'engager au travers d'une convention à :

- S'installer en libéral ou associé dans un établissement de soins vétérinaires (non salarié) pour une durée de 5 ans minimum ;
- Participer aux gardes et assurer la continuité de soins aux animaux d'élevage en adhérent au « SAVU 19 » ;
- S'engager à justifier d'une activité en production animale (animaux de rente).

Dans l'éventualité où le nouvel installé aurait bénéficié de l'aide aux étudiants avant installation, dans les 4 années qui précèdent la demande d'aide à l'installation, une déduction serait faite du montant versé sur la présente aide.

4. Soutien à l'implantation de Maisons de Santé Vétérinaires

À l'instar de ce que le Département propose dans son plan « Ambition Santé », la collectivité se propose d'accompagner les initiatives du territoire pour la création, ou l'agrandissement de maisons de santé vétérinaire.

Cette aide à l'investissement sera accordée aux vétérinaires qui investissent à hauteur de **20 % du coût du projet**, plafonnée à **100 000 € par site**.

Des engagements devront être pris par le bénéficiaire et seront proposés dans un contrat ou une convention, qui sera validé par l'Assemblée délibérante. Les praticiens, qui exercent dans l'établissement, devront notamment s'engager à :

- Participer aux gardes et assurer la continuité de soins aux animaux d'élevage en adhérent au « SAVU 19 » ;
- S'engager à justifier d'une activité en production animale (animaux de rente) ;
- Proposer dans le projet une solution pour l'hébergement de stagiaires vétérinaires.

Dans le cas de la création d'une nouvelle maison de santé vétérinaire, le projet devra faire intervenir 2 praticiens a minima.

Dans le cadre d'un agrandissement, le projet devra justifier de l'installation d'un praticien supplémentaire.

Dans l'éventualité où l'un des demandeurs aurait bénéficié de l'aide à l'installation, dans les 4 années qui précèdent la demande de subvention à l'investissement pour une maison de santé, une déduction serait faite du montant versé sur la présente aide.

Des engagements devront être pris par les bénéficiaires. Ils seront proposés dans un cahier des charges qui sera validé par l'Assemblée délibérante.

IV. Les acteurs et la communication

1. Les acteurs

La réussite de ce plan d'action visant à lutter contre les déserts vétérinaires repose sur une mobilisation des tous les acteurs et notamment des professionnels.

Le plan d'action de la Corrèze a été construit par notre collectivité avec la collaboration active des vétérinaires et des instances de représentation locale de la profession :

- Le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Nouvelle Aquitaine (CRONA),
- Le Syndicat National des Vétérinaires Libéraux (SNVEL) et sa représentation départementale (SDVEL),
- Le Groupement Technique Vétérinaire de Nouvelle Aquitaine (GTVNAq),
- L'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC).

Ce travail est également accompagné par les services de l'État de la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations).

Il conviendra de mobiliser les vétérinaires de la Corrèze mais aussi et surtout, de réaliser des actions de communication à destination de tous les praticiens, jeunes diplômés et étudiants vétérinaires de France pour faire savoir au plus grand nombre que la Corrèze est territoire d'accueil pour les vétérinaires. C'est sur ce volet diffusion et communication que les organisations professionnelles vont s'investir notamment.

2. Communication pour mobiliser les étudiants

Afin d'encourager l'installation des jeunes vétérinaires en milieu rural, un dispositif intitulé « tutorat rural » a été mis en place en 2013 par l'État en lien avec les écoles vétérinaires et la profession. Il s'agit, dans le cadre l'année d'approfondissement des études vétérinaires (5ème année) de proposer un enseignement appuyé sur un stage d'un minimum de 18 semaines et jusqu'à six mois.

Les établissements de soins vétérinaires accueillants sont sélectionnés parmi ceux qui se montrent volontaires pour contribuer à la formation d'un jeune et répondent à un cahier des charges très précis.

Mis en place en 2013 à titre expérimental, le dispositif a été confirmé en 2016 par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et l'État propose un accompagnement financier :

- L'école vétérinaire perçoit 3 500 € par étudiant,
- Les entreprises vétérinaires accueillantes sont indemnisées à concurrence de 6 500 € par étudiant tutoré.
- Les étudiants tutorés peuvent bénéficier d'une bourse d'études forfaitaire, d'un montant maximum de 1 000 €.

Le Groupement Technique Vétérinaire, chef de file en Corrèze pour l'action auprès des étudiants, souhaite mobiliser, sur ce dispositif, les établissements de soins vétérinaires et les étudiants pour l'organisation sur notre Département d'un plus grand nombre de stages « tutorat rural ». En effet les retours d'expérience des trois premières années montrent que ces périodes de stage débouchent le plus souvent sur l'embauche de l'étudiant au sein de la structure qui l'a accueilli.

Mais il semblerait que le dispositif soit victime de son succès et que l'enveloppe globale proposée par l'État ne soit plus suffisante pour maintenir un accompagnement de tous dans ces conditions, notamment pour les étudiants.

Le GTV réalise également depuis plusieurs années des actions de mobilisations auprès des étudiants vétérinaires, qui ne bénéficient pas tous du dispositif précédent, pour l'organisation des stages en Corrèze.

En 2021, le GTV a donc organisé des rencontres avec les élèves des écoles vétérinaires de Toulouse et de Maisons-Alfort pour leur proposer des stages en Corrèze. Il s'agit d'accueillir dès 2022 des groupes de 8 à 10 étudiants pour des stages à thèmes dans des établissements de soins vétérinaires : des stages pratiques, au cours desquels les étudiants pourraient intervenir en clientèle rurale.

Les aides proposées par le Département viendront faciliter ce travail de recrutement des stagiaires qu'organise de façon active le GTV.

3. Actions à destination des écoles : Formations à distance - Campus « vétérinaire » connecté

Le Département se propose de travailler en collaboration avec les écoles vétérinaires à la création de formations à distance en proposant l'accueil de plusieurs étudiants vétérinaires dans les campus connectés en Corrèze.

Il s'agit ici de mobiliser la profession vétérinaire et de prendre contact avec les écoles dès 2022 pour un déploiement dès la rentrée 2023.

4. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du Conseil National de l'Ordre

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre du dispositif d'aides aux soins qui concerne l'ensemble du territoire national, le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pilotent et appuient le financement de la mise en place de diagnostics et plans d'action dans six territoires via un appel à manifestation d'intérêt.

Les six territoires sélectionnés bénéficieront d'une aide méthodologique et financière, leur permettant de conduire leur diagnostic et plan d'action.

Les travaux conduits par chacun des six territoires sélectionnés ont vocation à valider ou optimiser le cadre méthodologique national préétabli et d'enrichir une boîte à outils permettant de matérialiser et de documenter les aides aux vétérinaires et aux étudiants vétérinaires contribuant à la protection de la santé publique et assurant la permanence et la continuité des soins aux animaux d'élevage.

Un premier appel à projets est lancé pour éprouver la méthodologie dans les six territoires sélectionnés, début 2022. Il permettra de constituer une boîte à outils à destination des acteurs locaux pour les aider à lutter contre la désertification vétérinaire. La méthodologie éprouvée et la boîte à outils seront ensuite disponibles pour d'autres territoires intéressés par la démarche.

Notre collectivité, précurseur en la matière, se propose de répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt. L'expérience de la Corrèze pourra ainsi bénéficier à d'autres territoires.

Cette candidature mettra également en lumière le dynamisme de notre Département auprès de la profession vétérinaire.

V. Enveloppe et plan de déploiement

Le Département travaillera sur les 5 axes du plan sur l'année 2022 :

Axe	Phases de Déploiement	Ouverture de crédits
Axe 1 : SAVU 19	<ul style="list-style-type: none">- Conventionnement entre les vétérinaires et le Département- Lancement du marché au printemps- Contractualisation avec un prestataire de service de la régulation vétérinaire (marché public) / notification été 2022- lancement de la plateforme en septembre 2022- Participation progressive des vétérinaires bénéficiaires du service sur les 2 années suivantes	<p>⇒ Estimé à 160 000 € en fonctionnement la première année</p> <p>⇒ Pour les années suivantes dégressivité</p> <p>Total estimé pour 3 ans 350 000 € en fonctionnement</p>
Axe 2 : Indemnités pour les élèves vétérinaires	<ul style="list-style-type: none">- Définition des critères et des montants individuels d'aide : délibération sur une fiche d'aide- Attribution individuelles en Commission Permanente (juillet 2022)- Déploiement pour la rentrée septembre 2022	<p>Aides au logement : 54 000 € en fonctionnement sur 5 ans</p> <p>Aides au déplacement : 54 000 € en fonctionnement sur 5 ans</p> <p>Aides avant installation : 40 000 € en fonctionnement sur 5 ans</p>
Axe 3 : Aides à l'installation	<ul style="list-style-type: none">- Définition des critères et des montants individuels d'aide : délibération sur les critères d'aides et attribution individuelle par la Commission Permanente- Recherche des candidats	<p>220 000 € en investissement sur 5 ans</p>
Axe 4 : Maisons de Santé vétérinaires	<ul style="list-style-type: none">- Déploiement dès été 2022	<p>500 000 € en investissement sur 5 ans</p>
Axe 5 : Plan de communication	<ul style="list-style-type: none">- Candidature à l'AMI : mars 2022- Travail régulier avec les acteurs de la profession- Mobilisation de la profession vétérinaire et contacts avec les écoles dès 2022 pour déploiement à la rentrée 2023	

Les autorisations de programme et d'engagement nécessaires seront portées par le budget général de la collectivité sur le centre de ressource de « l'Attractivité du Territoire ».

Crédits de Dépenses	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
SAVU 19	350 000 €	
Aides aux étudiants	148 000 €	
Aides à l'installation		220 000 €
Maisons de santé vétérinaires		500 000 €
TOTAL	498 000 €	720 000 €

Pour l'année 2022, les crédits de paiements sont estimés à 175 000 € en fonctionnement et 120 000 € en investissement.

La dépense totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 498 000 € en fonctionnement et 720 000 € en investissement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET AGRICULTURE - LUTTE CONTRE LES DESERTS
VETERINAIRES : PLAN "CORREZE SANTE ANIMALE"

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.02.18/301 en date du 18 février 2022, de M. le Président
du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : sont approuvées les phases de déploiement du plan présenté dans le
rapport.

Article 2 : le Président est autorisé à engager les démarches nécessaires au déploiement
de ce plan.

Article 3 : sont proposés le vote d'une autorisation de programme (investissement) et d'une autorisation d'engagements (fonctionnement) sur 5 ans afin de porter les dépenses suivantes au titre du plan de lutte contre les déserts Vétérinaires :

Crédits de Dépenses	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
SAVU 19	350 000 €	
Aides aux étudiants	148 000 €	
Aides à l'installation		220 000 €
Maisons de santé vétérinaires		500 000 €
TOTAL	498 000 €	720 000 €

Les autorisations de programme et d'engagement nécessaires seront portées par le budget général de la collectivité sur le centre de ressource de « Attractivité du Territoire ».

Imputations budgétaires :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel
- Section Investissement, Article fonctionnel .

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 18 février 2022

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220218-4196-DE-1-1

Affiché le : 18 février 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt-deux et le dix huit février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL

Pouvoirs :

Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Anthony MONTEIL	à	Madame Stéphanie VALLÉE
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Monsieur Eric ZIOLO	à	Madame Marie-Laure VIDAL

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 18 février 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Participation Citoyenne

OBJET

PARTICIPATION CITOYENNE

RAPPORT

La participation citoyenne est une pratique qui consiste à donner la parole aux citoyens pour les inciter à s'engager dans la vie de leur territoire.

L'idée de la participation citoyenne est qu'en associant les habitants en amont mais aussi pendant et après sur l'élaboration des politiques publiques, celles-ci soient mieux définies, mieux conçues et mieux perçues car co-construites avec eux ; l'enjeu étant d'améliorer en permanence la qualité des services publics utiles au quotidien.

La participation locale comprend déjà, quant à elle, un large éventail de possibilités (au-delà du vote) pour que chacun puisse s'investir dans la vie de son territoire : du bénévolat dans le milieu associatif, aux Conseils de quartiers, Conseils des sages, Conseils de développement, ou encore financement participatif.

Mais force est de constater qu'en France, comme dans de nombreux pays, l'engagement citoyen s'affaiblit et l'abstention lors des rendez-vous électoraux s'accroît, témoignant du désintérêt des citoyens pour la vie publique et politique. Ainsi, la défiance entre les citoyens et les élus ne cesse d'augmenter.

Comment alors inciter à l'engagement citoyen ? Comment associer les habitants à des projets qui les concernent et à la fabrique des choix publics ? Comment réconcilier les citoyens avec leurs élus, leur donner envie de s'investir et de proposer des projets qui profitent à leur territoire et qui correspondent à leurs besoins et à ceux du collectif ?

1) L'EXPÉRIENCE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Conscient d'un tel désengagement, le Département a décidé, dès 2016, d'associer davantage les Corrèziens aux projets départementaux et des actions concrètes ont été mises en place en ce sens.

Dès 2016, le Département s'est saisi de ce sujet avec la mise en place de l'opération « *Coup de pouce Corrèze* » pour faire connaître les initiatives corrèziennes et inciter à la participation citoyenne, via le **financement participatif**. En moyenne, ce sont plus de 3 500 contributeurs qui participent chaque année au financement des projets. Leurs efforts ont permis de mobiliser en 5 ans, plus de 5,1 millions d'euros sur les projets corrèziens.

En 2017, la mise en place du **Budget participatif** était une autre façon d'interpeler les Corrèziens. Cette consultation avait pour vocation de faire connaître, en toute transparence, les investissements de la collectivité, ses marges de manœuvre pour mener de nouveaux projets et d'appeler les Corrèziens à s'exprimer sur ces actions. L'occasion était également offerte de donner et partager ses idées et suggestions. Cet exercice de consultation mené pendant 5 ans, en ligne sur la plateforme « *monavis.correze.fr* », a mobilisé près de 3 900 contributeurs.

2) UNE DÉMARCHE ET UNE MÉTHODE À STRUCTURER

La participation citoyenne permet à chacun d'écouter, de s'exprimer, d'émettre des idées, d'apporter un regard nouveau sur les projets en faisant appel à l'intelligence collective et aux forces de propositions. L'enjeu est alors de savoir mobiliser et motiver les participants : faire venir, donner envie de rester et mettre en mouvement en faisant des contributeurs de véritables acteurs du changement.

Les acteurs de la participation sont en effet nombreux : usagers de tous âges, élus, experts, agents de la collectivité, personnes morales comme les associations, les fédérations, les institutions...

Mais la participation citoyenne ne veut pas dire faire participer tout le monde, tout le temps, sur n'importe quel sujet et surtout n'importe comment.

Il convient **d'identifier des problématiques** et des sujets clés sur lesquels il est utile, voire innovant, de faire participer les usagers. Il est alors nécessaire de se poser les bonnes questions, de cerner les problématiques, et de définir comment faire et avec qui. Il faut laisser les participants s'exprimer, bien analyser leurs contributions et s'engager à en tenir compte.

Le choix des sujets, des projets ou des politiques publiques à soumettre à la participation citoyenne est très varié et peut concerner l'ensemble des **projets de la mandature**.

En effet, ces démarches peuvent se mettre en place à **différents moments** de développement d'un projet :

- au **début** d'un projet pour définir clairement les besoins, préciser le contour du projet, apporter de nouvelles idées ;
- au **milieu** d'un projet la participation permet d'ajuster, de garantir la tenue des objectifs, voire d'approfondir un sujet en particulier ;
- en **fin** de projet la participation est utile pour dresser le bilan, imaginer une suite, se projeter, prévoir ou anticiper.

La notion de Participation citoyenne recouvre également différents **degrés d'implication**, d'engagement ou de participation du citoyen. De façon générale, on distingue **5 niveaux** allant :

1. de la simple **information** descendante : réunions d'information, campagnes de communication, voire expositions ;
2. à la **consultation** pour récolter des avis, des idées, des suggestions via des enquêtes, des sondages (comme le Budget Participatif Corrèzien mené depuis 2017) ;
3. à la **concertation** : véritable échanges, interactions entre participants et décideurs pour faire des propositions ;
4. aux ateliers de **co-construction** et de travail collectif : ateliers appelés d'idéation, de conception créative (design thinking) ;
5. à la **co-décision** : comités consultatifs ou jurys citoyens ayant pour mission de faire des propositions, des recommandations voire des votations et contribuer directement à la prise de décision.

Les moyens et les outils pour mener ces démarches sont adaptés aux sujets à aborder. Il pourra s'agir d'enquêtes, de sondages, de consultations, d'appels à projets, de boîtes à idées, d'ateliers collaboratifs et d'idéation, de financement participatif, voire de jurys ou de comités de citoyens.

L'impact du numérique, d'Internet et des réseaux sociaux est considérable dans le développement des échanges rendus possibles en tous lieux, de tout temps, et au-delà des frontières. Ainsi, **les espaces de dialogues** pour organiser cette participation citoyenne peuvent être physiques (*Maisons du Département et Des Services Au Public – MDDSA-P, maisons de retraite, commerces, associations, collèges, rue ou même évènements*) et/ou virtuels (*plateformes en ligne d'échanges, sites web, réseaux sociaux, intranet*) et adaptés aux publics ou aux sujets abordés.

3) ALLER PLUS LOIN DANS L'ENGAGEMENT CITOYEN

Aujourd'hui il vous est proposé d'aller plus loin, de se réinterroger sur nos projets de mandature et de la place que nous allons donner à la participation des Corrégiens pour construire ensemble et leur redonner **confiance**.

Cet engagement s'est traduit, **dès le 1^{er} juillet 2021**, avec la création d'une **Vice-Présidence** et d'une nouvelle **Commission dédiées à la participation citoyenne**.

Cette nouvelle Commission a débuté ses travaux dans un esprit ouvert d'échanges et de partage d'idées.

Elle a souhaité mobiliser l'intelligence collective au bénéfice de tous en s'adressant en priorité à la **jeunesse**, porteuse d'avenir.

Comment intéresser les jeunes à la citoyenneté ? Comment les questionner pour connaître leurs préoccupations et savoir sur quels sujets ils aimeraient échanger, discuter et de quelle façon ? Quelles actions mener dans le collège ou en dehors du collège ?

Ces premiers échanges ont permis d'avancer sur des projets concrets comme :

- ↳ Organiser une « **Journée de la citoyenneté départementale** » pour marquer le lancement de l'action en faveur de la jeunesse et notamment la rencontre des conseillers départementaux dans leur collège de secteur, pour parler de citoyenneté avec les collégiens, de leurs idées et de leurs projets ;
- ↳ Réaliser une enquête, sondage, questionnaire ou toute autre forme de **collecte** d'informations pour identifier plus précisément les besoins des jeunes Corrégiens et partager leurs idées ;
- ↳ A la suite de cela, et pour répondre à leurs besoins, proposer un **appel à projets** pour « *Bien vivre au collège* », pour améliorer son environnement et son cadre de vie (*action reprenant les travaux entamés avant le COVID dans le cadre du projet Budget Participatif des collèges*) ;
- ↳ En complément, proposer et organiser des actions en faveur de la citoyenneté comme des **visites de l'Hôtel du Département Marbot**, pour un public de collégiens, membres des conseils municipaux des jeunes, ou d'associations de quartiers...

Si les projets de la Commission s'adressent en priorité à la jeunesse, les élus ont souhaité également engager des actions de participation citoyenne, régulièrement auprès du grand public et des familles, sur des **sujets emblématiques**.

Aussi, il pourrait être envisagé de constituer un groupe représentatif de la population corrézienne pour travailler avec le Comité de pilotage du Plan Départemental de **Gestion de l'Eau**, mis en place à l'issue des Assises de l'Eau.

Ce groupe, comité ou assemblée citoyenne serait un panel représentatif de la population Corrèzienne dans sa structure par âges (en associant ainsi les jeunes), la parité hommes/femmes, les catégories socio-professionnelles et en veillant à une bonne représentation de tous les secteurs géographiques du département.

Un appel à candidature sera lancé rapidement pour réunir des volontaires qui seront élus pour 2 ans dans cette démarche.

Après une période d'acculturation aux enjeux de la ressource en eau, liée au dérèglement climatique et ses conséquences en Corrèze, cette assemblée citoyenne aura pour mission de donner son avis et de faire des propositions sur les mesures à prendre, dans l'intérêt de tous, pour compenser l'irrégularité des apports en eau.

Deux membres de cette assemblée seront ensuite associés aux travaux déjà engagés par le Comité de pilotage du Plan de Gestion de l'Eau.

La Commission de la Participation Citoyenne va poursuivre son travail de réflexion et de proposition de projets et soumettra à la prochaine Assemblée départementale, un cadre d'actions précis pluriannuel qui viendra s'enrichir au fur et à mesure des travaux de la Commission.

Ces démarches sont le témoignage de notre volonté d'agir en faveur de la démocratie participative, pour le bien commun et l'amélioration de la qualité de nos services publics.

Pour que l'information, la consultation, la concertation et la négociation soient davantage intégrées dans nos pratiques et nos politiques sectorielles.

Je demande à l'Assemblée d'engager une démarche globale de participation citoyenne.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

PARTICIPATION CITOYENNE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant le constat général d'un désintérêt grandissant des citoyens pour la vie publique et démocratique,

Considérant la volonté subséquente de mieux associer les citoyens à la conception des projets portés par la collectivité départementale ainsi qu'à la définition des orientations stratégiques qui les concernent,

Considérant la diversité des outils juridiques et des moyens techniques mobilisables à cet effet pour associer, sous des formes diverses, toutes les forces collectives en présence,

Considérant l'intérêt manifeste témoigné par les citoyens corréziens au travers des initiatives engagées en ce sens depuis 2016 tels que le budget et le financement participatifs,

Considérant le souci impérieux de la collectivité d'inscrire à présent cette démarche participative dans son processus décisionnel courant,

Considérant la création, au sein du Conseil Départemental, d'une commission interne et d'une Vice-Présidence dédiées à cette ambition,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.02.18/401 en date du 18 février 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur les propositions de Monsieur Franck PEYRET et de Monsieur Christian BOUZON,
Rapporteurs,

Article unique : il est proposé d'inscrire la démarche de participation citoyenne dans le fonctionnement institutionnel courant de la collectivité départementale de telle sorte que l'information, la consultation, la concertation et la négociation soient davantage intégrées dans les pratiques et les politiques sectorielles du Département.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 18 février 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220218-4181-DE-1-1
Affiché le : 18 février 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt-deux et le dix huit février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL

Pouvoirs :

Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Anthony MONTEIL	à	Madame Stéphanie VALLÉE
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Monsieur Eric ZIOLO	à	Madame Marie-Laure VIDAL

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.
